



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 FEVRIER 2019

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal, des Actes et du Pré-contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
SM/MB/SC

Le VENDREDI 8 FÉVRIER 2019 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 1^{er} février 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

M. LEONETTI :

Je vous informe que les délégués de classe du collège du Mont Saint-Jean sont venus assister au Conseil municipal dans le cadre de leur engagement citoyen au sein de leur établissement, en tant que jeunes élus. Ils sont accompagnés de Monsieur LEZCOUACH, Conseiller Principal d'Education et de Monsieur JULIEN, professeur d'espagnol. Je les salue très amicalement et un peu aussi à titre personnel, voilà, et on les applaudit.

(Applaudissements)

M. LEONETTI :

Monsieur le Premier Adjoint, procédez à l'appel nominal. Mes chers collègues, montrez aux élèves du Mont Saint-Jean que vous êtes plus disciplinés ou aussi disciplinés qu'eux.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

M. Audouin RAMBAUD à M. Yves DAHAN,
M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER,
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY,
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents :

Mme Rachel DESBORDES,
M. Mickael URBANI,
M. Louis LO FARO

Présents : 40 / procurations : 6 / absents : 3

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Matthieu GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2018 - PROCES VERBAL - ADOPTION

M. LEONETTI :

Merci. Donc, on excuse les quelques absences. Je rappelle que nous sommes au pic de la grippe et si je peux donner un petit conseil sanitaire : si vous êtes en phase d'incubation, ne vous embrassez pas et ne vous serrez pas la main et lavez-vous les mains plusieurs fois par jour. C'était une communication du docteur.

Le maire reprend la parole pour vous demander de voter le procès-verbal de la séance précédente. Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

00-2 - CONSEIL MUNICIPAL - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE-RENDU

M. LEONETTI :

J'ai les interventions de la Gauche Unie, Solidaire et Ecologique, et du Front de Gauche. Pour la Gauche, Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Merci Monsieur le Maire.

Alors, en ce qui concerne le marché d'acquisition de denrées alimentaires, c'est très bien de choisir du bio, mais il serait nécessaire de préciser aussi local. Certes, là, il s'agit du pain qui ne peut pas venir de l'autre bout du monde, mais ce serait à intégrer dans tous les marchés alimentaires.

En ce qui concerne Direct Energie, Direct Energie propose de l'électricité verte et moins chère, de l'électricité 100 % éolienne et solaire (c'est leur publicité). Est-ce le choix de la collectivité ? Si oui, c'est très bien et il serait nécessaire de demander à l'Office de Tourisme, au CCAS et à la CASA de faire de même. Merci.

M. LEONETTI :

Je vais donner la parole à Madame DUMAS parce qu'il y a une question qui est de même type.

Mme DUMAS :

Sur le même thème.

M. LEONETTI :

Sur le même thème.

Mme DUMAS :

Sur le même sujet, mais pas du tout du même type !

M. LEONETTI :

Je ne me permettrais pas de dire que le Front de gauche est pareil que la Gauche Unie, non.

Mme DUMAS :

Non, non. Cela, ce n'est pas possible. D'ailleurs, vous allez le voir à la lecture de ce que je vais vous dire.

Moi, je constate donc, à la lecture du marché en effet d'électricité – il y en a deux, marchés – que la Ville, donc, cède à la sirène de la concurrence en ouvrant le marché à la distribution d'électricité de Direct Energie. Se sortir des tarifs réglementés pour aller à Direct Energie qui vient d'être achetée par Total, grande entreprise réputée pour la rémunération de ses actionnaires mais pas toujours pour son éthique fiscale, je trouve cela, moi, regrettable et je ne crois pas que les finances de la Ville auraient quelque chose à gagner à quitter le tarif réglementé.

Je continue sur le marché 18F057 qui concerne les travaux d'extension et prestations de maintenance du système de vidéosurveillance. Ce marché est annoncé entre 25 000 et 900 000 euros. Avouez que ce n'est pas la même chose de dépenser 25 000 ou 900 000 euros !

On a parfois l'impression que l'argent public n'a plus de sens quand il s'agit de la vidéosurveillance : le maximum est 36 fois plus important que le minimum. Est-ce que le rapport à la sécurité est le même ? J'ai de profonds doutes. Je réitère ma demande : avoir un rapport financier sur le véritable coût annuel de cette fameuse vidéosurveillance.

M. LEONETTI :

Alors, je vais regrouper les thématiques et j'ai bien compris, Madame DUMAS, que les questions sont différentes.

En ce qui concerne la fourniture des denrées alimentaires, je dois vous rappeler que le lot n° 5 (c'est les pâtes, le riz, etc.) est issu uniquement de l'agriculture biologique, mais vous avez raison de différencier la filière bio et la proximité. Si nous voulions une filière bio, on peut dire : je prends du bio mais je fais venir des cerises d'Argentine, et à ce moment-là, en termes d'empreinte carbone, il est évident que c'est un élément négatif.

Donc, on fait plus de proximité que de filière bio parce que vous savez que le bio est réglementé de telle façon qu'il faut avoir une continuité du suivi pour pouvoir avoir cette qualification. C'est la raison pour laquelle il y a un lot n° 7, par exemple, qui est un critère de fraîcheur. Ce critère de fraîcheur entre bien sûr dans le marché qu'on évoque aujourd'hui : c'est le pain, la viennoiserie, etc. Et donc évidemment, quand on met « critère fraîcheur », en plus du critère biologique, on a le critère « proximité » parce qu'on peut difficilement imaginer faire venir de loin des denrées qui ne seraient pas fraîches.

En ce qui concerne la CASA, vous le savez : il y a les mêmes critères. Je regarde mes collègues, mais les « filiales » que sont le CCAS ou l'Office du Tourisme, il y a exactement les mêmes critères : c'est des copier/coller d'appels d'offres. Voilà.

Pardon ? J'arrive à l'électricité. Alors sur l'électricité, d'une part, oui, on a fait un choix et ce choix est sur deux critères : le premier critère, c'est que l'énergie est exclusivement 100 % une énergie renouvelable, et le deuxième, c'est que c'est le moins cher. Donc, je réponds en partie à Madame DUMAS : oui, effectivement, quand on fait un appel d'offres, c'est pour avoir la qualité et le prix le moins cher possible. Donc la qualité, on ne peut pas l'injustifier sur le marché et c'est le meilleur marché. Le deuxième point, c'est que je n'ai pas, dans un Conseil municipal, à juger de l'opportunité de ce que font les actionnaires de Total. Vous l'avez bien compris. Donc, il me semble que lorsqu'on nous propose des prix qui sont des prix plus intéressants, je ne vois pas pourquoi on n'en ferait pas bénéficier la Ville d'Antibes et en particulier les contribuables antibois.

Le coût de la maintenance de la vidéo. Sur la vidéo, nous étions partis sur 100 caméras. Il ne vous a pas échappé qu'un certain nombre d'attentats terroristes ont été perpétrés sur le territoire français, et il ne vous a pas échappé non plus qu'il y a eu des recommandations de la part du Ministère de l'Intérieur et du préfet pour protéger nos établissements scolaires.

C'est la raison pour laquelle, vous l'avez vu, la plupart des cours de récréation sont désormais occultées, et occultées par une barrière généralement en fer, et que parallèlement les entrées et sorties dans les écoles qui étaient relativement libres antérieurement sont désormais avec un digicode et avec une surveillance par caméras. C'est pour protéger nos enfants, Madame DUMAS. Ce n'est pas une lubie du maire qui a envie de devenir *Big Brother* et de contrôler l'ensemble de la ville.

Et dans ces conditions, effectivement, on se trouve avec un nombre de caméras qui est passé, en 2012, de 152 jusqu'à aujourd'hui 182. Donc effectivement, il y a eu une progression. Pardon, non : 182 caméras aujourd'hui. Donc, ces 182 caméras, bien évidemment, ont doublé le parc que nous avons envisagé. Mais elles sont faites essentiellement et principalement dans la visée de la protection des enfants de la commune d'Antibes Juan-les-Pins.

Enfin, vous allez toujours me dire : à quoi servent les caméras de vidéosurveillance ? Vous le savez : les caméras de vidéosurveillance sont réquisitionnées uniquement par l'Officier de police judiciaire, c'est-à-dire par la police. Ce n'est pas le maire qui regarde les caméras et ce n'est pas la police municipale non plus. Il faut qu'un Officier de police judiciaire saisisse la caméra.

La caméra a été saisie, en 2012, 152 fois. Aujourd'hui, en 2018, elle a été saisie 658 fois. Cela veut donc dire que la police trouve que la surveillance de la ville par vidéoprotection est un des éléments qui a contribué à faire baisser la délinquance et qu'ils s'en servent dans le cadre judiciaire. Et donc je pense que cela aussi, au-delà de la protection que l'on doit à nos enfants, c'est aussi un élément de protection que l'on doit à nos concitoyens.

Donc, ces explications étant données et comme c'est une information et que ce n'est pas un vote, on passe aux actes.

00-3 - ACTES - CARACTÈRE EXÉCUTOIRE - TÉLÉTRANSMISSION - AVENANT N°3 A LA CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE DES ALPES - MARITIMES

M. LEONETTI :

Désormais, c'est les actes télétransmis qui sont validés par la préfecture et donc dans ce cadre, l'extension de toutes les décisions est désormais possible, ce qui facilite les échanges et les simplifie.

Pas d'intervention, personne n'est contre ni ne s'abstient. La délibération est adoptée.
Adoptée à l'**unanimité**.

00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL - ACTIONS MENEES A DESTINATION DES AGENTS MUNICIPAUX EN SITUATION DE HANDICAP (VILLE ET CCAS) - CONVENTION AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Il n'y a pas d'intervention, mais je tiens à signaler que la Ville d'Antibes est exemplaire dans ce domaine puisque, vous le savez, le taux fixé par l'Etat est un taux de 6 % de personnes en situation de handicap et qu'on est à plus de 7,5 %. Et je pense que si vous voulez le bilan plus précis, vous serez surpris par le fait que les personnes en situation de handicap qui travaillent sur la Ville d'Antibes sont, en pourcentage, celles qui ont le moins d'absentéisme, ce qui veut bien dire que nous avons raison d'être solidaires, mais en étant solidaires, nous sommes aussi efficaces.

Personne n'est contre, pas d'abstention. Délibération adoptée.
Adoptée à l'**unanimité**.

*Départ de M. Lionel TIVOLI – procuration à M. Tanguy CORNEC
La procuration de Mme Anne CHEVALIER s'annule
Présents : 39 / procurations : 6 / absents : 4*

00-5 - CONCESSIONS DES PLAGES NATURELLES ET ARTIFICIELLES - EXPLOITATION EN REGIE MUNICIPALE - MODALITES DE COMMERCIALISATION - CONVENTION DE PRESTATION DE BILLETTERIE AVEC L'OFFICE DE TOURISME D'ANTIBES JUAN-LES PINS - FIXATION DES TARIFS DES PLAGES EN REGIE

M. LEONETTI :

Nous passons maintenant à la délibération des concessions des plages naturelles et artificielles, et dans ce cadre, l'exploitation en régie. L'exploitation en régie, cela veut dire qu'il y a des plages qui sont concédées à des privés et qu'il y a des plages qui sont gérées par la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, en particulier une plage plus fréquentée que les autres : c'est la plage « Richelieu » à Juan-les-Pins. Dans ce contexte, le tarif que nous avons mis en place est un tarif à 10 euros le matelas/parasol pour la journée.

L'année dernière, il s'est produit des situations que je considère inqualifiables. Un certain nombre de nos agents, qui sont des jeunes généralement employés de manière saisonnière, ont été insultés et menacés par les « clients » qui se pressent à 9 heures du matin pour avoir la meilleure place sur le meilleur matelas.

J'ai bien entendu mis en place une surveillance par la police pour que ces agressions cessent, et elles ont cessé. Mais on s'est aussi rendu compte que ce n'était peut-être pas une très bonne idée de faire une accumulation de l'ouverture à 9 heures avec l'ensemble des personnes qui veulent effectivement avoir leur place. C'est la raison pour laquelle nous avons envisagé, pour l'année à venir, que la réservation puisse se faire par téléphone, dans un cadre bien entendu. On n'a pas le droit de réserver tous les matelas le matin ou la veille. Mais en revanche, cela permettra de fluidifier l'arrivée tout en gardant un certain nombre de places possibles pour les gens qui arriveraient à l'heure, à 9 heures. Dans ce contexte, nous avons confié cette mission à l'Office du Tourisme moyennant un supplément de 1 euro pour cette réservation par téléphone.

Voilà l'objet de cette délibération et j'ai l'intervention du Front national, du Rassemblement Bleu Marine pardon.

M. CORNEC :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour.

Alors effectivement, comme vous le dites, 10 euros, puis 11 euros l'année prochaine, le matelas, c'est effectivement un prix abordable pour la plupart des Antibois et des estivants qui souhaitent accéder aux deux plages en régie. Cependant, nous sommes étonnés des tarifs pratiqués par ces plages en régie qui ne sont pas conformes du tout aux tarifs pratiqués par les autres exploitants de plages privées d'Antibes Juan-les-Pins, s'élevant à 20, parfois 24 euros pour un matelas simple au plus fort de la saison. C'est le prix que paieront les déçus qui n'auront pas pu réserver sur le site de l'Office de Tourisme, dont le logiciel de billetterie est malheureusement assez souvent en panne, comme le sont d'ailleurs les tapis élévateurs.

Alors nous comprenons que la différence, c'est le prix de la redevance de la délégation bien évidemment, mais nous suggérons que cette différence entre 11 euros et parfois 24 ; 25 ; 26 ; 27 euros, que cette différence soit la moins marquée possible avec les plages privées afin de ne pas créer une concurrence déloyale et un sentiment d'injustice pour ceux qui n'auront pas la chance de réserver suffisamment tôt ou qui ne pourront accéder à cette billetterie qui vraiment est très compliquée à accéder. J'ai essayé d'y accéder l'autre jour et vraiment c'est très, très difficile d'accéder à la billetterie de l'Office de Tourisme.

Nous rappelons que l'activité touristique a été très durement lésée par les destructions de plages privées en 2018, provoquant, je le répète – et vous n'étiez pas d'accord avec moi, mais j'en suis absolument persuadé, donc je le répète –, une baisse de 12 à 18 % de la fréquentation touristique sur Juan-les-Pins et cette baisse est corroborée largement par le président de l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie), Monsieur MATHEY.

En plus de l'agression écologiste, les plages privées n'ont pas besoin d'une concurrence déloyale supplémentaire.

Nous suggérons en outre que la station n'a pas besoin de plages en régie supplémentaires, car ce n'est pas son rôle de concurrencer les autres plages privées.

Nous nous abstiendrons donc.

M. LEONETTI :

D'abord, je me réjouis qu'on ne soit pas d'accord, si je peux me le permettre, et vous avez raison de le constater. Mais je n'ai pas très bien compris si vous voulez que les plages privées baissent leurs tarifs ou si vous voulez que la plage en régie publique augmente les siens, puisque vous commencez votre intervention en disant : « Je voudrais que la différence soit moindre. »

Je vous rappelle que le service public des plages, aux termes de la loi – je suppose que vous êtes d'accord avec la loi –, incombe à la Ville d'Antibes et quand elle le transmet dans le cadre d'une délégation de service public, c'est bien parce que c'est un service public. Donc, il n'est absolument pas anormal que dans une ville il y ait des plages en régie avec un service qui est différent du service que va donner un exploitant parce qu'il est en délégation de service public.

Je rappelle au passage que là nous sommes dans une plage en régie avec un service que je qualifierais de minimum (il y a un parasol et il y a un matelas) alors que bien entendu lorsque l'on fait une délégation de service public, il y a un parasol, il y a un matelas, mais il y a des boissons, il y a des repas et je dirais même que c'est inclus dans la délégation de service public. Ces éléments-là sont des éléments de services supplémentaires et il ne me paraît pas anormal qu'il y ait un tarif supplémentaire, puisque le matelas sur la plage en régie est sans service supplémentaire alors que le matelas sur la plage privée bénéficie effectivement de la possibilité d'obtenir le boire, le manger, voire un service supplémentaire.

Laissez-moi terminer, Monsieur. Je vous assure que si vous écoutez jusqu'au bout, vous comprenez mieux.

Le troisième point, c'est qu'avant de faire nos plages en régie, parce que je suis plutôt un homme de dialogue, j'ai demandé aux syndicats des plagistes s'ils voyaient un inconvénient à cet élément. Ils ont considéré que ce n'était pas du tout une concurrence déloyale dès l'instant où effectivement il y a un service qui est un service différent. Donc, nous ne sommes pas, comme vous le laissez entendre, avec un tarif supplémentaire sur les plages privées parce qu'on veut rentabiliser notre délégation de service public. C'est simplement parce qu'il y a un tarif différent parce qu'il y a un service différent.

Ensuite, vous n'avez pas bien écouté ce qu'a dit Monsieur MATHEY. Monsieur MATHEY a dit qu'il y avait, dans certains secteurs, une baisse de 10 % sur les plages mais qu'*in fine* l'ensemble des plages ouvertes ont augmenté leur rentabilité de 12 %. C'est un chiffre officiel, voilà. Après, vous pouvez avoir les chiffres qui émanent du Front national. Moi, je vous donne les chiffres qui sont donnés par l'Office du Tourisme et par les plagistes eux-mêmes. Cela veut dire une chose assez simple : les plages qui ont été fermées temporairement ont retrouvé... Les clients se sont reportés sur d'autres plages, et ce qui est assez logique.

Dans ce contexte-là, vous avez noté au passage que les plages telles qu'elles sont aujourd'hui sont des plages dans lesquelles l'équilibre économique est préservé. Pourquoi ? Parce qu'à la place de vingt et une plages de petite surface qui se côtoyaient à l'espace Courbet, à l'ouest de notre ville, maintenant vous avez trois, cinq plages qui vont être bien entendu plus larges en termes d'exploitation et donc plus stables sur le plan économique.

Et enfin, vous auriez dû vous promener non pas en essayant d'avoir Internet sur « réserver une plage » en février, ce qui n'est pas une très, très bonne idée en matière de planning, mais vous auriez dû vous promener au mois d'août sur les plages de Juan-les-Pins justement là-bas, à Courbet, et vous auriez dû regarder le panorama que cela donne. Eh bien moi, je vous dis très clairement que le panorama qu'il y avait était plébiscité par l'ensemble des gens qui venaient se baigner et que les gens, aujourd'hui, veulent deux choses qui ne sont pas contradictoires. Ils veulent une plage publique dans laquelle ils peuvent aller voilà, quelles que soient ses conditions, que l'on porte un gilet jaune ou qu'on ne le porte pas.

Et puis, il y a un autre endroit où ils veulent avoir un repas, un service et du luxe, et c'est normal qu'à ce moment-là ils se portent vers la plage privée. Et donc aujourd'hui, dans cet endroit-là, il y a un équilibre entre des plages publiques et des plages privées. Et vous verrez que l'année prochaine, cet équilibre-là, vous ne trouverez pour le défendre ni les plagistes, voilà, ni les personnes qui se rendent sur les plages. Les gens qui se rendront sur la plage publique diront : « C'est bien d'avoir des plages publiques » et ceux qui se rendront dans des plages qui seront rénovées puisqu'elles seront nouvelles, ils y trouveront un service supplémentaire, comme les deux plages qu'on a installées plus précocement sur les plages de Juan-les-Pins.

Nous ne sommes pas d'accord et je m'en réjouis. Vous, vous seriez pour qu'il n'y ait plus de plages publiques et qu'on n'ait plus que des plages privées, et moi je pense que dans la population, il y a une attente sur les deux phénomènes et que ces deux phénomènes sont utiles pour notre activité touristique et aussi pour que notre population puisse avoir accès à la plage.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Ah ! ce n'était qu'une abstention. Je n'avais pas compris. Excusez-moi, Monsieur CORNEC.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : M. CORNEC et M. TIVOLI).

00-6 – PORT VAUBAN – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ABONNEMENT VILLE D'ANTIBES STATIONNEMENT A TARIF PREFERENTIEL – GRATUITE EN FAVEUR DES EMPLOYES MUNICIPAUX

M. LEONETTI :

Il y a une participation à cet endroit des employés municipaux, à d'autres endroits il n'y a pas de participation. Donc, il n'est pas anormal qu'un employeur permette à ses agents de se garer sur un parking gratuitement et c'est donc la proposition que je vous fais dans cette délibération.

Il n'y a pas d'intervention. Personne n'est contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

Départ de M. Pierre AUBRY – procuration à Mme Michèle MURATORE

Départ de M. Marc GERIOS

Présents : 37 / procurations : 7 / absents : 5

00-7 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - PROJET - AVIS DE LA COMMUNE

M. LEONETTI :

Chers collègues, on va faire une présentation et avant cette présentation, je voudrais rappeler un certain nombre de choses.

La première, c'est que nous ne sommes pas obligés de délibérer sur le Programme Local de l'Habitat parce que le Programme Local de l'Habitat incombe à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Néanmoins, j'ai voulu qu'elle soit repiquée ici. D'abord, parce que si nous ne la votons pas et que nous ne la passons pas en Conseil municipal d'Antibes, elle est réputée favorable et donc je pense que la moindre des démocraties, c'est que l'on débâte non seulement à la Communauté d'Agglomération, mais que l'on débâte aussi au Conseil municipal du Programme de l'Habitat.

Le deuxième point, c'est que dans ce Programme Local de l'Habitat, il y a des objectifs qui sont réalistes et je me félicite qu'ils le soient.

Je continue à penser que 25 % de logements sociaux sur la commune d'Antibes est quelque chose qui est inatteignable et qui est inatteignable pour deux raisons : techniquement, ce n'est pas possible et je dirais que ce n'est pas souhaitable.

Dans ce contexte, nous nous trouvons avec une négociation avec l'Etat pour créer le Programme Local de l'Habitat, et les objectifs qui ont été fixés sont les mêmes objectifs ou plutôt les mêmes réalisations effectuées dans le précédent Programme Local de l'Habitat. C'est dire que puisqu'on l'a fait pendant des années, on devrait pouvoir continuer à faire ce que nous avons fait. Je rappelle que nous sommes passés de 4 % de logements sociaux à 10 % de logements sociaux et que nous sommes loin d'être à 25 %, et les objectifs qui ont été fixés en partenariat avec le préfet et votés à l'unanimité par l'ensemble des maires de la Communauté d'Agglomération ont abouti à une situation où on a fixé des objectifs, on a diminué ces objectifs de moitié.

Il y a plusieurs éléments qui nous aident. Les premiers éléments qui nous aident à réaliser cet objectif, c'est que, vous le savez, la municipalité est très enclin à faire en sorte que le parcours résidentiel soit un parcours réel. Je ne pense pas que l'on a vocation à rester toute sa vie dans un logement social. J'espère pour mes concitoyens, sauf s'ils le souhaitent, que leur situation financière s'améliore et qu'ils puissent accéder ensuite à la propriété.

L'accès à la propriété se fait aujourd'hui par deux moyens : un moyen qui est l'accès à la propriété sociale, et nous avons depuis le début réservé 10 % de nos logements à l'accès social à la propriété. Je rappelle que l'accès social à la propriété, c'est quelqu'un qui au lieu de payer 6 000 euros le mètre carré sur Antibes paie 3 000 euros le mètre carré. Je rappelle que c'est un primo-accédant. C'est un couple jeune en général, avec des enfants, qui n'a jamais été propriétaire et donc c'est sa première étape de propriété. Je rappelle qu'il y a une clause anti-spéculative qui l'empêche de revendre l'année suivante 6 000 euros le mètre carré et donc il est obligé de le garder pendant quinze ans. En revanche, pendant la période de quinze ans, s'il a un accident de la vie (un divorce, un deuil, une difficulté), la Ville le loge dans un logement social et reprend à son compte le logement ainsi vaquant, et que s'il veut vendre avant, il peut vendre mais à ce moment-là il vend bien entendu au service public pour ne pas faire de clause anti-spéculative.

Je rappelle aussi qu'il y a des scorings et que ces scorings sont totalement respectés, et que nous avons favorisé les personnes qui vivent déjà en logement social : double avantage : ils partent du logement social qu'ils avaient et ils libèrent une place pour un logement supplémentaire et en même temps le parcours résidentiel s'effectue comme on peut le souhaiter.

Le deuxième élément, c'est que dans ce parcours et dans cette mise en concurrence, si j'ose dire, les personnes qui vivent depuis cinq ans à Antibes et qui travaillent depuis cinq ans à Antibes sont favorisées par rapport aux autres. Il serait très anormal que quelqu'un – je n'ai rien contre les personnes qui vivent dans le département – qui ne vit pas dans Antibes bénéficie d'une mesure de la municipalité d'Antibes et qui passerait devant celui qui logiquement s'attendrait à pouvoir continuer à résider dans la ville ou à continuer ou à se rapprocher du travail qui est le sien.

Et enfin, vous le savez, tout est contrôlé par huissier et donc ce ne sont les amis de personne qui sont éligibles. Ce sont des candidatures et ensuite ces candidatures sont soumises à la rigueur des scorings et aboutissent ensuite à l'accès à la propriété sociale.

Malheureusement, jusqu'à présent, ces 10 % de logements n'étaient pas comptabilisés dans les logements sociaux alors que moi je considère, et malheureusement avec des échecs successifs dans mes propositions, que c'est du logement social parce que l'accès à la propriété sociale c'est du social.

Toujours est-il qu'il y a un autre type d'organisation qui est un peu plus complexe et qui aboutit à la même chose : c'est le PSLA (Prêt Social Location-Accession), et que désormais le PSLA est inclus à l'intérieur de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), donc de la loi qui permet le quota des logements sociaux. C'est la raison pour laquelle nous avons mis un quota de PSLA à l'intérieur de la programmation du Programme Local de l'Habitat pour arriver à faire en sorte que ce parcours résidentiel soit désormais sur deux rampes de lancement : la rampe de lancement de l'accès classique à la propriété tel que nous l'avons mis en place à la Communauté d'Agglomération et l'accès par l'intermédiaire du PSLA qui est une location avec possibilité d'achat ultérieur.

Voilà ce que je voulais vous dire pour recadrer l'ensemble du Programme Local de l'Habitat et je solliciterai donc l'avis de la Commune, qui n'est pas obligatoire mais qui aurait été réputé favorable si nous n'avions pas eu ce débat.

C'est Mallory REVEAU qui nous présente le Programme Local de l'Habitat et je me permets au passage de la féliciter pour la clarté de ses exposés devant l'ensemble des maires et pour avoir obtenu, avec des maires qui sont plus ou moins enclins à faire du logement social, l'unanimité par sa force de persuasion qui, je l'espère, va s'exercer aujourd'hui aussi.

Mme REVEAU, Directrice Habitat Logement, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Merci. Bonjour à tous. Donc, je vais vous présenter effectivement les travaux qui nous ont permis d'élaborer ce troisième Programme Local de l'Habitat qui va couvrir la période 2020-2025.

Tout d'abord, vous avez donc été destinataires, j'imagine, du document et donc pour, en termes de méthodologie, vous expliquer que le territoire de la CASA, qui est composé de 24 communes, on a souhaité simplifier la lecture du territoire et les analyses statistiques en classant par des groupes de communes et notamment le secteur Sophia et littoral auquel appartient Antibes. On a voulu ce secteur parce que le point commun, c'est la technopole de Sophia Antipolis à laquelle on a ajouté également la commune de Villeneuve-Loubet puisqu'il y a à présent des entreprises importantes comme Amadeus, mais également le pôle de la RN7. Après, on a dissocié, dans le moyen-pays, deux secteurs puisque le secteur de l'est c'est plutôt, en termes d'organisation, de développement démographique et lié à l'accessibilité, des pôles structurants tournés sur la CASA évidemment mais également Vence et Cagnes, alors que la partie ouest, qui est en bleu clair, est plutôt tournée vers Grasse et la CASA. C'est pour cela qu'on a souhaité dissocier ce secteur de moyen-pays. Le haut-pays n'a pas changé. On est toujours sur les communes du canton de Coursegoules. Cela, c'est un premier point méthodologique.

Vous dire qu'effectivement, quand on élabore un PLH, on parle de l'évolution démographique. Donc, notre secteur était concerné par une forte croissance démographique depuis quarante ans et on a eu un coup d'arrêt de l'évolution démographique entre 2009 et 2014 avec un rythme aujourd'hui qui concerne la CASA qui est inférieur à celui du département, de la région PACA. Pour la CASA, le taux de croissance démographique est de 0,02 %. Comme le montre le graphique projeté, la part des communes littorales et Sophia représente 79 % de la population. C'est elle qui en termes de volume impacte fortement l'évolution démographique du territoire et notamment ce secteur est marqué par un solde migratoire qui devient négatif.

Pour parler d'habitat et du logement, il faut évidemment parler de marché immobilier. On vous a fait, donc, un zoom sur la question du marché locatif privé. Le loyer moyen dans la CASA est aujourd'hui de 13 euros du mètre carré. C'était un chiffre de 2016. Pour la ville d'Antibes, on est plutôt autour de 14 euros du mètre carré. Les loyers sur la CASA sont très élevés et ils continuent de progresser. On constate une géographie marquée au niveau des loyers dans la CASA. Vous voyez qu'il y a différentes gammes de couleurs sur la carte qui vous est présentée. Heureusement, la ville d'Antibes a plusieurs types de couleurs, ce qui veut dire qu'on peut avoir, selon les quartiers, différentes gammes de loyers, ce qui n'est pas toujours le cas, comme vous pouvez le constater, sur certaines communes : on a des loyers très, très élevés. Ces loyers très élevés répondent évidemment à une frange de la population, notamment les actifs de Sophia Antipolis, mais pourtant il y a aussi une frange de la population qui n'a pas ces ressources et donc qui est en inadéquation au niveau du marché immobilier.

C'est pour cela que le Programme Local de l'Habitat parle évidemment du logement locatif social. Il faut savoir qu'au moment où on a élaboré le PLH, 5 236 demandes étaient actives, dont 17 % émanaient de demandes de mutation. Cela veut dire des personnes qui sont déjà logées dans le parc social. En 2016, pour illustrer, il y a eu 564 attributions. Cela montre que le territoire est vraiment impacté, que la tension est forte sur le logement locatif social : 9,3 demandes pour une attribution alors qu'au niveau national, nous sommes sur 4 demandes pour une attribution. Les profils des ménages sont identiques à ceux identifiés dans le deuxième PLH, ceux qui font les demandes de logement, mais il faut quand même souligner le poids des seniors qui augmente d'année en année. Aujourd'hui, on est à près de 22 % des demandeurs de logement qui ont plus de 60 ans.

Consciente des enjeux en matière d'offre de logement, la CASA a poursuivi le développement de son parc locatif social, comme le montre le graphique en bleu, mais celui-ci a effectivement augmenté de 31 % et la Ville d'Antibes a contribué à cette évolution dans les proportions qui sont celles d'une taille de commune de plus de 80 000 habitants, puisque le nombre de logements locatifs sociaux présents maintenant sur la ville d'Antibes est de 4 270 logements et a augmenté, depuis 2012, de 35 %.

Parler du logement social, c'est aussi le rapprocher aussi à l'évolution de la production de logements en général. Il faut savoir que notre secteur est dynamique en matière de construction. On peut entendre aussi dire qu'on construit trop, on produit trop, et en fait, au niveau des logements, ce qu'on constate, c'est qu'il y a 1 485 logements qui ont été autorisés en moyenne, mais seulement 982 qui ont vraiment été commencés. Quand on regarde sur le graphique qui est affiché là-bas, vous voyez que la production de logements de la CASA est bien inférieure à celle de certains secteurs du département. Donc, on produit de manière raisonnée et cela montre bien que la politique de développement du logement se fait de manière harmonieuse sur notre territoire.

Harmonieuse c'est important puisqu'effectivement aujourd'hui les PLH doivent intégrer un diagnostic foncier. Donc, il y a un gros volet précis dans notre document puisque nous sommes dans les Alpes-Maritimes. Nous avons donc un territoire qui est très contraint et donc du coup, c'est aussi compliqué de produire et de construire des logements. Nous avons eu, je vous le rappelle, en 2015 des inondations, donc avec des nouveaux plans de prévention des risques d'inondabilité, mais également les PPRI liés aux mouvements de terrain, liés aux incendies de forêt. Donc, tous ces éléments font qu'effectivement on ne peut pas construire et se développer n'importe où. Sans oublier qu'il faut être vigilant sur la pollution et également tout ce qui concerne le bruit, et donc c'est pour cela qu'il faut être vigilant sur ces aspects-là, et la faune et la flore évidemment.

Face à tous ces constats, à la fin du diagnostic, on a déterminé plusieurs enjeux pour ce troisième PLH, notamment de calibrer la production neuve en accord avec les enjeux d'articulation habitat/transport/emploi, mieux optimiser, valoriser le parc privé, répondre mieux à la diversité des besoins des populations jeunes, anticiper et accompagner les besoins des personnes âgées, sans oublier d'améliorer, de poursuivre l'amélioration des réponses aux populations fragiles.

Je vous ai parlé du diagnostic. Faire un point sur le document d'orientation, document obligatoire du PLH. Le document d'orientation permet notamment de déterminer quel va être le scénario démographique que nous allons retenir pour ensuite définir le nombre de logements à produire. Le scénario retenu et validé par les services de l'Etat est une croissance faible (0,02 % par an), soit une poursuite des tendances. D'un point de vue méthodologique, je tiens à préciser que nous avons repris tous les critères en fait qui concernent cette évolution démographique. Nous avons juste changé la question de la vacance de logements, les taux de logements vacants, puisqu'on avait constaté que les données INSEE n'étaient pas réalistes puisqu'elles affichaient un taux de vacance de 6 % alors même que quand on regardait les données fiscales, on était plus autour de 2 % voire 3 %, mais plutôt de 2 %. Sur la ville d'Antibes, il n'y a que 3,2 % de logements vacants de plus d'un an. Cet objectif nous a permis ainsi de déterminer un nombre de logements annuels à produire sur le territoire de la CASA de 1 086 logements. C'est tout à fait en cohérence en fonction des gisements fonciers que nous avons travaillés avec toutes les communes et en fonction de la stratégie d'aménagement de la CASA, et reste cohérent également avec la dynamique passée, comme le disait Monsieur LEONETTI.

Concernant la ville d'Antibes, en matière de production de logements locatifs sociaux, l'objectif fixé est une production de 260 logements dits SRU puisque comme il a été évoqué, aujourd'hui on peut comptabiliser l'accession sociale à la propriété dans ce chiffre. Cet objectif a fait l'objet d'une longue discussion par le président et le préfet, et permet aujourd'hui d'avoir une cohérence entre les capacités du territoire et la mobilisation de l'appareil productif parce que c'est bien beau aussi d'indiquer qu'il faut produire du logement, encore faut-il avoir les opérateurs qui puissent atteindre cet objectif.

L'analyse du territoire a mis en avant la nécessité dans ces objectifs de production, donc 260 pour la ville d'Antibes. On les a répartis en production neuve (180 logements), en acquisition/amélioration. En effet, il y a un enjeu fort qui a été demandé par les élus de davantage travailler sur la rénovation urbaine en faisant des acquisitions/améliorations de type hôtel, par exemple, pour permettre la transformation en logements. La question des bureaux a également été évoquée, mais de ce point de vue-là, le taux de vacance est également très faible en termes de bureaux. On sait que ce ne sera pas une piste vraiment à explorer. Les 35 logements en accession sociale, également l'ANAH. C'est l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat. Cela permet d'attraper du parc privé des bailleurs qui souhaiteraient conventionner leurs logements. Concernant l'accession sociale, j'y reviendrai un petit peu plus loin parce que dans les fiches actions, on va vous faire un zoom sur cet aspect-là.

Concernant la question de la répartition des types de financement du logement locatif social. Vous savez qu'on parle souvent du logement social en général, mais il faut savoir qu'il existe différentes gammes de produits en termes de logement : on a le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et le PLS (Prêt Locatif Social). Alors le PLAI, c'est plutôt pour les personnes avec des très faibles ressources contre le PLS où on est plutôt des personnes de couche moyenne. C'est vraiment des ressources qui peuvent être relativement élevées. On était sur des gammes fixes (20 % de PLAI, 65 % de PLUS, 15 % de PLS) dans le cadre du deuxième PLH. Il est proposé, au niveau de ce troisième PLH, plutôt d'avoir des fourchettes et de laisser libre appréciation au niveau des communes dans leurs documents d'urbanisme, d'adapter ces chiffres.

Concernant l'accèsion à la propriété, on avait développé deux gammes de produits : le PSLA (Prêt Social Location Accession), donc la location-accession, et également l'accèsion encadrée. On a gardé ces deux produits. Il n'y a que, aujourd'hui, le PSLA qui est éligible à la loi SRU. Et on s'est donné un objectif de 102 PSLA et de 100 en accèsion encadrée à la propriété. Donc, c'est vraiment une ambition importante de développement de cette gamme de produits.

À partir de ce diagnostic et ce document d'orientation, il a été décidé de fixer trois grandes orientations qui sont :

- Mobiliser toutes les ressources pour satisfaire les besoins en logement ;
- Garantir une offre diversifiée au service du lien emploi/logement/déplacements ;
- Et l'orientation n° 3 qui est : vers des réponses plus ambitieuses pour répondre aux attentes de tous les ménages.

Trois orientations ensuite déclinées en vingt fiches actions. Je ne vais pas, aujourd'hui, vous présenter ces vingt fiches actions, sinon vous allez... Non, non ! Même moi, cela va être compliqué ! On a souhaité, avec Madame BLAZY, Monsieur LEONETTI, vous faire une cible sur trois fiches actions que sont l'accèsion sociale à la propriété notamment, la question du logement des seniors et la question du logement des personnes handicapées. Donc, trois zooms.

Sur la question de l'accèsion sociale à la propriété, donc effectivement, dans le cadre du contexte et des enjeux, on avait identifié précédemment dans le PLH une accèsion sociale autour de 2 900 euros du mètre carré, une accèsion encadrée autour de 3 500 euros du mètre carré. Pourquoi ce type de produits ? Parce que comme l'a dit Monsieur LEONETTI, agir sur les parcours résidentiels permet de fluidifier toute la chaîne du logement. Permettre à une personne d'accéder à la propriété alors qu'elle était locataire du parc locatif social offrira la possibilité à une famille d'accéder au parc social (une famille monoparentale ou suite à un divorce ou encore une personne qui sort d'une structure d'hébergement qui elle-même laissera sa place à une personne en grande difficulté). Donc, cette notion de parcours est toujours une condition dans l'élaboration de nos PLH.

Des efforts ont été consentis pour développer des programmes au cours du second PLH. Vous avez les résultats affichés. Mais en termes quantitatifs, ils ont été encore trop timorés. Donc, avec la possibilité offerte par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de comptabiliser une partie de cette offre au titre de la loi SRU, l'enjeu devient encore plus fort et on s'est donc donné des objectifs ambitieux.

Concrètement, comment cela va se passer ? Au-delà des prérequis déjà acquis qui sont le scoring, les clauses anti-spéculatives, le recours aux huissiers, on a souhaité maintenir dans les prochaines années tous ces critères. On a quand même ajouté des nouveaux paramètres. On a légèrement augmenté le prix de vente du PSLA parce qu'on a eu un retour des opérateurs qui nous ont expliqué que pour faire les sorties d'opérations, ce serait plus facile. Donc, c'est pour cela qu'on sera à présent à 3 200 euros TTC, parking(s) compris, et ce sera un prix moyen et non plus un prix plafond. Cela permet notamment de varier les prix selon la localisation des logements.

L'accèsion encadrée, qu'on a évoquée tout à l'heure – il n'y a pas de zoom dans cette slide – sera maintenant à 3 600. La différence en plus est facile à expliquer : 3 200, c'est une TVA réduite, alors que l'accèsion à prix encadré on sera à une TVA fixe, à une TVA classique. Cela permet de justifier.

L'atout du PSLA quand même, c'est qu'il y a une phase de location et après on achète, donc on a cinq ans pour lever l'option d'achat. Et donc ce logement va être comptabilisé SRU cinq ans une fois après que vous aurez levé l'option d'achat. Donc presque pendant dix ans, si effectivement on attend la fin de levée, ce logement sera comptabilisé. Ce logement est vraiment intéressant pour les accédants, puisqu'il permet d'avoir une exonération de la taxe foncière et un taux de TVA réduit et permet de mobiliser le prêt à taux zéro.

Donc, au niveau de ces aspects-là, on souhaite vraiment faire un travail important au niveau des communes, et la Ville d'Antibes l'avait déjà anticipé en demandant à mettre des servitudes de mixité sociale pour promouvoir ce type de produit. Par ailleurs, il existe... Il est en cours de réflexion. On est en train de se rapprocher d'un organisme foncier solidaire pour pouvoir expérimenter, sur un foncier public, le bail réel solidaire. Cette accession sociale est différente du PSLA. Elle nécessitera une plus longue acculturation car il s'agit d'un nouveau modèle de propriété. On est plutôt sur le démembrement, le modèle anglo-saxon : vous achetez en quelque sorte le logement, mais pas votre foncier. On sait que c'est quelque chose qui est compliqué dans le Sud, même en France en général, parce que c'est quelque chose de culturel d'avoir la terre et d'être propriétaire, mais c'est quelque chose qu'on veut essayer vraiment peut-être d'explorer et tester au cours de ce nouveau PLH.

Deuxième fiche action sur laquelle on vous fait un zoom : la question de l'accompagnement des seniors dans l'évolution de leurs besoins face à l'habitat. Avec la silver économie, on voit se développer différents types d'offres de logement à destination des seniors. La loi adaptation de la société au vieillissement a permis de mieux clarifier les différents produits. Dans le cadre de ce PLH, il est ainsi bien précisé les différentes gammes de produits destinées aux seniors autonomes ou en légère perte d'autonomie. Le PLH n'a pas vocation à intervenir sur la question des EHPAD parce que là cela concerne vraiment les personnes en grande difficulté. Nos objectifs, c'est par contre que ce type de produit soit bien réparti sur l'ensemble du territoire et soit surtout complémentaire, mais également que ce produit, quand on est par exemple sur les résidences autonomie, elles puissent servir à des personnes avec des faibles ressources.

Donc, on va travailler vraiment auprès des acteurs sur la différente définition de ces produits parce que souvent on peut avoir des promoteurs qui vendent un produit destiné aux seniors et parfois avoir des surprises au final sur les produits proposés qui ne correspondaient pas forcément à la cible envisagée initialement. Donc, il s'agira d'établir un guide de recommandations à destination des acteurs et de bien expliquer et de voir également dans les PLU comment on peut intégrer ces nouvelles catégories de logement et également la question du stationnement puisque dans les PLU, c'est là où se définissent ces choses-là et c'est vrai qu'en fonction du type de programme de logement, il faudra être vigilant à ce moment-là.

Il s'agira également, dans le parc de logement locatif social, de favoriser les mutations. On a fait un zoom sur des communes et on a pu constater effectivement que les grands logements aujourd'hui peuvent être occupés par des gens, cela fait trente, quarante ans qu'ils sont là, mais ils sont tout seuls dans ces grands logements. Donc, comment on travaille avec les opérateurs publics pour essayer d'encourager les mutations. C'est notamment la proposition qui est faite de faire un soutien au déménagement. Donc, ce serait une enveloppe annuelle de la CASA de 5 000 euros par an qui permettrait, voilà, de trouver un outil qui permet d'aider la personne à passer le cap, à se dire : « Je vais quitter mon logement pour être dans un nouveau logement et notamment un logement qui soit plus proche du centre-ville, en hypercentre, et qui me prépare en tout cas, ou si je suis déjà un peu en perte d'autonomie, avec une salle de bains adaptée ».

Il y a également le maintien à domicile. Le PLH prévoit, dans le cadre du parc privé et en partenariat avec les CCAS et notamment Monsieur GENTE, dans lesquels on travaille sur ce sujet, de trouver des modalités pour raccourcir les délais de traitement de dossiers pour les personnes qui des fois ont un accident de vie, une chute, se trouvent à devoir rapidement faire des travaux. Malheureusement, aujourd'hui, c'est assez compliqué. Il y a l'argent, il y a les financements, mais pour le mettre en œuvre, il y a tellement d'acteurs qui interviennent sur ce champ que des fois il suffirait d'une meilleure coordination et de raccourcir certains délais de décision.

Dernière fiche action – j'ai presque fini ; j'espère que je ne suis pas trop longue – : la question du handicap, accompagner les publics en situation de handicap dans la diversité de leurs besoins. La question du handicap est au cœur de nos enjeux de société. Lors du précédent PLH, ce sujet avait été englobé avec la question du vieillissement.

Pour ce nouveau PLH, ce sujet nous semblait nécessiter un zoom particulier, notamment parce que le handicap est multiple. Il n'est pas seulement moteur. Il est visuel. Il est auditif. Et il peut concerner le chef de famille mais également quelqu'un qui vit dans la famille. Par ailleurs, la montée en puissance des troubles psychiques et psychiatriques qui mettent en péril le maintien dans le logement des personnes est une vraie réalité.

Donc, ce sujet sensible du handicap est de la compétence certes du Département. Pour autant, dans le cadre de la politique de l'habitat, on a souhaité avoir un rôle à jouer sur ce volet-là et donc l'objectif, c'est évidemment de développer les partenariats, mais au-delà de cela, c'est de bien faire comprendre quelles actions on a mis en place, notamment sur la question de la demande de logement locatif social, le parc locatif social, pour avoir, pour faire ce point. La Ville d'Antibes a déjà beaucoup d'avance dans ce domaine, sur ce volet-là, mais également, avec le contrat local de santé mentale, réfléchit à différents types de structures qui pourraient accueillir les personnes en situation de difficulté au niveau du handicap psychique, type résidences services, résidences accueil pardon. Enfin, si la CASA dispose à présent de la quasi-totalité des structures d'hébergement, on sait qu'on doit développer peut-être une gamme de produits spécifiques.

En termes d'offre plus générale, il y a l'éternel débat : qu'est-ce qu'un logement accessible ? Est-ce qu'il est adapté ? Adaptable ? L'objectif, c'est de clarifier ce sujet. La loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové), récemment, a proposé des nouveaux termes encore : des logements accessibles ou des logements évolutifs.

Il faudra donc travailler sur ces aspects-là et définir de nouvelles règles de financement pour permettre aux personnes handicapées, que ce soit dans le parc social ou dans le parc privé, et à partir du moment qu'ils sont propriétaires occupants et très modestes, de mieux vivre dans leur logement.

(Applaudissements)

M. LEONETTI :

Alors, j'ai les interventions de tous les groupes d'opposition, donc Rassemblement Bleu Marine, la Gauche Unie et Solidaire, et le Front de gauche. Monsieur CORNEC.

M. CORNEC :

Tout d'abord, il y a un problème de définition que vous ne nous avez pas fournie. Le terme « mixité sociale », cela ne signifie rien. C'est de la vieille novlangue gauchiste hors d'usage. Aucun Antibois ne réclame jamais de la mixité sociale dans les questionnaires que vous leur avez envoyés, excepté les archaïques de la gauche antique.

Les Antibois ne réclament pas non plus de traduction dans les PLH de « besoins adaptés aux Gens du voyage » ni de « lieux contre l'exclusion », terme guerrier, parce que « lutte » cela n'a plus tellement cours.

Les Antibois veulent principalement que vous anticipiez l'exclusion des jeunes Antibois d'un logement global, privé ou public. On n'est pas contre un peu de logements publics évidemment, mais dans des proportions... J'en reparlerai tout à l'heure, mais je n'ai pas très bien compris vos pourcentages qui sont eux aussi très variables. Donc, nous sommes contre l'exclusion des jeunes Antibois d'un logement privé renchéri par la profusion du logement social dans une ville non industrielle et qui historiquement n'en réclame pas davantage. Il faut vraiment que vous vous désintoxiquiez de cette vieille idéologie qui n'a plus cours et qui contredit un des principes fondamentaux de notre République : la liberté pour tous de se loger où ils le désirent.

Alors, la chose que j'ai retenue d'intéressante dans ce compte rendu, c'est que nous vivons dans un territoire de plus en plus contraint, je dirais même saturé. La CASA, j'ai noté, prévoyait 1 086 logements par an, dont 260 logements SRU. Alors là, si mes calculs sont justes, cela fait 26 %, donc on n'est même plus à 25 %. On a dépassé ce stade.

M. LEONETTI :

Vous ferez un stage de mathématiques aussi parce qu'à mon avis... et de statistiques.

M. CORNEC :

260/1086, oui.

Et alors que les constructions de logements individuels et collectifs diminuent (-4,5 % sur toute la France en 2018), affectées par les politiques macronistes, les menaces qui pèsent sur les allocations logement et l'instauration de l'impôt sur la fortune immobilière, les prix du logement privé, eux, continuent à augmenter : +2,7 % pour les appartements, +3,2 % pour les maisons.

Par ailleurs, les diminutions de loyer imposées aux organismes HLM ont un double effet négatif : ils réduisent leur capacité d'investissement et ils diminuent l'attractivité du logement privé par réaction par son brutal renchérissement relatif.

Nous savons que votre propension au clientélisme vous incite à vous rapprocher des 25 % de logement social imposés. Alors là, on n'a pas très bien compris puisque vous êtes passés de 5 % à 10 % de logement social. On ne sait pas où vous allez vous arrêter. Et ces lois très, très absurdes, les lois gauchistes SRU, Duflot, Cosse et compagnie, nous considérons que ce n'est pas la vocation de la commune à fonctionner par cadeaux clientélistes.

En outre, ceci va à l'inverse de l'égalité de l'accès au logement. On entend assez souvent revenir que 60 % des Français sont éligibles au logement social : 60 % des Français. Donc là, on n'est plus à 26 % : on est à 60 %. Ce qui est en partie faux, car cela n'a pas tellement de sens de regarder ce chiffre tel quel quand on sait que 60 % des Français sont propriétaires et que 17 % à 18 % actuellement des Français occupent ces logements sociaux. Donc 25 %, cela veut dire doubler pour la France les logements sociaux.

Mais le fait est que ce chiffre de 60 % revient souvent et pousse les gens, logiquement, à se demander pourquoi ils ne bénéficient pas de logement social. C'est humain. Sont-ils trop riches ? Ne sont-ils pas assez prioritaires ? N'ont-ils pas assez d'accointances avec le pouvoir ? Ce genre de question se pose régulièrement et agace ceux qui ne comprennent pas pourquoi ils se retrouvent à payer un loyer excessivement cher dans un parc privé contraint alors que certains privilégiés ont la chance de bénéficier de ces logements sociaux à bas loyer et APL généreuses. Cela crée deux catégories : les *insiders* et les *outsiders*, comme sur le marché du travail ; des privilégiés et les autres.

Dans une ville comme Antibes, cette inégalité est de plus en plus forte. Encore une fois, on est d'accord avec une proportion humaine et tolérable de logement social. Je pense que 10 %, on a atteint un stade indépassable. Et donc, nous sommes heureux que vous vous rapprochiez un petit peu des propositions du Rassemblement National qui...

M. LEONETTI :

Ah oui ?! À quel endroit ? Parce qu'alors là je m'inquiète !

M. CORNEC :

C'est quand même la première fois que je vous ai entendu dire qu'effectivement les personnes qui vivent et travaillent depuis cinq ans à Antibes sont prioritaires par rapport aux autres personnes. Je vous rappelle quand même que depuis le début de la mandature on réclame une clarté sur les critères d'attribution du logement social et que les locaux soient favorisés. C'est ce qu'on réclame depuis trois ans et enfin vous nous l'accordez. Donc, on vous remercie d'aller un peu dans notre sens.

M. LEONETTI :

Je ne vais pas dans votre sens parce que c'était fait et décidé à la CASA avant que vous existiez comme Conseiller municipal.

M. CORNEC :

Je suis désolé : je n'avais jamais entendu cela de votre bouche. Donc, je suis heureux de l'entendre aujourd'hui de votre bouche.

M. LEONETTI :

C'est mieux que vous écoutiez. D'ailleurs, vous êtes bien meilleur quand vous écoutez que quand vous parlez.

M. CORNEC :

Ah ! oui mais cela...

(Applaudissements)

M. CORNEC :

Cela, vous dites cela à toutes les personnes qui débattent avec vous, Monsieur LEONETTI.

M. LEONETTI :

Non.

M. CORNEC :

Acceptez qu'on parle un petit peu cinq minutes avec vous et acceptez que même si...

M. LEONETTI :

Je dis simplement que si vous vous intéressiez un tout petit peu aux règles que nous avons mises en place, par exemple, dans l'attribution des logements sociaux... Monsieur TIVOLI s'y est intéressé. Il a vu Madame BLAZY et je ne ferai pas le commentaire qu'il a fait parce qu'il vous serait défavorable, mais il a constaté qu'on attribuait sans clientélisme les logements sociaux. Il aurait pu constater aussi, si vous l'aviez voulu, que la Communauté d'Agglomération, depuis longtemps, depuis pratiquement le début, attribue un parcours résidentiel avec l'accès au logement social, l'accès à la propriété, et que d'emblée elle a mis les critères de cinq ans, cinq ans, et les critères de l'attribution de logements. Donc, si vous me demandez, moi, je vous donne les explications. Cela vous évite de dire des contre-vérités en Conseil municipal. Pourquoi vous ne venez pas à ces réunions ? Venez ! Il n'y a pas d'ostracisme chez nous, je veux dire.

Peut-être que je suis gagné par la gauche rampante qui envahit mon cerveau dans un gang archaïque, mais j'ai quand même eu un peu l'impression, si je peux me permettre, que le terme de mixité sociale, c'est assez clair. C'est assez clair pour moi en tout cas : cela veut dire que dans un immeuble, il y a des gens qui ont des revenus et des conditions différentes. Il y a des jeunes, des vieux, il y a des étudiants, il y a des actifs, il y a des retraités.

M. CORNEC :

Il faut l'imposer alors ?

M. LEONETTI :

Il y a des gens qui ont plus ou moins de moyens et on a fait en sorte qu'effectivement... Si vous regardez la mixité sociale que vous dénoncez en terminologie et que j'essaie de vous expliquer dans la réalité : dans la ville d'Antibes, il n'y a pas un quartier de riches et un quartier de pauvres. Dans tous les quartiers, il y a effectivement des gens qui ont des conditions de vie qui sont différentes.

Le deuxième point, c'est que...

M. CORNEC :

Pourquoi l'imposer ?

M. LEONETTI :

Je l'impose parce que si je ne l'imposais pas, je pense qu'il y aurait une facilité pour celui qui construit... Le promoteur qui construit n'aurait pas tendance à vendre à 3 000 euros le mètre carré si je ne mettais pas un certain nombre de quotas pour qu'il le fasse et que l'accès à la propriété sociale existe. C'est légitime, c'est normal : il n'est pas là pour faire du social ; il est là pour une certaine rentabilité et donc c'est tout à fait légitime.

Clientélisme électoral : alors là, comme dirait Desproges, *je pouffe* parce que franchement, si vous regardez les résultats des élections, ce n'est quand même pas aux endroits où il y a les HLM que les scores que le Conseil municipal majoritaire a eus sont les meilleurs.

Si vous me dites : « Ne gardez que le Cap d'Antibes », moi cela me va bien. Je veux dire : voilà, on fait 70 % au Cap d'Antibes. Vous me direz : on fait 63 % sur l'ensemble de la ville.

Mais enfin, si je devais privilégier un endroit et que j'aie des arrière-pensées électorales, comme vous le pensez, ayant vous-même probablement quelques arrière-pensées, plus que des pensées, vous diriez qu'effectivement je fais du logement social parce que le logement social vote pour moi. Je ne crois pas. Je ne pense pas que le logement social, ce soit un endroit dans lequel je vais récolter obligatoirement le fruit de la générosité de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins. Néanmoins, effectivement, je constate que dans les endroits où il y a des logements sociaux, il n'y a pas de baisse de notre électorat. Donc, ce que je peux dire simplement, c'est que si on était uniquement basés sur le fait « je vais faire du logement social parce que cela va me rapporter des choses à la prochaine élection », franchement je pense que ce serait une erreur.

Enfin, je voudrais vous demander : est-ce que vous savez le salaire initial d'un policier municipal ? d'un policier national ? d'une aide-soignante ? d'une infirmière ? d'un brancardier ? d'un manutentionnaire ? Ce sont des gens, voilà. Je me suis dit, quand je vous ai vu avec un gilet jaune : cela y est, il va rencontrer le peuple ! Cela y est, il va comprendre qu'il y a des gens qui ne sont pas tous avec des possibilités d'acheter d'emblée ! Vous ne les avez pas rencontrés, ces gens-là ? Moi, j'ai vécu avec eux. J'ai vécu avec des infirmières.

M. CORNEC :

Est-ce que je peux répondre, Monsieur le Maire ?

M. LEONETTI :

J'ai vécu au quotidien avec des policiers et je vois bien qu'ils ont...

M. CORNEC :

Vous posez des questions et je n'ai pas le droit de répondre. Vous savez : c'est exactement cela que vous reprochent les gilets jaunes.

M. LEONETTI :

C'est moi qui parle là, voilà. Tout à l'heure, vous parliez. Je ne vous ai pas interrompu. Donc maintenant, vous me laissez parler.

Et donc dans ces conditions-là, franchement, si vous regardez cette masse de population, elle est entre 1200 et 1800 euros au démarrage. Et vous croyez que lorsqu'on voit arriver des infirmiers ou des aides-soignantes à l'hôpital d'Antibes, et d'ailleurs on a pris avec Jacques GENTE des mesures dans ce sens, et qu'ils n'arrivent pas à se loger parce que le prix de leur loyer mange la moitié de leur salaire, vous croyez qu'il ne faut pas essayer de trouver des solutions là aussi ? Vous croyez que le logement social, c'est obligatoirement un ghetto ? Vous croyez que ce n'est pas des gens que vous rencontrez dans la rue ? Vous croyez que ce n'est pas le peuple de la ville d'Antibes ou le peuple de France ?

Oui, 60 % de nos concitoyens pourraient réclamer un logement social et moi je crois à une idée un peu simple : c'est que dans le parcours de la vie, on augmente ses moyens, on augmente ses salaires, on travaille plus, on gagne plus, et à un moment donné de sa vie on peut accéder à un logement et en devenir propriétaire. Et je pense même – ce n'est pas tout à fait l'optique du Gouvernement actuel – qu'on le transmet à ses enfants comme un patrimoine et comme un bien qui va envers les enfants qu'on a eus.

Donc effectivement, si vous me dites cela, c'est vous l'*outsider*. C'est vous qui êtes en dehors du vrai, en dehors de la vie. Vous pouvez toujours essayer d'expliquer qu'il y a des privilégiés à l'intérieur des logements sociaux et puis des nantis, des malheureux qui sont à l'extérieur. Il y a 60 %, dans cette ville, de gens qui sont propriétaires, et tant mieux. Et si je pouvais faire en sorte qu'il y en ait 70 %, je le ferais. Et si je pouvais faire en sorte que les plus modestes aient un jour l'espoir et la réalité de pouvoir accéder au logement, je le ferais aussi.

Et dans le logement social, si je peux accentuer la proportion de personnes en situation de handicap et si je peux accentuer la proportion de personnes âgées sur lesquelles un certain nombre de taxes et d'impôts sont supplémentaires, eh bien je le ferai. 22 % à 25 % de seniors attendent un logement social et vous voudriez que je n'en fasse pas ? On va continuer à en faire.

Et vous avez eu une phrase qui est très positive pour nous. Vous avez dit : « Comme c'est, c'est très bien », sauf que « comme c'est, c'est très bien » parce que nous avons fait l'effort de logements sociaux qui s'est effectué.

Rappelez-vous de ce que vous disiez, allez, il y a trois, quatre ans. Vous disiez : « Vous en faites trop » et maintenant vous dites : « Il y en a assez. » Alors s'il y en a assez aujourd'hui, c'est qu'on n'en faisait pas trop hier. C'est qu'on en faisait assez.

Et donc, on est à 10 % et on va passer à 12,5 %, voilà, la moitié des objectifs SRU parce que dans le dialogue que nous avons eu avec le préfet, dans le dialogue que nous avons eu avec l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, on fixe des objectifs qui sont raisonnables et équilibrés, et vous devriez dire : « Bravo ! Vous allez faire de l'accession à la propriété, je le demandais. Je ne savais pas que cela existait parce que je ne m'y suis pas intéressé. » Mais vous le demandez. Nous aussi, on est d'accord. Vous devriez dire : « Je suis d'accord avec cette accession à la propriété des gens qui sont là depuis cinq ans. » Vous l'avez dit. Ce n'est pas moi qui ai copié sur vous : vous n'étiez pas là et on l'a fait avant vous. Vous devriez dire : « Finalement vous avez trouvé l'équilibre. Vous avez 10 % et c'est un bon équilibre à maintenir. » Comme la population va bouger, quand on sera à 12 % à la fin de ce PLH, franchement on ne sera pas très, très loin de l'objectif idéal de l'équilibre que vous évoquez. Donc finalement, vous êtes d'accord avec moi. Voilà. C'est peut-être difficile à expliquer.

M. CORNEC :

Est-ce que je peux répondre à toutes ces questions ou je n'ai pas le droit ?

M. LEONETTI :

Je ne vous ai pas posé de questions.

M. CORNEC :

Ah ! non, je n'ai pas le droit.

M. LEONETTI :

Je ne vous ai pas posé de questions. J'ai répondu à ce que vous avez dit.

M. CORNEC :

Ah ! oui : vous posez des questions, vous faites les réponses en fait.

M. LEONETTI :

Ah ! non : je n'ai pas posé de questions, moi.

M. CORNEC :

C'est génial !

M. LEONETTI :

Simplement, je reprends ce que vous dites...

M. CORNEC :

Non, je me permets simplement de vous dire...

M. LEONETTI :

... et je mets en évidence les contradictions que vous avez. Je vous rappelle que j'ai la présidence de cette séance et que je vous laisse parler et que je vous laisse parler le temps que vous voulez. Par contre, vous ne m'interrompez pas et vous ne répondez pas quand je vous réponds. On n'a pas à faire un dialogue entre vous, Monsieur CORNEC, et moi.

M. CORNEC :

Je ne vais pas, comme à l'école, lever la main 36 fois pour qu'enfin...

M. LEONETTI :

Eh bien oui, vous lèverez la main 36 fois...

M. CORNEC :

... vous m'autorisiez une seule fois à répondre.

M. LEONETTI :

... tant que vous ne gagnerez pas les élections, et ce n'est pas demain la veille que cela se produira sur Antibes Juan-les-Pins.

M. CORNEC :

Vous m'avez interrogé sur les gilets jaunes et la principale revendication des gilets jaunes, je vais vous répondre...

M. LEONETTI :

Maintenant, vous vous taisez parce que je préside cette séance. Vous éteignez votre micro parce qu'il y a d'autres membres de l'opposition et de la majorité qui ont envie de parler...

M. CORNEC :

Vous ne m'autorisez pas à répondre.

M. LEONETTI :

... et que vous n'avez pas gagné ces élections.

M. CORNEC :

C'est exactement ce que ne veulent pas les gilets jaunes : c'est ce genre de dictature.

(Huées)

M. LEONETTI :

Je *repouffe*, voilà !

La parole est à Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Merci.

Alors, nous ne pouvons que reprendre ce que nous disions au Conseil Communautaire de la CASA. Le PLH qui nous est présenté aujourd'hui comporte certaines améliorations, mais pas au niveau des enjeux du logement sur la CASA et du respect a minima 20 % – vous voyez : on ne va même pas à 25 % – de logements sociaux. Le constat est intéressant, mais ce PLH n'apporte pas une réponse au niveau de ce constat.

De plus, ce PLH nous est présenté alors que le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) de la CASA est en cours d'élaboration et les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes, tout au moins Antibes, sont déjà bouclés. De même pour le PDU (Plan de Déplacements Urbains) lui aussi en cours de révision, ces différents documents devant être compatibles avec le PLH.

Il est indiqué que des groupes de travail techniques et politiques ont été réunis, mais les élus minoritaires, membres de la commission Habitat de la CASA n'ont pas été invités à ces groupes de travail.

Alors, juste quelques points :

- Les logements vacants depuis plus d'un an : 3 600. Un accompagnement des propriétaires pour qu'ils remettent sur le marché leurs logements est indispensable. Le bail intermédiaire ou la location par un organisme d'intermédiation est certes cité, mais pas en nombre suffisant. Cela peut apporter des garanties quant au paiement du loyer et du maintien de leur logement en bon état. Une bonne information des propriétaires serait nécessaire et permettrait de débloquer un certain nombre de logements.

- De la même manière, il y a sur le territoire de la CASA un nombre conséquent de bureaux vides, 30 000 m² sur Sophia. La transformation en logements devrait être favorisée, ainsi augmenter le parc de logements sociaux sans pour cela urbaniser toujours plus les zones vertes restantes.

- Le constat d'un montant de loyer trop élevé est net dans le parc locatif social, mais bien entendu encore plus dans le parc privé. Or, 25 % des familles dites « pauvres » sont logées dans le parc privé. 63 % des ménages logés dans le parc privé ont des ressources inférieures au niveau PLUS et 62 % des demandes de logement ont un revenu en dessous du PLAI.
- Il est donc indiqué une inadéquation entre l'offre et la demande, donc entre l'offre et les ressources des familles. Il manque des PLAI. Malgré la volonté de diminuer le nombre de logements PLS, on constate que sur la période du PLH précédent, il a été proposé 28 % de logements PLS alors que les objectifs étaient seulement de 15 %, et ces objectifs sont de nouveau de 15 %.
- La taille des logements : il est dit qu'il y a « beaucoup » de T4 et peu de demandes, mais il est connu qu'il y a peu de grands logements, aussi, les ménages ne demandent pas. Nous voyons tous les jours des personnes qui renoncent à demander un logement social car elles disent qu'il n'y a pas de grand logement T4 et encore moins T5. Il serait nécessaire de prévoir a minima un T4 et un T5 par programme.
- Le problème des jeunes : les plus bas revenus et le plus de difficultés à se loger. Les loyers des logements étudiants, essentiellement sur la technopole, sont eux aussi trop élevés. Des colocations jeunes/personnes âgées sont possibles et intéressantes, et devraient être promues par la CASA. Il est aussi possible de prévoir dans une même résidence des jeunes et des personnes âgées avec des services communs.
- En termes de rénovation énergétique, 234 logements devraient être rénovés en urgence, il est cité. Mais c'est au total 1 614 logements à rénover. Les locataires supportent des frais énergétiques importants par rapport à leurs ressources ou ne se chauffent pas.
- La non-atteinte des objectifs en termes d'accession sociale à la propriété et accession encadrée, dispositif qui pourtant permet une stabilisation des ménages dans leur logement et une rotation avec les logements sociaux. Alors certes, c'est un grand plan qui nous est annoncé, car jusqu'à maintenant ces logements n'étaient pas pris en compte pour la loi SRU, mais maintenant sans doute on va faire un effort. Mais les PLU des communes de la CASA devraient tous intégrer cette obligation dans les programmes, comme pour les logements sociaux, et c'est d'ailleurs un vœu de la fiche action.
- En ce qui concerne le logement intermédiaire, les loyers sont tels qu'ils sont très souvent équivalents avec le parc privé. Les personnes préfèrent alors choisir leur lieu de résidence.
- En ce qui concerne le dispositif « Le logement d'abord », dispositif très intéressant mais qui ne doit pas se substituer mais venir en complément des autres dispositifs d'appui aux personnes en très grande difficulté actuellement mis en œuvre par la CASA. Je pense aux subventions aux associations, entre autres. Le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées énonce les conditions de mise en œuvre de cette mesure. Elles devraient être appliquées. Alors, quelques préconisations : mettre en place l'encadrement des loyers, proposer une offre sociale plus importante dans le parc privé, produire massivement des logements locatifs sociaux et très sociaux, PLAI adapté, et ne pas vendre des logements sociaux. C'est ce qui est préconisé pour l'expérimentation « Le logement d'abord ».
- Sur la vente des logements sociaux, nous notons positivement que vous proposez d'encadrer la vente de logements sociaux. Ces ventes diminuent le parc social et de plus très souvent mettent les ménages acquéreurs en difficulté financière pour assurer l'entretien d'un bâtiment ancien.
- Pour nous, 25 % d'usufruit locatif social, c'est beaucoup trop. Ce dispositif est surtout à l'avantage des promoteurs et pas vraiment de la collectivité. Il nous a toujours été dit que ce dispositif viendrait en plus des logements sociaux construits, sauf que dans ce PLH, il est intégré à hauteur de 25 %. Nous recevons tous les jours des propositions de placements financiers dans l'usufruit locatif social, d'ailleurs aussi dans les EHPAD et les crèches privées. Nous savons que c'est un instrument de spéculation. Faire de l'argent sur le dos des personnes en difficulté et des personnes âgées, ce n'est pas très moral.
- En ce qui concerne le logement des personnes handicapées dont vous semblez faire une priorité, parfait, l'article 18 de la loi ELAN est cité, mais la CASA pourrait demander aux bailleurs sociaux de prévoir, malgré cet article de loi, plus que les 20 % de logements immédiatement accessibles aux personnes handicapées pour mieux répondre à leurs besoins.

- Le budget destiné au foncier est pour nous dérisoire, d'autant plus qu'on semble aller vers le système anglo-saxon de ne pas mettre le foncier, le terrain qu'ils ont dans le loyer, et au global le budget consacré à ce plan est nettement insuffisant. Il avait déjà été en baisse en 2018 et là sur la durée du plan, c'est encore moins. Pour nous, même si ce PLH présente quelques points positifs, nous nous abstiendrons et nous serons très vigilants à sa mise en œuvre.

Alors, une question : d'autre part, dans ce PLH il est fait mention des deux SPL (Société Publique Locale) de la CASA. Or, le Conseil d'Etat vient de rendre un avis interdisant à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et à une commune membre de cet EPCI de constituer ensemble une SPL si l'ensemble de la compétence n'a pas été transféré, ce qui nous semble être le cas puisqu'il s'agit de SPL Aménagement, compétence non transférée à la CASA.

Pouvez-vous nous dire ce que vont devenir les SPL créées par la Ville et la CASA ? Merci.

M. LEONETTI :

Alors, il y a beaucoup de questions mais finalement je suis rassuré. J'avais l'impression que j'étais un extrême gauchiste en écoutant Monsieur CORNEC et maintenant je me rends compte que je suis un élu de la droite républicaine, donc effectivement on n'est pas d'accord non plus. Voilà.

On n'est pas d'accord parce que je pense que l'usufruit locatif social, ce n'est pas qu'une opportunité pour le privé ; c'est aussi un service immédiatement rendu à l'ensemble de la population. Je pense aussi que la règle de l'offre et de la demande a fait rectifier sur le PLS parce que le PLS, et là vous avez raison, est à un prix qui quelquefois est assez proche du prix du marché et que donc en conséquence le PLS chute parce qu'il y a un niveau de revenu qui est exigible, mais il y a aussi un niveau de loyer qui est quelquefois élevé qui fait dire aux personnes : si c'est pour gagner 50 euros par mois, peut-être que je vais effectivement choisir.

Sur les bureaux vides de Sophia Antipolis, compte tenu de la demande qu'il y a sur les bureaux aujourd'hui, à mon avis il vaut mieux avoir le plan de rénovation de bureaux tel qu'on le fait à l'heure actuelle, qui est un plan qui permet d'accueillir des entreprises supplémentaires sans obligatoirement construire de manière importante. Donc, l'objectif que nous avons est le même. Néanmoins, je pense que les bureaux vides, c'est plus facile de les transformer en bureaux neufs que de les transformer en habitat, pour des raisons qui sont assez évidentes.

Je suis d'accord avec vous en revanche sur les problèmes des logements étudiants. Je pense qu'ils sont à des prix quelquefois trop élevés et qu'il faut qu'on ait une gamme de logements étudiants qui soit plus accessible à l'ensemble des étudiants parce qu'il y a un certain nombre... On a un taux de logements sociaux qui est assez élevé en termes d'étudiants, mais ils ne correspondent pas aux revenus de la population étudiante.

Ensuite, sur la rénovation énergétique, Madame BLAZY l'a entamée. Je crois qu'il n'y a pas de discussion là-dessus. Mais vous connaissez la complexité et vous avez vu quelles polémiques cela peut entraîner parce que les travaux tardent parce que c'est des travaux de fond, c'est des travaux complexes. C'est des travaux dans lesquels on intervient à l'intérieur de l'appartement comme à l'extérieur et donc il faut effectivement les programmer, avoir l'adhésion de nos concitoyens dans ce domaine. Mais c'est une des pistes parce que c'est une piste qui augmente le pouvoir d'achat parce que si on dépense moins d'argent pour se chauffer parce qu'on a moins de déperdition, eh bien, c'est autant d'argent qui est de l'argent gagné.

Sur l'ensemble, vous avez exprimé ce que vous aviez déjà exprimé en Conseil communautaire puisque vous y siégez. Vous pensez que nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux et nous, nous pensons que nous avons trouvé un juste équilibre de croissance et donc dans ces conditions, effectivement, on ne partage pas les objectifs, même si sur un certain nombre de points, je suis prêt à réfléchir, en particulier sur les T4 et les T5. Bien sûr qu'il n'y en a pas beaucoup, mais il n'y en a pas beaucoup parce qu'il y a beaucoup de demandes et quand vous prenez par exemple Marendas-Lacan, vous avez un programme, vous avez des T4. Mais si on commence par dire, ce qui est notre objectif : on va plutôt essayer de mettre à Marendas-Lacan parce que c'est en centre-ville et parce qu'il y a de la piétonisation, on va essayer d'y mettre des personnes âgées qui sont en difficulté, on se trouve évidemment avec une inadéquation entre la population voulue et la population attendue.

Donc effectivement, je crois qu'il faut moduler, comme le fait Madame BLAZY, les T4 et les T5 en fonction de la localisation dans laquelle on se trouve. Quand on se trouve plus au cœur de la ville d'Antibes, à proximité des déplacements, c'est les familles avec enfants et donc c'est plus facile de les positionner à cet endroit alors qu'une personne âgée, si on l'héberge à la Croix-Rouge et qu'elle est habituée à vivre en centre-ville, elle a plus de difficultés. Donc, je pense qu'il y a un travail aussi à faire sur le positionnement non pas des catégories mais des attentes de l'ensemble de nos concitoyens en fonction des situations et en particulier en fonction des déplacements.

Madame DUMAS. Le micro pour Madame DUMAS. Mais vous savez, en régime dictatorial, on empêche les gens de parler.

Mme DUMAS :

Je n'ai pas utilisé ce mot !

Donc, je veux d'abord vous rassurer : à la lecture du PLH, je n'ai pas eu l'impression que les idées de gauche et même la vieille gauche archaïque aient complètement gagné votre esprit.

M. LEONETTI :

Vous me rassurez !

Mme DUMAS :

Donc, vous voilà rassuré !

En effet, donc, ce document ressemble, et vous l'avez dit d'ailleurs à la présentation, aux précédents et à ce que la CASA produit depuis des années : un ton parfois autosuffisant qui parle de « droit au logement », qui parle de mobiliser toutes les ressources pour satisfaire les besoins en logement, qui dit garantir une offre diversifiée au service du lien emploi-logement-déplacements, qui dit répondre aux attentes de tous les ménages, des mots pleins de bons principes mais assez éloignés de la réalité vécue par une grande partie de la population de notre territoire.

En effet, la CASA, comme la Ville d'Antibes, arrive péniblement à 10 % de logements sociaux après 18 ans d'existence de la loi SRU qui en impose 25 % actuellement. Tous les ans, le nombre de demandes actives augmente. D'ailleurs, le chiffre de plus de 5 200 familles en attente donné dans le document est celui de janvier 2017, donc il date de déjà deux ans.

Le nombre d'habitants diminue. C'est d'ailleurs à mettre en lien avec les annonces de fermetures de classes annoncées cette semaine. Ces chiffres, pour moi, sont un constat d'échec de votre politique du logement sur Antibes et sur la CASA.

Ce nouveau PLH va malheureusement dans le même sens :

- Un budget similaire (environ 7 millions d'euros par an) ;
- Une construction d'à peu près 590 logements neufs type loi SRU ;
- Un manque de PLAI ;
- Une obstination à faire du PLS qui, souvent, ne trouve pas preneur ;
- Une utilisation démesurée du foncier pour la construction de résidences secondaires, sans limite ni réglementation ;
- Un nombre de logements vacants en augmentation de +6 % selon l'INSEE, +2,2 % selon la CASA. C'est marrant : contrairement au comptage dans les manifestations, vous contestez le comptage de l'Etat et préférez le comptage des organisateurs ! ;
- Une absence d'objectifs chiffrés pour des logements accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- Et un abandon du projet de construction de logements étudiants en cœur de ville, à l'espace Jules Grec, dont on ne parle plus dans ce PLH.

Ce PLH n'est pas en cohérence avec les besoins de la population et les besoins d'un nouveau dynamisme pour notre ville.

Nous le savons, tous les diagnostics le disent, que ce soient ceux de la CASA, de la CCI ou du Département : le prix exorbitant du logement, les difficultés de transport sont des handicaps pour notre ville et ce PLH ne résoudra aucune de nos difficultés dans le domaine de l'accès au logement. Ce PLH ne rendra pas la vie plus facile à Antibes. Il reste dans le « train-train » habituel sans entendre les besoins de la population.

Donc, vous l'avez compris : je voterai contre le PLH.

M. LEONETTI :

Eh bien, deuxième élément rassurant, voilà, élément quand même qui me permet de vous dire qu'en ce qui concerne les logements avenue Jules Grec, ils ne sont en aucun cas abandonnés. C'est plutôt dans l'idée de la spatialisation, localisation des populations : il vaut mieux mettre des étudiants à Jules Grec parce qu'ils sont à côté de la possibilité de faire du tennis, du sport, de la natation, un conservatoire, etc., du violon comme dit Madame BLAZY à la place des élus, et de mettre des personnes âgées dans les zones piétonnes. Donc là, il y a une répartition effectivement. Là, on mettra presque exclusivement du logement jeunesse et du logement étudiant.

Je voudrais savoir comment on fait pour régler – décidément, c'est une envie de sur-régler : vous ne trouvez pas que notre pays est déjà bien réglementé ? – le nombre de logements de résidences secondaires. On leur dit : « Vous n'avez pas le droit. Vous habitez Tourcoing, pas question de venir acheter ici. Vous n'avez pas le droit de le faire. » Comment vous faites ? Vous pouvez le faire sur du logement aidé. Sur du logement aidé, vous pouvez définir la population et effectivement c'est une population locale. Mais quand vous mettez à la vente libre un appartement, de quel droit on irait dire : non, je veux absolument que ce soit obligatoirement un Antibois qui puisse y accéder ? Ce n'est pas possible. Et la façon de lutter contre cet élément, c'est l'accession sociale à la propriété parce que l'accession sociale à la propriété, la personne qui achète est là pour quinze ans. Au moins, elle n'est pas dans une résidence secondaire.

Sur les 5 200, vous avez un peu omis un certain nombre de choses. C'est que d'abord, et pardon, je ne vais pas tomber dans des travers que vous pourriez dénoncer, mais je vais quand même essayer de privilégier les demandes antiboises. Or, quand vous avez une demande, c'est une demande de gens qui voudraient habiter à Antibes en termes de logements sociaux. Chacun a ses responsabilités, chacun les prend. Mais les gens qui vivent à Cagnes-sur-Mer, s'ils ont moins de logements sociaux, je ne vais pas créer des logements sociaux pour les attribuer dans une répartition qui serait inhomogène sur l'ensemble du département. Je vais plutôt essayer de les attribuer à ceux qui les demandent à partir de la ville d'Antibes. Donc, c'est le premier point.

Le deuxième point qui paraît très important et qu'on oublie quelquefois, c'est que dans ces demandes, il y a toutes les demandes de relogement dans le parc social. Ce sont des gens qui sont déjà dans un logement social et qui disent : « Je veux changer » et ce n'est pas illégitime. « Je veux changer parce que c'est trop grand maintenant que je suis seul et que je paie un loyer et un sur-loyer. Ou je veux changer parce qu'au contraire je suis dans un appartement qui est devenu trop petit parce qu'il y a plus d'enfants qui sont venus dans la famille. » Donc, ce pourcentage-là vient, si vous me le permettez, en déduction. Ce sont des gens qui vivent déjà dans un logement social.

Puis il y a un troisième point qui me paraît important : c'est le nombre accéléré des refus de logements sociaux. Je passe mon temps à écrire à des gens : « Pourquoi vous refusez ce logement social ? » Voilà. Et quand on voit que ce sont des gens qui ne sont pas en activité, on se dit : mais on ne les éloigne pas de leur travail, on les met dans la ville d'Antibes et en plus, pour des raisons qui sont dues au retard de la Ville d'Antibes en matière de logements sociaux, la plupart de nos logements sociaux sont neufs. Donc, on ne peut pas dire non plus : c'est un logement qui ne correspond pas, qui est vétuste, qui se trouve dans un quartier sensible ou quoi que ce soit. Antibes n'a pas de quartier sensible. Alors, il y a aussi cet élément-là qui fait que celui qui refuse... Je viens de signer une lettre, ce matin, avec un argumentaire qui était donné, trois fois, trois logements sociaux refusés. « C'est trop loin, il n'y a pas de balcon, c'est trop près. »

Je ne dis pas que c'est la règle, mais ce pourcentage-là de refus qui monte aujourd'hui à presque un sur trois vient complètement grever et abattre la stratégie que l'on est en train de construire. Donc moi, j'ai demandé à ce qu'on se mette à réfléchir pourquoi les gens refusent le logement social.

Intervention hors micro : Même un DALO (Droit Au Logement Opposable).

M. LEONETTI :

Pardon ? Voilà : et même un DALO. Alors un DALO, normalement, est en urgence absolue. Il faut absolument qu'il ait un logement. Tu lui proposes un logement sur Antibes, enfin ce n'est quand même pas la ville la plus sinistrée du monde, et dans du logement qui est neuf, et on te dit non ! Il y a un moment où il faudrait quand même qu'on m'explique comment fonctionnent les choses.

Donc, les 5 200 qui se renouvellent là, moi j'essaie de leur expliquer maintenant qu'il faut qu'ils cherchent dans le parc privé parce que le troisième refus de logement social sur la ville d'Antibes, à trois endroits différents, il faut quand même peut-être commencer à penser que peut-être on ne peut pas répondre à sa demande et qu'il aille chercher dans le parc privé.

Donc vos 5 200 là, si vous les épurez avec ce que je viens de dire, vous allez voir que la demande n'est pas si violente et si forte. Je ne nie pas qu'il y a un besoin. Je ne nie pas que ce besoin, on doit continuer à avancer dans le domaine dans lequel nous sommes. Mais à la fois je viens d'entendre Monsieur CORNEC qui dit que finalement il n'y en a presque pas besoin et vous qui me dites qu'il faut en construire à marche forcée.

Je préfère essayer de rester dans l'équilibre que nous avons et qui est un équilibre qui est à la fois réaliste puisqu'on l'a déjà réalisé et qui est quand même validé par le représentant du Gouvernement qui s'appelle le préfet.

Alors, je n'ai convaincu probablement personne, mais néanmoins j'ai essayé d'expliquer. Voilà. Qui est contre ? S'abstient ? Monsieur CORNEC, deux.

M. CORNEC :

Je suis contre.

M. LEONETTI :

Oui, oui, j'ai compris, Monsieur CORNEC. Oui. Et Madame MURATORE, abstention comme à la CASA. Deux abstentions, trois contre.

Adoptée à la **majorité par 39 voix POUR sur 44** (3 contre : M. CORNEC, M. TIVOLI, Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY).

Alors, maintenant nous passons... Donc la Commune d'Antibes sera globalement favorable.

00-8 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE PALMOSA - TRANSFERT DE COMPETENCE - CONVENTION DE MANDAT DE GESTION ENTRE LA VILLE D'ANTIBES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS - BILAN FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITÉ - APPROBATION

M. LEONETTI :

C'est simplement que la loi fait en sorte qu'aujourd'hui ce n'est plus la Ville d'Antibes qui en a la charge, mais la Communauté d'Agglomération.

Intervention : Monsieur CORNEC, que j'écoute sans l'interrompre et avec attention.

M. CORNEC :

Monsieur le Maire, donc si vous ne m'interrompez pas, je vais vous apprendre quelque chose d'extraordinaire. Extraordinaire ! Si, si ! Je ne vous ai pas vu depuis deux mois et demi sur les carrefours gilets jaunes, donc je me doute que vos interventions sont un peu erronées. Donc, je vais vous dire les trois – ouvrez vos oreilles – revendications des gilets jaunes. Vous êtes prêt ? Les taxes. Les taxes, cela concerne tout le monde.

M. LEONETTI :

Avec vous, Monsieur CORNEC, je suis prêt à tout. Voilà. Je suis même prêt à tout entendre de manière calme.

M. CORNEC :

J'en ai à peine pour une minute, voilà. À peine pour une minute.

M. LEONETTI :

Vous savez, dans cette ville, vous avez le temps de dire ce que vous avez envie de dire.

M. CORNEC :

C'est formidable ! Alors là, je sens qu'il y a une nette évolution.

M. LEONETTI :

Pas du tout ! Cela a toujours été comme cela. Je ne vous ai jamais interrompu. Je vous ai simplement, de temps en temps, évité un dialogue entre vous et moi qui monopolise le débat à l'assemblée. Donc vous me parlez, je vous réponds, puis ensuite on passe au vote. C'est la règle, voilà.

M. CORNEC :

D'accord. Est-ce que je peux continuer ? Parce que là je vous signale que vous venez de me dire que vous ne m'interrompez pas et que vous m'avez interrompu trois fois, mais je ne vous en veux pas. Je ne vous en veux pas. Je suis tolérant. Je suis très tolérant.

Donc deux : le pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat, cela concerne tout le monde : les retraités... À ce propos, sur les ronds-points, on voit surtout des retraités. On ne voit pas tellement de manutentionnaires parce qu'ils travaillent. Donc, c'est surtout des retraités qu'on voit sur les ronds-points et des retraités de classe modeste parce que c'est eux qui sont venus sur les ronds-points dès le premier jour à cause des problèmes de taxes : la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques) que Monsieur, que notre député connaît, etc.

Trois – je finis, je finis juste – : le déficit de démocratie. Ils demandent la démocratie participative, c'est-à-dire de pouvoir décider des lois que vous, vous votez mal. C'est tout, voilà.

Voilà, j'ai fini sur mon petit, ma petite parenthèse sur les...

M. LEONETTI :

Vous avez fini sur le hors-sujet. Maintenant, vous faites le sujet. Voilà.

M. CORNEC :

Je vous remercie de m'avoir laissé faire ce petit hors-sujet.

Donc : aire d'accueil des gens du voyage Palmosa.

Nous comprenons parfaitement que les gens du voyage aient besoin d'une aire d'accueil propre et accueillante, mais nous ne comprenons pas que les communes de la CASA soient obligées de payer très cher pour une aire d'accueil alors qu'il existe de multiples campings fort accueillants sur notre commune et totalement vides. Oui, non, non, mais c'est... Je sais que cela vous paraît absurde, que les campings soient vides en hiver et qu'il y ait beaucoup de gens du voyage qui accèdent à l'aire de voyage, mais pour moi cela ne me paraît pas cohérent quelque part.

M. LEONETTI :

On va faire la proposition aux campings, voilà.

M. CORNEC :

Voilà, c'est une excellente idée. Et pourquoi pas avec une participation de la Ville puisque de toute façon il faudra que vous subventionniez à un moment ou à un autre ?

À propos de subventions, les dépenses prises en charge par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 s'élèvent à 152 488 euros pour cette aire de voyage simplement pour la Ville, puisque les autres communes, évidemment, ont leur part de prise en charge – donc cela, c'est 152 000 euros au titre du fonctionnement – et à 3 453 euros au titre de l'investissement, soit un coût total de 155 942 euros.

Les recettes, quant à elles, atteignent seulement 33 367 euros. Alors là, le camping est mort. Oui, non, non, on ne compte pas les guitares.

À tout le moins donc ces recettes devraient-elles être égales aux dépenses dans un budget bien géré. Considérant effectivement que vous gérez de façon très imparfaite ce budget, nous nous abstiendrons.

M. LEONETTI :

Je rappelle l'objet de la délibération. L'objet de la délibération, c'est : antérieurement la loi faisait que c'étaient les villes qui géraient les aires d'accueil et que maintenant cela passe à la Communauté d'Agglomération. Cependant, l'aire d'accueil reste sur la ville d'Antibes avec les droits que cela implique pour la Ville d'Antibes.

Je rappelle qu'on a probablement voté des lois qui étaient inadaptées, mais en tout cas moi j'en ai voté une dont je me souviens, qui était proposée par Nicolas SARKOZY et qui disait que les gens qui avaient une aire d'accueil des gens du voyage, on ne passait pas par le tribunal pour les expulser ; qu'on pouvait les expulser dans les 24 heures directement par réquisition du préfet. Et vous avez constaté qu'effectivement de temps en temps des gens du voyage arrivent dans des situations en dehors des grandes migrations et que la Ville d'Antibes est « protégée » par le fait d'avoir une aire d'accueil.

Ensuite, que cette aire d'accueil n'est pas gérée directement en régie par la Ville mais elle est gérée par une association et donc il y a déjà un intermédiaire « camping ».

Je considère qu'effectivement je n'imagine pas que les campings actuels, qui ont subi quelques dégâts, et même ceux qui sont encore stables et en exploitation, trouvent une très très bonne idée d'accueillir les gens du voyage. Mais allez, vous êtes un bel ambassadeur. Vous discutez avec tout le monde et sur le carrefour, si vous attrapez un camping, vous lui faites la proposition et vous venez me la rapporter. S'il y a un camping qui est prêt à accueillir les aires d'accueil des gens du voyage, vous me le signalez. Cela m'intéressera beaucoup et à ce moment-là, bien entendu, on pourra effectivement avoir une prise en charge par les services de l'Etat et les services de la commune.

Ceci étant dit, nous votons uniquement le transfert et donc on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Deux.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : M. CORNEC et M. TIVOLI)

Départ de Mme Martine SAVALLI – procuration à M. Marc FOSSOUD

Présents : 36 / procurations : 8 / absents : 5

00-9 - ENVIRONNEMENT - RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE - EXERCICE 2017/2018 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI :

Nous passons maintenant à une délibération « environnement ». Alors l'environnement, c'est un rapport large puisqu'il part du social, il traverse ensuite le champ du développement durable, il fait un peu d'économique au passage, il refait un peu d'urbanisme. Enfin, le développement durable, c'est du transversal. Donc, quand on fait du transversal, forcément on a un peu de difficulté à en faire la synthèse, mais Monsieur MENETRIER, qui a beaucoup de talent, après avoir vécu la démocratie participative à plein, peut passer maintenant à l'explication du rapport sur la situation en matière de développement durable.

Au passage, Monsieur CORNEC, si je peux me permettre, la démocratie participative, pas à moi ! parce qu'aller visiter les quartiers deux fois par an, puis ensuite faire deux réunions avec les Conseils de quartier, dans lesquelles d'ailleurs de temps en temps vous participez, écouter les gens, leur mettre à disposition des sommes financières qui tournent aujourd'hui autour de 2 millions d'euros, dans lesquelles ils choisissent les priorités qu'ils doivent faire, si vous trouvez un Conseil de développement, hier soir un débat avec une salle comble sur la réflexion sur le PDU... La démocratie participative, vous le faites au Président de la République mais vous ne le faites pas au maire d'Antibes. Voilà.

Alors, on écoute Monsieur MENETRIER.

M. MENETRIER, Directeur Adjoint Environnement au sein de la Direction Santé Environnement Développement Durable, DGA Proximité :

Bonjour à toutes et à tous.

Donc effectivement, je vais vous présenter les points principaux de ce rapport développement durable qui est assez large puisqu'il balaie cinq finalités : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et la dynamique de développement selon les modes de production et de consommation responsables. Donc on voit qu'effectivement l'amplitude de ce rapport est assez vaste et on va essayer de prendre quelques exemples un petit peu plus remarquables de ce que fait la Ville d'Antibes en 2017/2018 sur cette thématique.

Donc en termes de lutte contre le changement climatique et la maîtrise de l'énergie, la première idée aujourd'hui, c'est de faciliter des déplacements en transports en commun. Le premier pas, c'est de les rendre accessibles, attractifs au travers des abonnements qui sont mis en place, de la prise en charge d'une partie de l'abonnement pour les employés municipaux et autres, avec des abonnements qui tournent, en mode maximum, à 200 euros, qui baissent rapidement à 100 euros pour les personnes âgées, les adolescents, etc. et qui bien souvent sont gratuits pour ce qui est des navettes électriques et de la ligne 100 qui mène jusqu'à Sophia Antipolis.

C'est aussi la création de navettes électriques, donc gratuites, sur Juan-les-Pins – aujourd'hui, elle est électrique : elle sillonne toute la station de Juan-les-Pins – et dans la vieille ville avec une navette là aussi entièrement gratuite.

C'est aussi faciliter les modes doux de déplacement écologiques en mettant en place des bornes rechargeables. Vous en avez vu sur la place de Gaulle. Il y en a sur le boulevard Foch. Il y en a sur l'avenue de Verdun. Donc, il y en a un petit peu partout sur la ville.

C'est piétoniser les cœurs de ville avec une poursuite de la piétonisation des cœurs de ville, ce qui a été fait sur Antibes, qui est en train d'être fait actuellement sur Juan-les-Pins pour piétoniser le centre et le tour de la pinède. Et la création, la poursuite de la création de nouvelles pistes cyclables ou la poursuite de pistes cyclables existantes, que ce soit au niveau du chemin des Eucalyptus ou de l'avenue du 11 novembre devant le Fort Carré.

C'est aussi des économies d'énergie importantes, que ce soit au travers de l'installation de lanternes LED, enfin la poursuite de l'installation. Il y en a 379 qui ont été équipées en 2018. Aujourd'hui, c'est 19 % du parc qui est équipé, et mettre une ampoule, une lanterne LED, c'est 50 % d'énergie par dispositif. C'est ainsi qu'on a investi 180 000 euros, enfin que la commune a investi 180 000 euros pour rénover l'éclairage de la pinède, ce qui aboutit à une économie là aussi de 50 %.

C'est aussi investir dans les infrastructures. Donc par exemple dans les canalisations, il y a 2,3 millions d'euros qui ont été investis là-dedans. Cela représente plus de 5 kilomètres de canalisations renouvelées, 240 branchements rénovés, 1 175 compteurs remplacés. Donc, c'est autant de fuites et autres qui sont évitées.

En termes de maîtrise de l'énergie, c'est aussi prévoir dans les projets architecturaux des normes qui sont respectueuses de l'environnement, donc les normes Bâtiments Durables Méditerranéens pour les trois établissements en cours de construction : le conservatoire, le stade nautique, l'école Jean Moulin. Un exemple aussi sur le stade nautique : c'est l'eau qui sera chauffée à 45 % par la récupération de calories. C'est réaliser un cahier des charges énergétique et environnemental pour les programmes de construction des nouveaux bâtiments, et l'exemple aujourd'hui le plus emblématique de cette politique de respect de l'environnement, c'est le projet Marena-Lacan avec la charte éco-quartier et le respect des vingt engagements qui sont prévus dans la charte.

C'est aussi, donc, la préservation de la biodiversité. Donc aujourd'hui, préserver la biodiversité, c'est avoir un point de vue stratégique sur le devenir de la ville et cette stratégie est définie dans le PLU avec la préservation de la ville-jardin et un exemple emblématique, c'est 29 hectares d'espaces verts supplémentaires protégés par rapport au PLU actuellement en vigueur.

C'est aussi une politique en fait proactive en termes de replantation d'arbres. On a planté plus d'une centaine d'arbres cette année, en 2018.

Préserver la biodiversité, c'est aussi donc associer découverte et protection pour une mise en valeur du littoral. C'est ce qui est fait dans le Cap d'Antibes notamment en protégeant certains espaces des marcheurs pour limiter le piétinement et favoriser effectivement la pousse des espèces endémiques. C'est aussi lutter contre les espèces invasives, par exemple en supprimant les griffes de sorcière et c'est 22,5 tonnes qui ont été enlevées en 2017.

Alors, c'est préserver aussi la biodiversité, les milieux, les ressources. C'est améliorer notre système d'assainissement. Aujourd'hui, on est à 9 % de réduction des volumes rejetés en milieu naturel en temps de pluie. C'est poursuivre le contrôle des raccordements : 68 branchements diagnostiqués et 42 dossiers de mise en conformité traités. C'est poursuivre aussi les travaux d'augmentation des capacités de traitement avec une station de la Salis qui a une capacité de 245 000 équivalents habitants. Et au niveau du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), donc pour l'assainissement non collectif, c'est poursuivre les diagnostics au travers du délégataire Veolia.

Le développement durable, cela se fait aussi au travers de la sensibilisation des plus jeunes. C'est eux qui vont apprendre les habitudes et transformer un petit peu leurs modes de consommation, leurs modes de vie, leurs pratiques. Donc, c'est sensibiliser les jeunes dès leur plus jeune âge dans les centres de loisirs. C'est aussi les habituer à trier dans les self-services.

Le développement durable, c'est aussi favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre les territoires et les générations au travers, par exemple, de la mise en accessibilité des espaces publics et des bâtiments. C'est 1,2 million d'euros qui ont été investis depuis 2015. C'est offrir la gratuité dans des musées pour les personnes en situation de précarité. C'est la gratuité des transports qui est offerte à 2 130 bénéficiaires du CCAS. C'est les aides au paiement de la facture d'eau. C'est la création d'espaces pour accompagner et limiter la fracture numérique, par exemple permettre aux personnes de faire leurs démarches pour les cartes grises ou autres dans les services de proximité à Orange Bleu. C'est la journée solidarité et c'est l'embauche, comme l'a dit le maire tout à l'heure, de 7,49 % de travailleurs handicapés dans les effectifs communaux.

C'est aussi créer des dynamiques de développement, donc au travers d'une commande publique responsable qui intègre des critères environnementaux et sociaux, qui crée des groupements de commandes. C'est aussi une restauration qui favorise les circuits courts, les produits bio. C'est aussi des opérations comme l'opération zéro déchet qui mobilise aujourd'hui 60 familles et qui est appelée à se développer sur la commune. C'est aussi la sensibilisation sur les économies d'énergie et de papier qui sont faites au travers des différents outils de communication que possèdent la Ville et la CASA.

Et enfin, c'est faire participer les habitants aux décisions et favoriser le dialogue au travers des Conseils de quartier. On rappelle quand même qu'il y a près de 900 membres aujourd'hui, des dizaines de réunions par an et 2 millions de budget qui sont alloués aux actions qui sont décidées par les habitants des quartiers. C'est le Conseil de développement qui a une réflexion plus stratégique et qui a permis aujourd'hui d'associer de manière assez importante la population dans le cadre d'un forum de participation citoyenne, donc le Forum Antibes 2040, qui a débouché sur un livre blanc.

Et c'est enfin aussi permettre aux habitants d'être acteurs effectivement du développement de leur ville au travers de la démarche « ville intelligente ». Par exemple, un des éléments de cette démarche « ville intelligente », c'est la modélisation de la ville en 3D pour permettre aux habitants de se rendre compte des impacts du PLU sur le devenir de leur commune.

Voilà, j'ai fait un petit tour un peu global, peut-être un peu rapide, je m'excuse, mais de l'ensemble de ce qui est fait par la Commune en termes de développement durable.

(Applaudissements)

M. LEONETTI :
Merci Monsieur MENETRIER.

Alors, j'écoute tous les groupes de l'opposition. Monsieur CORNEC.

M. CORNEC :

Alors pareil, même réflexion : le « développement durable », c'est de la vieille novlangue gauchiste incompréhensible aux citoyens normaux et je crois que vous préféreriez comme moi le terme « développement harmonieux ». Mais passons ces circonvolutions sémantiques.

Passons aussi les treize « vu le » en préambule de cette délibération fort indigeste et fort peu recyclable, vous en conviendrez, et passons directement aux cinq finalités extraordinaires de ce rapport :

- *la lutte contre le changement climatique ;*
- *la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, alors cela, OK ;*
- *la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, vous avez eu raison de prévenir que vous tapiez très large ;*
- *l'épanouissement de tous les êtres humains, on se croit en plein francmacronisme ;*
- *une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation raisonnables, responsables pardon.*

Alors, le *changement climatique*, j'aimerais bien qu'on m'explique ce que c'est parce que cela ne signifie rien parce qu'il existe des centaines de climats et ils changent tous les jours, parfois même toutes les heures. Vouloir faire une moyenne statistique de tous ces climats, c'est s'exposer à des biais invraisemblables dont les pseudo-scientifiques du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), s'abstraient avec une certaine inconscience et une idéologie régressive tout aussi certaine. Sur quelle longueur de temps ou d'âge juge-t-on des phénomènes climatiques d'un monde qui totalise plusieurs milliards d'années ? Mystère. En tout état de cause et pour peu qu'on puisse en juger, la température moyenne a atteint un palier et reste stable dans une période où pourtant les émanations de CO₂ ont fortement augmenté et l'activité humaine a fortement augmenté pour cause de délocalisation d'industries vers l'Asie et d'abandon de la seule énergie non polluante, j'ai cité le nucléaire, c'est-à-dire *grosso modo* depuis les années quatre-vingt, les années Mitterrand.

Alors, deux exemples de ces absurdités écologistes : les pistes cyclables sur des pentes à 8 %, cela ne sert à rien. C'est du béton totalement inutile et cela aggrave le ruissellement et les risques d'inondation.

Quant aux bornes électriques dont on vient de nous parler, il faudra expliquer aux Antibois comment vous les alimenterez avec des objectifs de destruction de 50 % des centrales nucléaires. Enfin cela, c'est si Macron trouve l'argent parce qu'a priori il n'a même pas l'argent pour en démanteler une, donc là encore on est dans le vague total. Je ne suis pas certain que les Antibois aient envie de voir fleurir donc les 50 % du reste, c'est-à-dire des panneaux solaires et des éoliennes, c'est cela ? Des panneaux solaires sur leurs toits et des éoliennes sur leurs places. Enfin cela, c'est pareil : on est dans les hypothèses de développement durable.

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : nous sommes totalement favorables.

C'est le seul paragraphe pour lequel nous sommes favorables et c'est la raison pour laquelle nous saluons presque toutes les initiatives qui vont dans ce sens, notamment celles de Matthieu Gilli.

Notons que les arbres font partie de la biodiversité, mais nous en reparlerons plus loin, parce que quand j'entends que vous, président de la CASA, vous nous promettez plus d'arbres après l'Open Sky qu'avant, alors là je suis étonné et vraiment désireux de voir la forme de ces arbres. J'espère que vous ne parlez pas de bonsaïs ou d'arbres en pot, après avoir détruit les arbres de la CASA.

M. LEONETTI :

C'est relativement facile : aujourd'hui sur l'Open Sky, il n'y a pas d'arbres. Donc, c'est assez facile d'en faire plus, voilà.

M. CORNEC :

Enfin c'est tout proche de la forêt de la Valmasque et si, si, il y a quand même des arbres.

M. LEONETTI :

Non, pas sur le site qui est prédestiné.

« Développement durable », au passage, c'est une mauvaise traduction de l'anglo-saxon « *sustainable* ». Donc, cela se traduit par « durable » voilà. C'est pour cela que le terme « développement durable » s'est imposé en France parce que c'est un terme générique qui est mondialisé. On peut critiquer tous les mots, je veux dire, y compris les sigles, mais ce qui est important, c'est de regarder les réalités. La réalité, c'est que vous devriez vivre aux Etats-Unis. Vous êtes comme Trump : vous ne croyez pas au changement climatique voilà, donc vous pensez que si le pôle fond et si la température augmente, si...

M. CORNEC :

L'Antarctique augmente.

M. LEONETTI :

Non, mais vous me laissez parler !

Vous pensez que cela n'existe pas. Je pense que cela existe, voilà. Je suis assez modeste sur l'idée que la Ville d'Antibes ne va pas révolutionner le monde, mais je pense néanmoins qu'on peut développer une écologie positive et pas punitive et que cette écologie positive, c'est par exemple celle qu'on a mise en place sur la gestion des déchets : moins il y a de déchets qui sont ramassés, moins il y a de bennes qui tournent, moins il y a des gestions des déchets, plus on économise de l'argent et en même temps on protège la nature.

Donc simplement, vous êtes tellement apeuré par l'avenir et par les nouvelles technologies que vous avez oublié que le vélo est devenu électrique, voilà. Donc, le vélo aussi est devenu électrique, il n'y a pas que la voiture, et donc le vélo électrique rétablit la pente à une accession humaine et donc l'argumentaire que j'ai développé il y a dix ans, effectivement, on me disait : « Vous savez, le vélo, pour monter à Sophia, c'est un peu compliqué. » Aujourd'hui, le vélo pour monter à Sophia avec une charge électrique comme, vous avez dû le voir, les policiers municipaux ont des vélos électriques, c'est sûr que cela facilite quand même la situation.

Mais vous n'y croyez pas. Bon, c'est une option et après tout il y a même des gens de gauche qui n'y croient pas et qui ont expliqué que le... Si, si, si ! Rappelez-vous, je ne veux citer personne, mais enfin il y a un ancien Ministre de l'Education socialiste qui disait qu'il ne croyait pas du tout au changement climatique, voilà.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Merci.

Alors, le Plan Climat Energie a été... Non, je vais revenir d'abord : effectivement le « développement durable », c'est « soutenable » et ce n'est pas mal, « soutenable » parce que cela veut dire que l'activité humaine doit être soutenable par la planète, par tout le vivant qui est sur la planète. Voilà, merci.

Alors, le Plan Climat Energie a été élaboré en 2012 et il serait logique de trouver dans ce document un bilan annuel de sa mise en œuvre par la Ville. Par rapport à ce qui nous a été présenté, quelques points.

Alors l'éclairage : l'éclairage est lié effectivement aux économies d'énergie mais aussi à la protection de la biodiversité. Il est dit que les ampoules LED remplacent les ampoules au mercure, d'ailleurs interdites depuis 2015, mais la lumière blanche est à éviter. Il serait nécessaire de choisir des ampoules à LED ambrées. Cette information n'est pas donnée dans le dossier.

Et cet éclairage doit avoir une bonne orientation pour ne pas perturber la biodiversité. Exemple de ce qu'il ne faut pas faire : la Pinède, au pied des arbres.

Les rues doivent être éclairées selon les besoins. On nous parle de réduire la puissance, ce n'est pas forcément le bon choix. Il y a des endroits où cela nécessite d'être plus éclairé et d'autres moins.

Et la Ville devrait faire respecter l'arrêté ministériel du 25 janvier 2013 sur l'éclairage nocturne des bâtiments, locaux à usage professionnel, qui devraient être éteints une heure après la fin de l'occupation, ainsi que l'illumination des façades et l'éclairage des vitrines.

En ce qui concerne l'énergie, donc nous avons posé la question au sujet du marché Direct Energie, donc parfait. Mais tous les bâtiments communaux devraient être couverts de panneaux photovoltaïques au moins pour l'eau chaude thermique. Toutes les zones à aménager devraient faire l'objet d'une étude d'approvisionnement en énergies renouvelables et toute la commune serait concernée par cette étude.

En ce qui concerne les bâtiments, il y a effectivement encore beaucoup à faire pour la rénovation thermique des bâtiments communaux. Un plan pluriannuel devrait être établi et nous être présenté. Choisir la norme Bâtiments Durables Méditerranéens, ce n'est pas mal, mais imposer dans les marchés de construction la norme RT 2020, ce serait encore mieux, et a minima BDM niveau OR.

Sur la biodiversité et les espaces verts, hormis le Cap d'Antibes, un peu les Semboules et un peu le Fort Carré grâce au Conservatoire du Littoral, rien sur la nature en ville. C'est toute la commune qui est concernée par la protection de la biodiversité. Il est fait mention du nouveau PLU qui annonce une ville-jardin. Certes, on augmente les espaces boisés classés, mais par les zones inondables de la Brague et les éléments de paysage, mais qui se trouvent autour des nouvelles constructions. Aucun parc public créé par ce nouveau PLU, aucun emplacement réservé pour un jardin, pour de la nature en ville. Et un plan stratégique biodiversité devrait être établi. La Pinède, encore une fois, est un parfait exemple de ce qu'il ne faut pas faire : mettre du gazon dans un espace naturel et éclairer les arbres. Et quant au sentier botanique de la Pinède, on le cherche.

Le souffleur à feuilles est néfaste pour l'homme et la nature. Certes, le souffleur électrique est moins bruyant, mais enlever les feuilles mortes, c'est priver le sol de matière organique apportée naturellement. C'est aussi priver certains invertébrés de nourriture quand les souffleurs ne les tuent pas. Et leur utilisation est généralement réglementée, dans certaines villes, comme à Genève, elle est interdite entre février et octobre.

Pour le chauffage, c'est bien de choisir le chauffage et le refroidissement par récupération des eaux usées pour le stade nautique, mais pourquoi pas pour le conservatoire de musique et l'ensemble du quartier qui va être urbanisé ? Et c'est bien de supprimer le gaz R22 dans les pompes à chaleur, sauf qu'il est interdit depuis 2010, donc la Ville a un certain retard.

En ce qui concerne l'eau, les économies d'eau, toujours pas de réutilisation des eaux nettoyées au sortir de la station d'épuration pour laver les rues et l'arrosage des espaces verts. Et le choix des espèces plantées en ville, le choix des arbres, des fleurs, doit permettre des économies d'eau. Et puis, par exemple, une colline engazonnée et des palmiers aux Trois Moulins, ce n'est sans doute pas le meilleur choix.

Pour les déchets, le tri sélectif devrait être mis en place dans tous les services de la collectivité et des composteurs devraient être installés dans tous les quartiers et proposés aux syndicats en pied d'immeuble.

Sur les marchés, la Ville devrait adhérer à la Charte pour l'achat public durable et surtout attribuer une notation plus importante aux critères environnementaux : 10 à 20 %, ce n'est pas déterminant. Elle pourrait anticiper l'interdiction de la vaisselle jetable et ne plus utiliser si nécessaire, comme il est dit, que des matériaux biodégradables, mais pas le plastique biodégradable qui n'en a que le nom. Et compte tenu du temps nécessaire à la passation des marchés, dès que possible, n'est pas suffisant pour respecter la date d'interdiction.

Je reviens sur le bio dont on a fait le point tout à l'heure, sur l'approvisionnement des circuits courts et l'achat éthique : les recommandations du « guide sur les aspects sociaux de la commande publique » édité par le Ministère de l'Economie et des Finances devraient être appliquées.

Sur les déplacements, à chaque projet de construction, une réflexion devrait être menée pour créer des raccourcis piétons et vélos. Et un grand plan de déplacements, vélo, avec de vraies pistes cyclables, le covoiturage, l'auto-partage, pour la ville et pas seulement sur Sophia Antipolis, est indispensable.

Instaurer pour le personnel communal l'indemnité kilométrique vélo et accorder une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Et à notre connaissance, il n'y a pas de plan de mobilité d'entreprise de la Ville, pourtant obligatoire.

Sur le social, c'est bien d'accompagner les usagers dans leurs démarches dématérialisées telles que permis de conduire et cartes grises, mais le Défenseur des droits dénonce une dématérialisation, je cite, « à marche forcée créatrice d'inégalités d'accès aux services publics ». Donc, cet accompagnement devrait être proposé pour tous les services publics dématérialisés.

Et pour conclure, la programmation pluriannuelle pour l'énergie et le climat contient un grand nombre de mesures qui concernent directement les collectivités. Ces mesures sont-elles prises en compte par la Ville ? Merci.

M. LEONETTI :

Merci.

Au fond, ce que vous dites, c'est : peut mieux faire. Mais enfin il y a quand même un certain nombre de petites contrevérités. D'abord, le choix des plantes sur la ville d'Antibes est exclusivement fait sur des plantes méditerranéennes et il n'est pas fait au hasard. Donc, chaque fois qu'il y a un projet, il est fait dans ce cadre et effectivement on plante dix fois plus d'arbres qu'on en abat, mais les arbres qui chutent font plus de bruit que les forêts qui poussent.

Le deuxième point, c'est que je ne suis pas d'accord avec vous sur la Pinède. Je pense que la Pinède ne doit pas être telle qu'on nous l'a imposée à une certaine période, et fort heureusement on a rétabli la situation. Ce n'est pas un désert de sable. La Pinède, c'est un jardin. C'est parce que c'est à l'intérieur de la ville et donc il n'y a pas d'incompatibilité entre une zone engazonnée qui entoure la Pinède et d'un autre côté, à l'intérieur, des plantes méditerranéennes choisies pour être durables et pour bénéficier de moins d'eau que ce qui était envisagé.

Pour les composteurs, il va y avoir une initiative qu'on va prendre sur le territoire du pôle métropolitain, pour faire en sorte qu'effectivement l'initiative qu'a prise la Ville d'Antibes du compostage dans les écoles, du zéro déchet dans les écoles et de la distribution des composteurs, s'intensifie parce que le déchet biologique est un déchet qui est relativement facilement recyclable.

Sur les déplacements, rappelons quand même qu'on a une convention avec une association qui met les vélos gratuitement à la disposition des personnes pendant quinze jours, trois semaines. C'est financé par la Communauté d'Agglomération. C'est les déplacements. Et qu'on a doublé le nombre de vélos parce que c'est un réel succès et que très probablement quand même, en tout cas sur le territoire qu'est le plus facile à aménager en vélo, qui est la boucle de Sophia Antipolis qui a été réalisée, eh bien là on voit qu'il y a une véritable réponse positive de la part des gens qui y sont.

Sur les déplacements vis-à-vis des employés municipaux, effectivement, on ne leur donne pas un vélo électrique à chacun, mais vous avez vu que nos policiers roulent en vélo électrique et vous savez peut-être que la Ville prend en charge 50 % de l'abonnement de transports en commun pour l'ensemble des employés municipaux, et si toutes les entreprises avaient cette même initiative, je pense qu'à ce moment-là on aurait effectivement moins d'embouteillages, probablement moins de pollution et probablement aussi plus d'économies.

Quant à l'accompagnement des personnes qui ont des difficultés vis-à-vis d'Internet et des démarches, le CCAS a déjà mis en place, vis-à-vis des personnes âgées en particulier, ce dispositif. Voilà.

Donc sur les nouveaux bâtiments, tous les nouveaux bâtiments qui sortent sont des bâtiments qui sont bien entendu au-delà des normes et lorsqu'on va au-delà des normes, la Communauté d'Agglomération subventionne les Villes qui le font au-delà des normes par 5 % de subventions supplémentaires incitant ainsi les Villes à aller dans ce sens. C'est la raison pour laquelle... Enfin ce n'est pas la raison pour laquelle, mais en tout cas les trois bâtiments qui sont construits sur la ville d'Antibes (la base de voile, le stade nautique et le conservatoire de musique et d'art dramatique) correspondent à ces critères et bénéficient donc de 35 % de subventions de la CASA.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Oui, je vais essayer d'être plus rapide et d'aller à quelques points essentiels. D'abord, pour dire que ce rapport est certes annuel, mais il reprend quand même beaucoup de choses qui ont déjà été faites et qui ne sont pas des faits annuels.

Le premier point sur lequel je voudrais revenir, sur les pistes cyclables qui sont évidemment en nombre insuffisant sur notre territoire et sur la CASA. Mais surtout, à quelques exceptions près, aucune ne correspond aux critères d'une telle appellation avec la bordure de sécurité qui l'impose.

Deuxième point : revenons sur le bus-tram, enfin plutôt le bus qui ne sera jamais tram. Je rappelle que la première annonce de cet équipement majeur date de 2008. Nous sommes en 2019. Il y a un magnifique pont qui n'est pas saturé par le nombre de bus qui l'empruntent, un couloir unique chemin de Saint-Claude, des travaux sur les hauteurs d'Antibes et sur Sophia Antipolis. Mais rien qui ne fait espérer à court terme un grand service de transport avec des cadencements et des fréquences à la hauteur de ce que la population attend à notre époque et dans une ville comme la nôtre.

Troisième point : ce rapport parle de réduire les incidences des activités humaines. Alors, j'ai un peu de mal à comprendre ce que cela veut dire quand on voit la multiplication des projets de zones commerciales au nord d'Antibes.

Quatrième point : au sujet des déchets. Contrairement à l'électricité, la concurrence n'existe plus. UNIVALOM est en train de devenir le seul grand gestionnaire des déchets, que ce soit l'incinérateur, les déchetteries, la gestion du tri, la théorie du zéro déchet, etc. Mais tout cela, avec un contrat commercial de brûler en continu et une grosse masse de déchets.

Pour terminer, à la lecture de ce rapport, je reste très inquiète de la manière dont vous prenez en compte les risques d'inondation. Il me paraît, ce risque, très sous-estimé et très peu pris en compte dans l'aménagement du territoire. À ce sujet, je maintiens, contrairement à ce que vous avez dit dans la presse locale il y a quelques jours : le site des Clausonnes est bien dans le bassin versant de la Brague, et comme le montrent d'ailleurs les cartes qui ont été éditées dans le travail du SIAQUEBA (Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Bragues et de ses Affluents) qui date de 2018 et qui est facile à consulter.

M. LEONETTI :

Pardon, vous étiez sur un ton qui laissait penser qu'il y avait une phrase conclusive, éventuellement agressive à mon égard. Donc, je m'en réjouis, voilà.

Donc d'abord, oui, c'est une reprise annuelle, bien sûr. L'année prochaine et les années suivantes, le maire d'Antibes présentera un plan de pistes cyclables parce que nous sommes dans une démarche qui va vers l'optimisation, pas dans une démarche qui aboutira. On sait bien que le développement durable, qu'on appelle comme on veut, c'est une démarche et ce n'est pas une situation dans laquelle on renonce à un projet. On vous reparlera des bâtiments à énergie positive. On vous reparlera du bus-tram, etc.

À propos du bus-tram, à propos des pistes cyclables, en centre-ville, vous ne pouvez pas faire des pistes cyclables. Donc moi je veux bien qu'on aille jusqu'au bout de la démagogie et il y en a certains qui me disent : « Pourquoi on ne fait pas des pistes cyclables dans le centre-ville ? » Parce que si je les mets sur les trottoirs, j'enlève aux piétons. Si je les mets sur les voies, il n'y a plus de voitures qui circulent. Donc, il y a un moment où les contraintes font qu'on ne va pas démolir la ville et qu'aux endroits où cela existe, aux endroits où on peut le faire, on le fait. Et puis le bus-tram a un trajet et la piste cyclable accompagne le bus-tram, ce qui est déjà un élément de traçabilité.

Sur le bus-tram, effectivement, vous pouvez dire qu'il y a le pont, vous pouvez dire qu'on va sur la... on monte la Valmasque d'un côté, on monte l'autoroute de l'autre côté, et qu'aujourd'hui vous ne voyez pas les bus à haut niveau de service arriver. Mais effectivement, peut-être que je ne me répète pas assez, mais c'est quand même prévu pour 2020 et même pour fin 2019, ces liaisons-là, parce que cela ne sert à rien de faire des petits bouts de développement du bus s'il n'y a pas une continuité.

Donc, je me suis expliqué aussi sur le fait qu'on faisait d'abord le nord parce qu'il fallait passer au-dessus de la voie d'autoroute et qu'on faisait l'endroit qui est le point noir le plus fort à Antibes : c'est la baïonnette de la Sarrazine. Donc là-dessus, il n'y a pas de sujet et il n'y a pas de retard.

Je vous laisse imaginer ce que diraient nos concitoyens si, et cela ne serait pas impossible au vu des finances de la Communauté d'Agglomération, on était en train de faire toute la route de Grasse. Je pense qu'un certain nombre de nos concitoyens diraient : « Peut-être que vous devriez fragmenter les choses pour les faire en commençant par le plus difficile et en finissant par le plus facile. »

Donc, le bus-tram, effectivement, première mise en service du réseau, c'est au-delà : cela va de Biot aux Trois Moulins et cela y va dans un parcours écologique puisqu'il n'y a pas de voitures et cela y va au-dessus d'un pont au-dessus de la Valmasque qui respecte les inondations.

Et cela me permet d'évoquer les inondations. Les inondations, je n'ai pas de ressenti personnel, moi. Je veux dire qu'il y a un service de l'Etat et il y a un service du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), voilà. Quand ils disent : « Cela, c'est rouge », moi je dis : c'est rouge. Voilà. Quand ils disent : « Là, il y a un risque d'inondation », il y a un risque d'inondation. Quand ils me disent : « Vous devez prendre des précautions supplémentaires », je prends des précautions supplémentaires. Quand ils me donnent des normes, j'applique les normes. J'ai vu que dans ce pays et en particulier dans cette zone, tout le monde est urbaniste, hydraulicien, probablement employé aussi chez Alstom et à la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens). Tout le monde sait tout voilà, sauf que j'entends depuis un certain temps un nombre de stupidités qui est déconcertant.

Le dernier, c'était que, par exemple, il faudrait que sur le terrain que la Ville d'Antibes a vendu à l'opérateur sur les Trois Moulins, on prélève de l'argent pour rembourser le même opérateur sur la Ville de Valbonne qui a acheté des terrains à la Ville de Valbonne. Je peux aussi voter 10 millions d'euros de subventions à la Ville de Valbonne et puis elle arrête son projet.

Donc, il y a un moment où je peux tout entendre dans un fatras de démagogie associée à des contrevérités. Il y a un moment, il faut dire stop voilà. Le projet, quand on a... Parenthèse : quand on s'est rencontrés avec le préfet quand il est arrivé, on a regardé une chose qui nous paraissait évidente à lui et à moi : c'est que les projets de construction dans le département en matière d'urbanisme, je ne parle pas d'urbanisme commercial, étaient trop importants par rapport à la capacité que nous avons de faire des déplacements en cohérence avec ces projets. Un.

Ensuite, et en ce qui me concerne, sur le territoire de la CASA, on a supprimé massivement des constructibilités. Le Fugueiret, c'était 150 000 m², on est passé à 25 000. Font de l'Orme 2 : on était à 45 000, on est passé à 0. Les Cistes, sur le territoire de Valbonne et en accord avec le maire, on est passé de 25 000 à 0. Sur les Trois Moulins, on est passé de 150 000 à 40 000.

Et puis on est arrivés sur le projet des Clausonnes qui très tardivement suscite un intérêt grandissant, probablement parce qu'il y a une prise de conscience tardive, après deux lois sur l'eau, après une enquête publique organisée par le préfet à la suite d'une déclaration d'utilité publique, à la suite d'un vote à l'unanimité sur le plan départemental de l'urbanisme commercial et à la suite d'un permis de construire non contesté déposé par la Ville de Valbonne. Et nous avons regardé et avec le préfet on a dit : « Le coup est parti. Là, on ne peut pas réduire. ».

Donc, je me suis engagé à réduire la zone commerciale et à essayer de faire un lieu qui correspond plus à une attente sophilopolitaine qui est un espace dans lequel on découvre les nouvelles technologies de manière ludique et de manière ouverte. Voilà. Donc, je le redis pour que ce soit clair. Et on a même regardé à ce moment-là s'il y avait une petite anomalie vis-à-vis des inondations qui aurait pu, à ce moment-là, remettre en cause le projet et puis le diminuer en le remettant en cause. Eh bien non, voilà. Donc moi, je veux bien que les services de la préfecture soient incompétents et que les services du SDIS le soient aussi, sauf que ce projet-là tient compte, de manière augmentée par rapport au projet initial et après 2015 et donc après octobre 2015, des inondations. Il tient compte aussi des inondations.

Alors moi, je veux bien qu'on lance des phrases, Madame DUMAS, et je sais que vous n'êtes pas très coutumière du fait de lancer des phrases démagogiques, donc j'appelle à votre raison cartésienne et mathématicienne.

Regardez : si vous voyez dans ce projet une anomalie vis-à-vis des inondations, vous me le signalez et vous le signalez au préfet qui a fait la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) et au maire de Valbonne qui a donné le permis de construire. Voilà. Je rappelle que la CASA récupère cette zone uniquement parce que c'est une zone d'activité économique et qu'elle n'a pas porté le projet ni fait les consultations que je viens d'évoquer. Voilà, c'est dit. Cela fait plaisir de le dire. Comme cela, c'est un peu plus clair pour tout le monde.

Ensuite, sur UNIVALOM, moi je me réjouis qu'il y ait une organisation. Regardez UNIVALOM au départ. On brûle des déchets et lorsque je suis devenu maire, effectivement, on ne les brûlait pas avec les normes d'aujourd'hui. On est passé aux normes européennes, puis ensuite on est passé en valorisation énergétique. Alors, on aurait pu dire : à ce moment-là, vous allez diminuer les déchets. On a plus que diminué les déchets puisqu'avant, sur la zone de la communauté d'agglomération, il y avait la ville de Valbonne, la ville de Biot et la ville d'Antibes qui étaient concernées. Aujourd'hui, c'est toute la CASA qui a la possibilité d'une valorisation énergétique à UNIVALOM. Donc, cela veut dire qu'on a diminué le volume des déchets.

Au passage, je n'ai toujours pas trouvé de solution, enfin je n'ai toujours pas constaté de solution pour la gestion des déchets à Cannes ni dans le pays de Grasse. Donc, si nous sommes capables de diminuer encore nos déchets, peut-être qu'on trouvera, si tout le monde fait un effort écologique, les solutions en faisant en sorte qu'on ne construise pas une nouvelle usine. Et au passage je signale quand même que la Chambre Régionale, quand elle est passée, a constaté que la démarche que nous avons faite était une démarche qui était utile.

Je vous laisse imaginer si à une certaine période j'avais cédé, et heureusement que j'ai eu le soutien du Conseil municipal dans sa majorité et de la CASA, pour dire : finalement, cette usine est obsolète ; on la détruit. Imaginez trois secondes. On fait quoi ? On ouvre une nouvelle décharge ? Qui c'est qui a fait fermer les décharges ? C'est moi et le préfet, et je le revendique. Et parce qu'on a mis une usine de revalorisation énergétique. Donc là aussi, honnêtement, les gens qui venaient me donner des leçons d'écologie avaient un tout petit peu tort parce qu'aujourd'hui, quand la Ville de Cannes prend ses camions et qu'elle les transporte dans le Var, je ne pense pas que ce soit un bilan énergétique positif et je pense qu'on a bien fait, raisonnablement, de s'opposer à l'époque au Conseil département et au préfet.

Donc, soyons prudents dans les mots qu'on utilise. Je crois que les Antibois, aujourd'hui, s'ils ont une taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la CASA qui est la plus basse du département, c'est un peu parce qu'on a trouvé la façon de gérer l'énergie et les déchets en faisant en sorte qu'on les valorise avec un équivalent de 10 000 habitants. Il n'y a qu'une chose qui me soucie, c'est que j'aimerais bien que ces valorisations énergétiques bénéficient au quartier, voilà, et je suis rentré dans une démarche pour essayer de voir comment on peut – ce n'est pas moi qui fixe le prix de l'électricité – donner une valorisation énergétique au quartier dans lequel il y a une usine de valorisation énergétique.

Donc, tout à fait d'accord sur : on va faire mieux et on va aller plus vite et plus loin. Mais attention aux propos qui télescopent une chose et une autre ! Je n'ai pas vu beaucoup de gens s'élever contre le projet de l'extension de Cap 3 000. Cela ne vous étonne pas ? Je n'ai pas vu beaucoup de gens. Moi, oui. Moi, j'ai voté contre. Je n'ai pas vu beaucoup de gens s'étonner qu'un projet en zone inondable se développe sur Cagnes-sur-Mer. Moi, oui. Donc après, il y a la réalité des faits et il y a la réalité de ce qui a été... je dirais qui a passé les barrières de la loi. Et si quelqu'un trouve une anomalie à la loi ou aux règlements ou une possibilité juridique de contester le projet dit d'Open Sky, qu'il me le dise, mais qu'il ne me fasse pas le coup du référendum d'initiative citoyenne parce que moi je continue à penser que ce qui s'est passé sur l'aéroport de Notre-Dame des Landes, c'est un scandale de déni de la démocratie et un scandale de déni du droit par rapport à des agités qui ont réussi à faire capoter le projet.

Donc, je ne serai pas celui qui remettra en cause ce projet juridiquement validé et s'il y avait une contestation, la lettre au préfet qui a fait la DUP, pas celui-là mais son prédécesseur, la lettre au maire de Valbonne qui a donné le permis. Voilà, cela allégera mes journées, moi. Voilà.

Donc, je vous propose un vote. C'est une information. Michel GASTALDI...

M. GASTALDI :

Je ne suis pas dans la pharmacie. Tu n'as pas oublié, tu le sais, mais la recette énergétique d'UNIVALOM a permis de ne pas augmenter la taxe des ordures ménagères.

M. LEONETTI :

Si votre attention avait été plus soutenue, Monsieur GASTALDI, vous auriez entendu que je l'ai dit !

(Rires)

M. LEONETTI :

Je parlerai plus fort, voilà, et comme dit Serge AMAR : on t'aime quand même !

Départ de Mme Marina LONVIS – procuration à Mme Angèle MURATORI

Présents : 35 / procurations : 9 / absents : 5

00-10 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES - INFORMATION

M. LEONETTI :

Bon là, c'est une information. Il y a toute l'opposition qui intervient. Si vous pouviez me faire quelque chose de synthétique, sans vous imposer quoi que ce soit, ce serait sympa. Monsieur CORNEC.

M. CORNEC :

Comme nous l'avons dit précédemment, l'égalité est inscrite dans la Constitution depuis 1791. Ah ! ben oui. Ce n'est pas depuis 1946, à moins qu'on veuille nous imposer quelque chose de différent que l'égalité et qui serait plus de l'ordre de l'égalitarisme, donc de l'idéologie. Je pense que les révolutionnaires de 1791, précurseurs des gilets jaunes... Oui, il fallait bien que je la place, celle-là ! Vous voyez que je vous fais sourire de temps en temps !

M. LEONETTI :

Pas de temps en temps ; souvent !

M. CORNEC :

Ah ! Ça c'est méchant, ça !

Je pense donc que ces révolutionnaires de 1791, qui n'avaient pas le gilet jaune mais qui étaient plutôt des sans-culottes, n'ont pas omis les femmes dans leurs projets égalitaires, qui sont, encore une fois, ce que je dis, pas égalitaristes. Vouloir obtenir des taux de féminisation égaux aux taux de masculinisation dans la fonction publique est non seulement sexiste mais de l'ordre de l'égalitarisme, donc à jeter avec les vieilles idéologies du passé.

M. LEONETTI :

Dans le sac !

M. CORNEC :

Non, non, mais je vais vous expliquer.

M. LEONETTI :

À la trappe, comme dirait le roi Ubu !

M. CORNEC :

Tout le reste de cette délibération, « filières à dominante masculine », « filières à dominante féminine », quelle horreur ! C'est invraisemblable. C'est du même acabit idéologique et sexiste malsain. Pour nous, ne pas faire d'inégalités entre hommes et femmes, c'est ne pas imposer des statistiques mais privilégier la sélection au mérite, mot honni par la gauche archaïque et... Non, non, mais que personne ne se sente pas visé : je parle de gauche archaïque.

M. LEONETTI :

Ce n'est pas moi.

M. CORNEC :

Je ne comprends pas qu'il y ait... Non, non, je sais que vous ne vous sentez pas visé. Personne ne se sent visé, n'est-ce pas ? Archaïque... C'est gentil, l'archaïsme. Vous savez, nous, on est un peu traditionalistes. Il y a certains archaïsmes qu'on adore.

M. LEONETTI :

Cela dépend où on monte l'archaïsme. On peut monter l'archaïsme à 36 ; on peut le monter à 40, voilà. Cela dépend.

M. CORNEC :

Non mais 50 %, moi je n'aime pas. Non, 50 %.

Alors donc, oui donc de ne pas faire d'inégalités entre hommes et femmes. Je finis. Je finis, ne vous inquiétez pas. Et donc si le résultat, c'est qu'il y a plus de femmes que d'hommes dans certaines filières, tant mieux ou peu importe, et s'il y a plus d'hommes que de femmes dans certaines filières, tant mieux ou peu importe. Et donc, encore une délibération pour nous faire perdre notre temps.

M. LEONETTI :

Si vous n'étiez pas intervenu, on aurait gagné encore plus de temps. Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Merci.

Alors, le constat est intéressant. On voit que les femmes sont en nombre dans la fonction publique territoriale. Mais le plan d'action est très léger : il n'y a aucune mesure pour lutter contre le temps partiel non choisi, aucune formation proposée pour permettre aux femmes une évolution professionnelle, et surtout proposer aux femmes de faire des heures supplémentaires pour permettre l'égalité salariale est particulièrement choquant. Merci.

M. LEONETTI :

Ce n'est pas le cas. On ne demande pas... Enfin la formulation que vous utilisez est fautive. Dans la municipalité d'Antibes, il n'y a personne qui dit : « Si vous voulez avoir plus de salaire et avoir le même salaire qu'un homme, vous n'avez qu'à travailler plus. » Il n'y a jamais personne qui a dit cela et ce n'est pas comme cela que cela se traduit. Voilà.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Bien, donc je constate que la proportion de femmes s'est réduite dans deux filières : la police municipale et les filières techniques où nous sommes très en dessous de la moyenne nationale. Il y a dans cette filière 29 % de femmes en 2017 alors que la moyenne nationale est de 41 %.

Ce rapport constate des écarts de salaire, en effet, en les décrivant comme « des inégalités de fait », en particulier dans les catégories A. Ce fait serait dû aux heures supplémentaires, essentiellement faites par des hommes. Tout comme on présente comme un fait que les congés parentaux sont demandés à 100 % par des femmes.

Décidément, ce sujet d'égalité femmes-hommes est toujours marqué comme des faits et souvent présenté comme inéluctable, comme je l'ai entendu de la part de certains réactionnaires. Comme quoi, le poids du patriarcat dans ce pays et en particulier dans cette région – je suis désolée mais cela marque quand même beaucoup cette région Sud – est difficile à dépasser et faire un rapport annuel de constat ne répond pas à la nécessité de changement culturel en ce domaine.

Je ne ressens pas toujours une volonté politique dans ce département à contrarier ces faits - je ne parle pas du Conseil municipal ici - en tous les cas, la volonté politique de contrarier ces faits.

Pas de réflexion sur la possibilité d'adapter quelques travaux au télétravail, pas de volonté d'allonger les congés paternité, pas de réflexion sur les besoins de garde d'enfants auprès des salariés de la Ville. Je ne ressens pas non plus la volonté de la Ville d'Antibes d'en faire un sujet culturel et sociétal comme cela le mériterait et comme cela le mérite actuellement.

M. LEONETTI :

Vous avez légèrement dérapé là. Pourquoi la garde d'enfants bénéficierait-elle aux femmes puisqu'il y a une égalité hommes-femmes ?

Mme DUMAS :

(Intervention inaudible)

M. LEONETTI:

Ah! Voilà. Donc vous voyez que de temps en temps, vous revenez aux faits et vous dites : les faits sont que... Voilà. Donc ce sont, jusqu'à preuve du contraire, les femmes qui accouchent. Voilà. C'est même ce qui définit la mère. Et effectivement le congé parental est réclamé généralement par la femme et même s'il y a des avancées sur les pères et les parents, cet élément-là est un élément biologique assez incontournable jusqu'à présent.

Globalement, il y a des faits comme celui que je viens d'évoquer et que vous avez évoqués, Madame DUMAS, qui sont incontournables, et globalement, oui, il y a plus de femmes qui demandent le temps partiel parce que le mercredi elles veulent s'occuper de leurs enfants. Voilà. Quand on a dit cela, on peut penser que culturellement les choses vont évoluer. Elles ont déjà évolué dans les années qui ont passé. Mais qu'aujourd'hui le constat est celui-là. Si demain il y a quelqu'un qui demande un temps partiel, et qui est un homme, pour élever son enfant, on ne le lui refusera pas à la Ville d'Antibes.

Ensuite que derrière les bennes à ordures ménagères il n'y ait pas de femmes et que dans la police municipale il y ait plus d'hommes, ce n'est pas quelque chose qui est très anormal. Je veux dire : là aussi, il y a un poids culturel. Il y a aussi peut-être une certaine protection de la femme dans des métiers qui sont plus « durs » physiquement que les autres.

Néanmoins, là où vous avez raison, c'est que les hommes et les femmes, Monsieur CORNEC, sont égaux, mais quand même les hommes sont un peu plus égaux que les femmes quand même, et donc bénéficient légèrement quelquefois de salaires, à qualité égale, si, si, et à mission égale, de salaires légèrement décalés. Donc, moi je souhaite qu'on le regarde avec objectivité et on a des primes, on a le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), on peut le corriger dans ce domaine et en particulier sur l'ensemble de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Donc voilà, je ne dirai ni que c'est comme cela et... comment vous avez dit... et tant pis et on s'en fout quoi, ou bien : il faut tout changer et il faut qu'il y ait une égalité hommes-femmes. Monsieur CORNEC s'en souvient peut-être : moi, quand je suis rentré en faculté de médecine, il y avait une femme pour vingt hommes, voilà. Aujourd'hui, il y a six femmes pour quatre hommes. Donc, est-ce que... ?

M. CORNEC :

La qualité a considérablement baissé aussi !

M. LEONETTI :

Je ne retiendrai pas cela.

Cela veut dire que si on avait mis un quota 50/50, aujourd'hui, c'est les femmes qui seraient pénalisées. Donc, faisons évoluer notre mentalité. Je suis assez d'accord sur le fait que le Sud a beaucoup à apprendre de pays nordiques, mais qu'on n'en fasse pas un dogme qui nous mettrait à l'index parce qu'il y aurait trop de femmes à tel endroit ou trop d'hommes à un autre endroit. Enfin vous avez le rapport sous les yeux. Essayons de faire en sorte que nous soyons véritablement égaux devant le travail et l'emploi, en particulier dans la fonction publique territoriale.

C'était une information et donc on passe au ROB.

Départ de M Bernard DELIQUAIRE – procuration à Mme Françoise THOMEL

Départ de M. Patrick DULBECCO – procuration à M Jacques GENTE

Départ de M. Alain CHAUSSARD – procuration à M. Henri CHIALVA

Départ de M. Michel GASTALDI

Présents : 31 / procurations : 12 / absents : 6

00-11 - BUDGET - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 - DEBAT

M. LEONETTI :

Alors, désolé parce que le ROB, c'est toujours un débat qui peut apparaître un peu long. Je vais essayer de le résumer.

Si je dis le contexte général, personne ne me contredira si je dis que le climat social est particulièrement tendu. Personne ne me contredira si je dis que les taxes et les impôts sont devenus à un niveau insupportable et personne ne me contredira, je pense aussi, si je dis que le pouvoir d'achat des Français s'érode en particulier dans les classes moyennes et dans les classes moyennes basses, et que ceci est un élément majeur.

Personne, non plus, ne se posera la question de la vivacité de la démocratie et effectivement je pense que le fait, pour la Ville d'Antibes, d'avoir dit que les projets prioritaires sont décidés par les citoyens ouverts, de manière ouverte, et que les citoyens sont tirés au sort chaque année et que les volontaires viennent, et que c'est 2 millions d'euros, c'est un élément qui montre qu'on n'est pas uniquement en train d'écouter. On est aussi en train de donner la responsabilité à la démocratie participative en face de la représentative.

Le deuxième point, c'est la situation financière de la Ville. Si j'étais caricatural, ce qui n'est pas mon habitude, je dirais que nous avons perdu 18 millions d'euros par an grâce aux mesures qui ont commencé sous François Hollande et poursuivies sous Emmanuel Macron, et que nous avons récupéré 18 millions d'euros dans une négociation avec les ports d'Antibes, et que donc on peut considérer que finalement la situation que nous avons antérieurement, et qui n'était pas une situation difficile et qui l'était devenue compte tenu de ces contraintes, est devenue une situation qui s'est à nouveau rééquilibrée.

Nous avons fait le choix, pendant toute cette période, et contrairement aux propositions des Chambres Régionales et des avis antérieurs, de ne pas augmenter la fiscalité. Et vous le savez et je ne vais pas faire la démonstration : la fiscalité de la Ville d'Antibes est partout inférieure à la fiscalité non seulement des villes de même strate des Alpes-Maritimes, mais aussi de la moyenne nationale et donc cette situation financière est stable sans avoir eu recours à la taxe ou à l'impôt.

La matrice des dépenses de fonctionnement s'impose aujourd'hui dans le pacte financier. Honnêtement, il ne nous gêne pas parce que cela fait longtemps qu'on a maîtrisé nos dépenses de fonctionnement et qu'on les a maîtrisées à moins de 1 % d'une année sur l'autre alors que le taux de l'inflation tourne plutôt autour de 2 % et alors que le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité), enfin l'augmentation des salaires à l'ancienneté et aux nouvelles dispositions, continue à exister sur le territoire de la Ville d'Antibes.

Donc dans ces conditions, effectivement, nous serons inférieurs à 1,05 %. Je dirais que c'est par vertu et par nécessité. Par vertu parce qu'on l'a toujours fait et que si on dérape sur le fonctionnement, cela finit par des impôts. Mais aussi par nécessité parce que si on ne le faisait pas, nous aurions une pénalité de la part de l'Etat qui se permet, lui, de faire des dérapages incontrôlés mais qui ne le permet pas aux communes qu'il a mises sous tutelle et nous imposerait 4 millions de pénalité. Donc, on va essayer de ne pas le faire et on ne va pas le faire. Dans ces conditions, nous avons un dispositif du pacte financier qui est imposé mais qui ne nous gêne pas et que nous respectons.

Ensuite, nous avons un pic d'investissement. Ce pic d'investissement était prévu. Il a commencé en 2018. Il monte en 2019. Il descendra un peu en 2020. C'est le fait que des grands travaux sont partis maintenant dans la ville et que je ne reviendrai pas sur la base de voile, sur le conservatoire de musique et d'art dramatique ou sur le stade nautique. C'est des investissements lourds. Heureusement, on a des partenaires : la CASA, le Conseil départemental, la Région.

Mais dans cette situation néanmoins, le pic va être encore cette année à 40 millions d'euros, d'autant qu'on rénove l'ensemble de la Pinède et que ce n'est pas terminé au début de 2019, et que nous avons un certain nombre d'améliorations (la place Nationale et d'autres) qui vont peser dans le budget. Donc, on continue les projets engagés : aménagement de la Pinède, nouvelle tranche du boulevard Wilson, seconde partie de la place Nationale, base de voile du Ponteil, stade nautique, conservatoire de musique, Pinède alors à ce moment-là intérieure, requalification des plages artificielles dans le secteur Courbet/Lutetia, travaux liés au bus-tram chemin de Saint-Claude.

Donc, nous allons, à part ces projets qui sont déjà en grande partie lancés, entamer d'autres travaux : aménagement de l'entrée de ville avec Exflora cher à Françoise, travaux d'extension de l'école Jean Moulin, études de l'école du Ponteil/Rostagne, aménagement du terrain du stade Gilbert Auvergne que nous verrons tout à l'heure, travaux de la Batterie du Graillon que nous verrons tout à l'heure, aménagement des arcades de la gare routière qui sont déjà entamés, et la réalisation par le CCAS de la résidence autonomie de Juan-les-Pins pour laquelle Jacques Gente et moi-même avons posé la première pierre.

La réalisation de tous ces équipements se fera cette année encore, et pour la troisième année, sans recours à l'emprunt, ce qui veut dire que quand nous n'avons pas de recours à l'emprunt, nous remboursions 14 millions et que ces 14 millions diminuent forcément la dette de la Ville d'Antibes.

Ensuite, les deux éléments qui permettent de faire ces travaux sans recours à l'emprunt, c'est bien sûr, on l'a dit, la négociation avec les ports. C'est bien sûr le bonus que l'on a eu sur le projet Marendra-Lacan. C'est aussi bien sûr la négociation qu'il y a eu avec l'Ecotone sur les Trois Moulins ou le projet « Station F » de Xavier NIEL, associé au projet de Jean NOUVEL, qui a été soldée à 44,5 millions. Donc, dans ces conditions, bien entendu, on requalifie tous les équipements sportifs et culturels qui se sont développés et on les réinstalle et à partir de là, effectivement, vous allez voir aussi toute une série de travaux sur les équipements sportifs qui vont venir en relais de ceux qui existaient et qui étaient très vétustes sur les Trois Moulins. Ensuite, la ZAC Marendra-Lacan, elle, est dans sa phase de construction et la négociation financière étant terminée, les 28,5 millions sont rentrés dans les caisses de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Tous ces aménagements et ces équipements s'exécuteront en 2019 non seulement sans endettement, mais bien sûr en diminuant l'endettement sur la procédure que je viens de dire et donc on va avoir un objectif de diminuer l'endettement à 158 millions en fin de l'année 2019, ce qui montrera, ce qui fera qu'on aura diminué une dette qui n'était pas considérée comme excessive il y a trois ans et que nous serons à 20 % de moins de dette en l'espace de trois ans. De plus, il y aura aussi le problème du remboursement de la caution du port Vauban et ce remboursement, il y a un litige avec l'Etat. Il considère que c'est de l'endettement. Nous, on considérait que c'était la caution. On va voir si on le rembourse de manière anticipée pour faire en sorte qu'on ne soit pas considérés comme surendettés. Le port Vauban a donné une caution à la Ville d'Antibes qu'elle lui rembourse et l'Etat nous le considère comme de la dette alors qu'en réalité ce n'est pas une dette ; c'est une caution. Mais enfin bon, peu importe. En tout cas, on a la capacité de le rembourser par anticipation.

Donc le deuxième élément, c'est que quand on a cette situation financière qui est bonne, on se dit : comment j'oriente les moyens ? Puisque je ne dépasse pas le 1 % de fonctionnement et qu'il reste des marges de manœuvre, qu'est-ce que je peux faire pour aider au fonctionnement ? Puisque j'ai pratiquement tous les équipements en cours, je ne vais pas rajouter des travaux aux travaux, en sachant très bien que si je mets une liste qui est doublée, on n'aura pas la capacité de le faire. Donc reste à s'orienter sur les éléments à venir qui peuvent améliorer le pouvoir d'achat de nos concitoyens et on a déjà défini, on l'avait déjà dit, que le handicap, les enfants et les personnes âgées étaient notre priorité parce qu'on considère que dans ces catégories il y a probablement plus de vulnérabilité que dans les autres.

Donc, la première des choses, on se dit : on va toucher à la fiscalité locale.

Je vous rappelle que la fiscalité de la taxe d'habitation à Antibes est à 14,95 ; qu'elle est à 28 à Cannes et à 21 à Nice, et que pour autant, si on se mettait à diminuer la taxe d'habitation, dans la procédure qu'a mise en place le Gouvernement, on ferait un cadeau à l'Etat et que donc déjà elle est basse. Si on enlève de l'argent, enfin on allège la taxe d'habitation, c'est de l'argent qui va directement à l'Etat.

Comme au passage on donne déjà 2,3 millions à l'Etat parce que nous sommes considérés comme une ville riche, et on donne 28 millions de la part de la CASA parce que nous sommes considérés comme une communauté dynamique, je trouve que peut-être on va éviter de donner de l'argent à l'Etat.

Si on ne le fait pas donc sur les taxes ou sur les impôts, il nous reste à essayer de le faire sur les services, et donc je rappelle que la fiscalité n'a pas évolué depuis 2009 et que la taxe d'habitation a enregistré une hausse de 0,6 point à cette époque-là. Si vous regardez la trajectoire de la taxe d'habitation depuis le début de nos mandats, elle est assez plate.

Donc aujourd'hui, nous avons fait un choix. Je vous propose un choix et je vous propose d'en débattre avec vous très clairement. La première des choses : comment faire des mesures concrètes pour le pouvoir d'achat qui touchent le maximum de personnes ?

La première des choses que nous envisageons, c'est bien sûr de trouver pour les plus jeunes un nouvel effort supplémentaire sur les tarifs publics de la restauration et des activités périscolaires. Je sais bien que les financiers m'expliqueront que nous avons des taux financiers, enfin des prix de restauration qui sont là aussi les plus bas du département. Néanmoins, c'est une facture que tous les parents, puisque la plupart des enfants d'Antibes sont scolarisés avec la cantine... C'est un pouvoir d'achat supplémentaire qu'on donne à tous les parents ou presque tous les parents. Donc, ce premier élément me paraît un élément important et les parents qui laissent leurs enfants le mercredi sont aussi des parents qui sont actifs et qui donc aussi peuvent avoir quelques difficultés sur le pouvoir d'achat. Donc, baisse des tarifs des repas et baisse des tarifs horaires des activités périscolaires. C'est la première des mesures que nous pouvons envisager.

Pour les seniors et donc sur l'autre plage, nous envisageons d'augmenter plusieurs aides. D'abord, il y a les aides du CCAS vis-à-vis des plus démunis et on ne peut pas éviter de prendre de l'eau et on ne peut pas éviter de se chauffer, et donc nous allons... Jacques Gente nous a proposé d'augmenter significativement (multiplier par deux ou par trois) ces aides pour les gens qui ont des difficultés pour payer leurs factures d'eau ou leurs factures de chauffage.

Le deuxième élément, c'est sur les déplacements et les transports. Compte tenu du matraquage fiscal qui existe à l'heure actuelle et en particulier sur les déplacements et l'essence, il est peut-être utile aussi d'essayer de favoriser les déplacements. Bien entendu, il y a l'action que l'on peut mener sur les parkings (l'heure gratuite et j'y reviendrai tout à l'heure dans d'autres domaines). Mais il y a aussi le bus-tram.

Aujourd'hui, vous le savez, vous ne le savez pas, mais les enfants ont la gratuité, plus exactement 5 euros payés pour la mise en place de la carte, et les seniors de plus de 62 ans qui ne sont pas imposables ne paient pas le bus, en plus des navettes gratuites et en plus de la ligne 100. Je vous proposerai, si vous êtes d'accord, que toutes les personnes de plus de 75 ans aient la gratuité totale de l'ensemble des bus sur la commune d'Antibes Juan-les-Pins, ce qui aura un double effet à mon avis : un effet positif sur la fréquentation des transports en commun ; un effet aussi, je pense, positif sur le budget de ces personnes. On a presque 1 000 personnes qui prennent déjà le bus et qui ont atteint cet âge-là. Ils paient aujourd'hui 200 euros par an. C'est 200 euros qui seront dans leurs poches et si d'autres prennent cette démarche, on avancera dans le sens de l'écologie.

Le CCAS, bien entendu, augmentera les aides alimentaires et divers secours qui permettront d'augmenter le nombre de foyers bénéficiaires. Je passe sur les factures de chauffage : d'aujourd'hui 60, on passera à 120, ce qui représentera un coût supplémentaire de 50 000 euros, des factures d'eau qui passeront de 20 à 40 euros, qui s'ajouteront à la réduction du prix de l'eau et du fonds de solidarité qui a été négocié initialement.

Enfin de répondre aussi aux personnes âgées et aux handicapés, d'effectuer des travaux dans leurs logements en fonction de leurs difficultés de déplacement ou de handicap. Il y aura une prise en charge supplémentaire qui sera faite par le CCAS.

Pour les personnes en situation de handicap, nous avons accéléré le programme de neuf ans sur six ans, mais là aussi nous allons effectivement créer un pôle ressources CCAS destiné au handicap physique, mais plus fort encore sur les aidants et en particulier les aidants des personnes dépendantes atteintes par la maladie d'Alzheimer.

Enfin, au travers de la politique de stationnement, nous avons aujourd'hui l'heure gratuite sur les parcs concédés, mais nous avons négocié une mesure qui se met en place dans le cadre de l'avenant que je vous proposerai la prochaine fois en Conseil municipal qui soldera tous les comptes avec le port Vauban et qui fera en sorte que nous nous trouverons avec un forfait sur le port Vauban nocturne de 3 euros et une baisse significative de tous les tarifs, et l'heure gratuite sans compensation financière de la part de la Ville.

En revanche, et vous le savez, le parking de Juan-les-Pins sous le palais des congrès, à la suite d'une entrevue et d'une négociation que nous avons eue avec eux, va probablement mettre la première heure mais a déjà diminué tous ses tarifs par quatre, divisé par quatre. Donc, cet élément devrait aussi améliorer le pouvoir d'achat au quotidien des Antibois et nous continuerons bien sûr à développer les parkings gratuits en périphérie et je rappelle qu'en surface la première heure est gratuite, la deuxième heure est à 1 euro, la troisième heure est à 3 euros pour les trois heures, et que les parkings de surface restent gratuits de midi à deux, l'ensemble du samedi et à partir de 18 heures, permettant donc aux salariés d'avoir des possibilités de non-paiement du parking en surface.

Enfin, nous avons bénéficié d'un label international. Je n'en suis pas peu fier et je remercie les services qui ont réussi cette belle performance. Les Etats-Unis ont récompensé la Ville d'Antibes et pas une autre, je le répète, et pas une autre, pour le projet « smart city » et nous allons continuer à essayer d'avoir un développement dans ce domaine parce que ce développement-là est utile dans le CCAS, mais il est utile aussi dans la vie quotidienne de l'ensemble de nos concitoyens, et aujourd'hui un certain nombre de propositions seront faites dans le cadre de l'intelligence artificielle, en particulier à la suite du label aussi national qu'a obtenu la Communauté d'Agglomération sur les 3IA (Instituts Interdisciplinaires d'Intelligence artificielle). On a eu un Territoria d'Or, un Territoria d'Excellence en termes de lauréat et Trophée Cadre de Vie du Festival FimbACTE, deux prix attribués à la Ville d'Antibes par la revue *Collectivités locales* et ensuite un prix remis à Denver en avril, et tout le monde sait que Denver est aux Etats-Unis.

En ce qui concerne les moyens mis en œuvre, nous renforcerons un élément supplémentaire que nous avons déjà renforcé l'année précédente : c'était la propreté urbaine. 400 000 euros de plus avaient été mis en place et nous poursuivrons éventuellement cet effort.

Quant en matière de sécurité, la baisse significative de près de 9 % de 2017 par rapport à 2016 s'est accentuée cette année, puisque l'ensemble de la délinquance de la voie publique a encore baissé de 3,5 avec -20 % de vols et violence, -67 % de vols à main armée, cambriolages en baisse de 21 %. Seules les dégradations et les incendies volontaires sont en hausse, mais je n'incrimine personne : c'est dû au mois de novembre, dans des situations dans lesquelles une certaine violence est venue se greffer sur une contestation qui me paraissait légitime.

Le dispositif « Voisins Vigilants » fonctionne et effectivement on va atteindre les 180 caméras. Et si on met de l'argent en réserve, c'est parce qu'il est possible qu'à la demande de nos concitoyens ou à la demande de la police, un certain nombre de caméras soient installées et donc l'installation de la caméra doit pouvoir avoir les moyens supplémentaires pour qu'on les prévienne dans le budget.

Donc voilà. Je vous donne ces orientations budgétaires. On a une Ville qui est saine sur le plan financier, qui se désendette, qui ne se réendette pas, qui a un pic d'investissement sur des projets qui sont à mon avis consensuels (un stade nautique, une base de voile et un conservatoire de musique), qui a entrepris dans la piétonisation, et en particulier sur Juan-les-Pins, 6 millions de travaux, ce qui n'est quand même pas totalement négligeable, sur les rues et sur la rénovation de la Pinède. Et je pense qu'en même temps, nous devons faire un effort envers le pouvoir d'achat, et donc vis-à-vis des ménages avec enfants, vous avez compris qu'on a ciblé les tarifs de garderie et les tarifs de restauration, qui devrait aboutir sur un couple moyen à une économie de minimum 30 euros par mois. Donc, c'est quelque chose qui est significatif.

Pour les seniors, la gratuité apportera, en dehors de la gratuité qui existe déjà, aux seniors qui sont abonnés au bus une économie de 200 euros par an. Ce sont des éléments qui sont extrêmement tangibles et qui font partie de la vie quotidienne : se déplacer, avoir des enfants à la cantine, vouloir faire des travaux chez soi sur la baignoire parce qu'on n'arrive pas à rentrer dans sa salle de bain parce qu'on est âgé, ce sont des choses qui partent de la solidarité.

Payer sa facture de chauffage : je ne souhaite pas que dans la prospérité que vit la Ville d'Antibes, il y ait une personne qui fasse des économies de chauffage, même si l'hiver est doux, et qu'on se trouve dans cette situation-là. C'est à mon avis, à mes yeux, la moindre des solidarités. Voilà.

C'est dans cette vision à la fois dynamique et solidaire que je vous propose un débat d'orientation budgétaire avec, et très sincèrement vis-à-vis de l'opposition, comme je l'ai dit à la majorité, nous sommes preneurs de mesures qui améliorent la vie quotidienne de nos concitoyens et en particulier ceux qui sont frappés le plus durement dans le pouvoir d'achat et qui sont dans la classe moyenne qu'on va considérer comme la plus modeste et qui aujourd'hui a d'énormes difficultés.

Alors, la parole est à tout le monde. Monsieur CORNEC.

M. CORNEC :

18 millions d'euros perdus par an avec la baisse des dotations, 18 millions récupérés avec les ports, on est à égalité. Moi, je me demande un petit peu comment font les villes. Vous avez parlé de prospérité pour Antibes, je suis d'accord. Je me demande comment font les villes qui n'ont pas toujours la chance d'avoir des ports à vendre au privé et qui seront bientôt...

M. LEONETTI :

Ou des maires capables de les négocier au passage.

M. CORNEC :

Ce n'était pas très difficile.

M. LEONETTI :

Non !

(Rires)

M. CORNEC :

Je vous rappelle qu'on a voté pour, donc je ne fais pas de polémique sur les ports.

M. LEONETTI :

Je ne sais pas : la Ville d'Antibes est la seule à avoir fait ce type de négociation, donc probablement voilà, c'était facile.

M. CORNEC :

Toutes les villes n'ont pas des ports. Vous vous plaignez de la péréquation, mais il y a d'autres villes dans d'autres endroits qui ont besoin de cette péréquation pour justement...

M. LEONETTI :

Je suis d'accord avec vous : beaucoup de villes sont en difficulté, si c'est cela votre expression. Mais après, que c'était facile... C'est facile de dire que c'était facile quand on ne l'a pas proposé et que les autres l'ont fait à votre place. Je ne me rappelle pas que vous l'avez proposé. Je ne me rappelle pas. Non, vous ne l'avez pas proposé.

M. CORNEC :

Cela a été décidé avant qu'on arrive, donc, la vente des ports.

M. LEONETTI :

Non, non !

M. CORNEC :

Si, si !

M. LEONETTI :

Non, non, non !

M. CORNEC :

À mon avis, c'était dans les cartons mais enfin bon.

M. LEONETTI :

Encore un truc que vous avez loupé voilà. Décidément, ce mandat, vous aurez loupé beaucoup d'informations.

M. CORNEC :

Je compte sur vous pour...

M. LEONETTI :

J'essaie de faire votre formation accélérée.

M. CORNEC :

Vous êtes extraordinaire !

Donc, nous retenons de ce ROB que la dette antiboise diminue un peu, que les impôts augmentent globalement. Ah ! oui globalement ils augmentent. Pas en pourcentage, mais globalement ils augmentent, oui.

M. LEONETTI:

Ah ! les impôts en général.

M. CORNEC :

Et ils continueront d'augmenter globalement, malgré la baisse de population antiboise, et que vous n'abandonnez pas vos grands projets pharaoniques. L'encours de la dette diminue à 171 millions d'euros au 31 décembre 2018 et effectivement vous avez dit probablement 158 millions d'euros en 2019. Bravo ! Mais la dette avait tellement augmenté que le ratio d'endettement d'Antibes subsiste à un niveau élevé de 11,4%, soit 2 841 euros par habitant et qui dépasse le seuil minimum de plafond d'endettement selon le sénateur De Montgolfier, projet de loi programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Certes, les dépenses de fonctionnement subissent un freinage de leur augmentation, pour utiliser la terminologie macroniste, depuis 2016, mais elles avaient augmenté à un point intolérable auparavant, passant de 111 millions d'euros en 2000 à 161 millions d'euros en 2015, donc quand même une belle augmentation, un an après l'arrivée de notre groupe à Antibes. Etait-ce l'arrivée du groupe RBMA qui avait suscité cette favorable inversion de courbe ? Nous n'osons l'espérer. Mais en tout état de cause, l'inversion de courbe est insuffisante pour retrouver des niveaux antérieurs et le ratio charges d'investissement sur charges de fonctionnement est encore, selon nous, beaucoup trop élevé à Antibes.

Je lis dans votre ROB que le rapport de novembre 2018 de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), étude sur la situation financière des communes et des intercommunalités en 2017, indique que l'alourdissement des normes a généré 1 milliard d'euros, 1 milliard d'euros pardon, 1 million d'euros excusez-moi, de coût supplémentaire pour les communes en 2017, et aussi je lis que chaque décision...

M. LEONETTI:

Milliard.

M. CORNEC:

Je lis, simplement.

Que chaque décision de l'Etat...

M. LEONETTI:

Cela, on a compris que vous lisiez et que vous ne l'aviez pas écrit parce que c'est 1 milliard d'euros. Au niveau national, 1 milliard d'euros ce n'est rien donc.

M. CORNEC :

Non mais je vous parle pour la commune. Dans le rapport, c'était 1 million pour la commune.

M. LEONETTI :

Non.

M. CORNEC :

Alors j'ai mal lu. Effectivement on ne parlait pas de la commune d'Antibes. On parlait de la France dans le rapport d'orientation budgétaire qui aurait dû s'appeler national dans ce cas-là. Enfin bon bref.

Je lis encore que chaque décision de l'Etat PS macroniste dans un domaine qui concerne les collectivités locales se traduit par une augmentation de leurs dépenses, notamment en fonctionnement. Alors là, on est dans l'euphorie sur le fonctionnement. Les charges d'exploitation étaient encore en augmentation de 2,87 % en 2017 principalement à cause des augmentations de dépenses de personnel liées aux mesures décidées par le législateur : PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), deuxième hausse du point d'indice. Les charges de personnel, tous les points d'indice n'augmentent pas. Ceux des gilets jaunes n'augmentent pas. Les charges de personnel représentent, je vous le rappelle, 54 % des dépenses communales et ne cessent d'augmenter. Alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont littéralement explosé en 2017, vous estimiez cette augmentation de dépenses à seulement 1,49 % en 2018 et 0,47 % en 2019, ce qui paraît ultra-optimiste par rapport à la réalité qui à mon avis sera très loin de cet optimisme.

Alors, nous sommes heureux de voir les dépenses d'équipement retrouver enfin un niveau normal, mais nous regrettons que ces dépenses d'équipement soient consacrées davantage à vos grands projets pharaoniques (un conservatoire à 15 millions d'euros, un stade nautique à 12 millions d'euros, une base nautique à 5 millions d'euros) plutôt qu'aux indispensables travaux de voirie et d'espaces verts dont Antibes a besoin d'urgence.

À ce propos, nous vous suggérons de vous extraire un peu de votre mairie d'Antibes, si vous parvenez à franchir le réseau de palissades qui encercle toute la vieille ville, impactant très négativement les commerces, et à venir constater la situation catastrophique de la voirie dans certains quartiers de Juan-les-Pins déjà martyrisés par... Oui, je ne fais pas que lire. Je parle aussi de ce que je connais, de ce que je vois, vous voyez. Je m'excuse.

M. LEONETTI :

Oui : l'angle de la rue, là, vous le connaissez.

M. CORNEC :

Le produit fiscal a continué d'augmenter de 2,3 % en 2017 et de 1,5 % en 2018 à cause de la majoration de 20 % de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Oui, oui, le produit fiscal a augmenté. Le produit fiscal de la taxe foncière augmente lui aussi de 1,9 % en 2018. Oui, je parle du produit global. Je ne parle pas des taux. Soit 4 millions d'euros supplémentaires pour les 50 % de contribuables redevables de la taxe foncière.

Au même titre que vous parvenez à chiffrer très précisément à 1,035 milliard d'euros les augmentations de dépenses liées à la revalorisation des carrières de certaines catégories de personnel et à l'augmentation des charges patronales, puis l'année prochaine au retour des dépenses des fameux protocoles Parcours Professionnels, nous aimerions que vous soyez plus précis quant aux fameuses dépenses conséquentes dans le domaine de la sécurité que vous évoquez très rapidement mais sans les chiffrer, car finalement ces dépenses sont celles qui doivent faire face aux conséquences de votre politique, aux conséquences d'une immigration massive de terroristes djihadistes que vous avez tolérée, voire encouragée, aux conséquences d'une collaboration de Sarkozy avec l'UOIF (Union des Organisations Islamiques) de France des Frères Musulmans, aux conséquences du laxisme judiciaire qui est un des volets de la politique de ceux que vous soutenez. On ne sait plus très bien d'ailleurs si c'est Juppé, Raffarin alliés avec Macron ou Sarkozy mais enfin. De toute façon, c'est quasiment la même politique, même si l'enfumage des mots change un peu.

De même, n'avez-vous pas chiffré pour 2020 l'éventuelle démission du chef de l'Etat par rapport à ses engagements oraux de compenser intégralement l'exonération de la taxe d'habitation pour tous, tant il semble que toute la politique de cet enfumeur se résume en une seule phrase : promettre sans tenir.

Donc malgré tout cela, nous sommes favorables à vos propositions, à la gratuité des plus de 75 ans sur tous les transports en commun d'Antibes et nous suggérons, parce que vous nous demandez de faire des propositions, de l'étendre aux jeunes. Et nous sommes favorables à la prise en charge par le CCAS des travaux pour les appartements des personnes handicapées.

En conclusion, nous saluons – vous voyez qu'on n'est pas complètement négatifs – vos efforts...

M. LEONETTI :

Cela dépend comment vous me saluez.

M. CORNEC :

Nous saluons... Non, non, mais il n'y a pas de mais. Nous saluons vos efforts de désendettement qui étaient urgents et facilités par la vente des ports d'Antibes et de Juan-les-Pins. C'est vrai que c'est plus facile. C'est ce que je disais en début d'intervention. Nous suggérons de consacrer moins aux grands projets pharaoniques et davantage à la voirie et aux équipements urbains, et pourquoi pas – encore une proposition mais à chaque fois vous la zappez – à des parkings relais engazonnés que nous appelons de nos vœux ?

Et nous vous encourageons à cesser cette mauvaise politique de mutualisation qui a multiplié les doublons entre l'EPCI et la Ville et renchéri les coûts de fonctionnement et donc les impôts globaux des Antibois.

M. LEONETTI :

Whaou ! Je vais passer sur les détails qui sont des erreurs manifestes.

On n'a pas vendu les ports : on les a mis en délégation de service public. Ce n'est pas tout à fait pareil, c'est-à-dire qu'on n'a pas vendu les bijoux de famille. On les a fait exploiter de manière différente par une décision, que nous avons prise, la majorité, d'arrêter l'exploitation de la DSP, de l'anticiper trois ans avant et trois avant, je suis désolé, mais vous étiez déjà là. Peut-être que vous n'étiez pas encore éveillé à tous ces sujets, mais en tout cas indubitablement vous étiez là et je ne vous ai pas entendu dire qu'il fallait anticiper ce type de chose. Cela a marché. Très bien, OK. Après tout, la victoire n'est jamais orpheline et je suis content que vous l'adoptiez avec moi.

Après, je veux bien qu'on soit pharaoniques et que je m'assimile à Toutankhamon, mais quand même je vous demande d'aller tracter devant le conservatoire de musique et d'art dramatique en disant que c'est inutile de faire un nouveau conservatoire. Je vous demande de tracter devant la piscine municipale pour dire qu'il y a tellement de place qu'on pourrait continuer comme cela pendant vingt ans. Je vous demande aussi bien sûr d'aller devant la base de voile et devant tous les gens qui passeront devant la base de voile avec la réfection de l'ensemble en disant : pourquoi on fait une base de voile à Antibes ? Où est la mer ? Voilà. Sauf que – et Eric le sait, comme Marc – c'est la deuxième association de voile nationale et que c'est un pôle France et que donc en conséquence, de temps en temps, effectivement on se hisse à la hauteur du national, comme sur le stade nautique ou comme ailleurs.

Mais je retiens : vous, vous pensez que c'est pharaonique de refaire un conservatoire de musique et d'art dramatique. C'est très intéressant. Madame Blazy pourra le diffuser largement. Nous, on pense que c'est normal, voilà.

Ensuite, vous mélangez toujours allègrement. Franchement arriver à dire le passé, le présent, le Gouvernement actuel, le Gouvernement passé. Arriver à dire que c'est Sarkozy qui fait revenir les djihadistes, chapeau ! Non parce qu'avec le traité d'Aix-la-Chapelle vous étiez déjà pas trop mal en train de dire que la France vendait l'Alsace et la Lorraine à l'Allemagne, et là le fait de dire que c'est Nicolas Sarkozy qui a demandé à ce que les djihadistes français qui sont sur le territoire syrien soient rapatriés, et au passage que je les accueille parce que bien entendu ces 150 personnes, on est tous prêts à les accueillir sur la ville d'Antibes, il y a un moment où je sais bien qu'il y a quelqu'un qui disait « plus c'est gros, plus ça passe », mais là franchement cela ne passe pas. Voilà.

Si encore il y avait la note d'humour, mais comme vous le dites avec une intonation qui donne l'impression, qui donne un frisson dans le dos en rappelant quelques années passées, franchement ce n'est pas une bonne idée.

M. CORNEC :

N'ayez pas peur !

M. LEONETTI :

Je n'ai pas peur de vous. Ça, c'est sûr ! Le deuxième point... J'ai peur de ce que vous dites.

Le deuxième point, c'est puisque le Front national ou le Rassemblement national, qui a changé de peau et pas d'idées, dit qu'il y a des erreurs qui ont été passées, peut-être que vous auriez pu voter à l'Union Européenne la loi qui contrôlait l'ensemble des migrants sur les avions. Cela aurait été intéressant que vous mêliez votre voix à ce contrôle international qui permettait d'éviter les djihadistes. En fait, c'est vous qui faites revenir les djihadistes et je pense que Marine Le Pen a une responsabilité majeure au moins autant que celle de Nicolas Sarkozy dans le rapatriement des djihadistes. On va essayer de partager cette fausse responsabilité.

Sur les dépenses de sécurité, on dépense plus de sécurité que la Ville de Fréjus tiens. Pourquoi je prends cette comparaison comme cela, voilà, au passage ? Je la prends au passage parce que cela veut dire qu'effectivement il y a moins de caméras, il y a moins de policiers municipaux. Donc peut-être qu'on s'occupe plus de la sécurité dans cette ville et les résultats, qui sont incontestables, ce sont des résultats qui ont été obtenus.

Ensuite, il y a une baisse de la dette. Vous dites « minime ». On baisse la dette de 20 % voilà. Si vous trouvez que 20 % de baisse d'une dette c'est minime, alors effectivement vous avez raison. Mais vous constatez en même temps que les mesures que nous prenons sont quand même positives. Et on les prend avec quel argent sans augmenter les impôts ? Et on les prend justement parce que la gestion de la Ville a plutôt été bonne, et contrairement à ce que vous dites et à l'allusion De Montgolfier, si nous avions eu une dette qui dépasse les normes, nous ne serions pas rentrés dans le pacte financier.

Or si nous sommes dans le pacte financier reconnu et imposé par le Gouvernement actuel, c'est parce que nous sommes au-dessous des normes de la dette et que nous allons continuer à l'être parce que pour de bonnes raisons, vous avez bien compris qu'on a perdu 18, qu'on a récupéré 18, et que par ailleurs, la Ville a une dynamique et que cette dynamique existe à la fois sur Sophia Antipolis, et au passage, quand on mutualise, on ne dédouble pas. C'est le contraire. Mutualiser, cela veut dire mettre en commun. La personne qui est derrière moi a un salaire : c'est le Directeur Général des Services. Et avec ce salaire, il gère la Communauté d'Agglomération en tant que directeur général et la Ville d'Antibes. Bien sûr vous me direz : si cela lui fait plaisir de travailler plus, eh bien oui, cela lui fait plaisir de travailler plus parce qu'il est passionné par son métier. Si, si ! En tout cas, il a accepté et il a accepté pour le même salaire. Donc cela s'appelle la mutualisation. Cela ne s'appelle pas le dédoublement. Le dédoublement, c'est quand il y avait un directeur d'un côté et un directeur de l'autre.

Donc au passage, respectons les mots parce que les mots veulent quelquefois dire des choses.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Merci. Alors, comme tous les ans donc, hormis les grands investissements qui sont la continuité des années précédentes, nous découvrons en séance...

M. LEONETTI:

...Pardonnez-moi, Madame MURATORE. Au passage, Monsieur CORNEC, c'est déjà gratuit pour les enfants, le bus. Voilà. Donc là aussi, il y a un problème d'actualisation des connaissances. Ah ! les jeunes. Alors vous me direz jusqu'à quand on est jeune. Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Donc, nous découvrons en séance les projets pour 2019 qui nous paraissent intéressants, car ils ciblent bien les bénéficiaires de ces mesures. Il manquait dans le document qui nous a été remis, la reconstruction des écoles du Ponteil et de Jean Moulin, mais vous venez de les ajouter. Alors, nous avons quelques propositions complémentaires bien sûr.

Déjà, nous en avons cité pas mal à l'occasion du rapport développement durable. C'est des actions qui ne coûtent pas cher et qui pourraient être mises en œuvre dès 2019.

Nous reprenons donc :

- un grand plan vélo avec de vraies pistes cyclables. Alors vous dites « pas en centre-ville » mais il y a des rues de la ville qui supporteraient très bien des pistes cyclables. Des aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique, des arceaux devant les services publics, la médiathèque, la piscine, le palais des congrès, tous les bâtiments communaux ;

- des pistes cyclables sécurisées pour que les parents puissent accompagner leurs enfants à l'école à vélo, que les enfants puissent aller au collège à vélo (exemple : des Semboules à Bertone où il faut juste un feu rouge à contact pour traverser la RD35).

- alors, autre point : un grand plan solaire avec des panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux et sur tous les nouveaux bâtiments construits par la Ville, et pas comme pour le conservatoire de musique où les panneaux solaires ont été supprimés pour ne pas gâcher la vue de la terrasse du théâtre ;

- un plan pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments communaux ;

- des trottoirs : il y a beaucoup de trottoirs à remettre en état en ville, mais surtout avec des matériaux antidérapants et perméables ;

- on pourrait penser à des compléments de subventions à Sophia Antipolis Habitat pour du logement social ;

- et quelque chose qui n'est pas du tout abordé et qui pourtant est important : un service funéraire municipal. D'autant plus qu'un récent rapport de la Cour des Comptes est très sévère envers les professionnels de ce secteur ;

- un tarif réduit pour la culture, pour les seniors ne payant pas ou très peu d'impôts, en plus de la gratuité des musées qui existe déjà ;

- un pass annuel pour les musées de la Ville ;

- la prise en charge de licences sportives pour les enfants des familles défavorisées.

- et alors là plus lourd, une zone logistique à l'extérieur de la ville, par exemple aux Trois Moulins, pour éviter les gros camions en ville et la pollution atmosphérique.

- et comme les autres années, une crèche à horaires décalés. Il y a toujours plus de 200 demandes en attente. Les assistantes maternelles ne répondent pas toujours à la demande des parents qui souhaitent une garde collective et l'Aide au Choix du Mode d'Accueil n'est pas un vrai choix puisqu'il manque des places. D'ailleurs, les crèches privées se développent et ne se privent pas de faire de la publicité. Qu'en est-il du projet de crèche à Carrefour ?

- et puis des places supplémentaires en centres de loisirs puisque là aussi il y a une liste d'attente.
Merci.

M. LEONETTI :

Alors, moi je suis d'accord pour qu'on étudie ensemble. D'abord qu'on mette des arceaux, je suis complètement d'accord. Il y a beaucoup d'endroits publics (maison des associations, stade nautique) dans lesquels il est logique de mettre des arceaux. Donc, on en fait un inventaire et on le fait.

Sur les pistes cyclables, si en ville vous voyez des endroits dans lesquels, sans bousculer les piétons, on peut mettre logiquement une piste cyclable sécurisée, je suis preneur aussi. Je veux dire : il n'y a pas de sujet là-dessus.

Oui, j'assume une chose : j'assume, avec l'Architecte des Bâtiments de France, de ne pas avoir mis du photovoltaïque sur le toit du conservatoire parce qu'il y a quand même un respect de l'architecture qui fait qu'effectivement sur la terrasse d'Anthéa il y a un panorama qui mérite d'être privilégié par rapport au photovoltaïque. Mais vous avez noté qu'aussi bien sur Marendra-Lacan que sur tous les autres projets, y compris le projet de la piscine, ce sont chaque fois des projets dans lesquels il y a des énergies renouvelables.

Tiens, je ne vous ai pas entendue m'aider sur le crématorium aux Semboules. Je ne me rappelle pas de cela. Je ne me rappelle pas avoir eu un soutien massif de votre part. Voilà. Donc, moi je suis assez favorable à installer un service municipal, mais un service municipal va jusqu'au bout. Il va au bout du crématorium et je pense très sincèrement, s'il y a des petits regrets qu'on peut avoir dans la vie – on en a toujours – de ce que l'on fait ou de ce que l'on ne fait pas, moi, un de mes regrets, c'est de ne pas avoir donné à l'ensemble des mes concitoyens la possibilité de se faire incinérer après sa mort parce que je pense que c'est quelquefois des listes d'attente extrêmement douloureuses dans des périodes particulièrement douloureuses. Donc si vous voulez, on retravaille le sujet volontiers.

En ce qui concerne les crèches, aujourd'hui, si on faisait une crèche, et on en a deux en chantier, on en a trois en chantiers. On a en une qui est dans le projet Carrefour. Mais le projet Carrefour, et après tout, voilà, il n'avance pas. S'il n'avance pas, moi, je ne suis pas demandeur. Donc, c'est à eux à voir. En revanche, entre les deux écoles Fontonne/Boissier, vous avez aujourd'hui le conservatoire de musique et d'art dramatique. J'ai pris un engagement : c'est qu'il n'y aura pas d'immeuble à cet endroit-là. Il y aura un jardin, il y aura des places de parking et une mutualisation au vrai sens du terme – il est parti, c'est dommage – des moyens des deux écoles. Mais il y a la place aussi pour faire une crèche halte-garderie et qui peut se gérer en partie avec le centre hospitalier. Donc là, cet emplacement-là, je prends l'engagement dans ce budget qu'on va travailler pour que lorsqu'il y a un déménagement du conservatoire, cet espace-là soit toujours pour l'enfance avec une construction à minima et mutualisée.

Après, si j'ouvrais une crèche aujourd'hui, j'exploserais le pacte financier. C'est intelligent, un pacte financier. On t'interdit de dire : pas plus de 1 %, sauf que pas plus de 1 %, vous voyez que les mesures que l'on prend ont un coût et qu'on est capables de les prendre financièrement dans ce budget. Cela veut dire qu'on aurait été capables de dire : on va ouvrir une crèche. Eh bien, on ne peut pas le faire. Vous me direz : elle n'est pas construite. Mais elle serait construite, on ne pourrait pas l'ouvrir, sinon on passe dans le pacte financier élevé. Enfin c'est une vision du service public qui à mon avis est une vision rétrograde. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que si on offre plus de moyens aux parents de garder leurs enfants dans une crèche, je ne vois pas en quoi je mets en danger la commune si financièrement j'ai les ressources nécessaires pour développer ce projet. Donc cela, c'est le premier endroit.

Le deuxième, très honnêtement, je pense qu'au Ponteil, ce ne serait pas une très mauvaise idée de réfléchir à un service petite enfance, et comme là à terme aussi on enlève une des classes et on les amène à la Rostagne, je pense que plutôt que de faire un immeuble, plutôt que de construire des petites villas, je pense que compte tenu de la santé financière de la commune, il vaut mieux envisager un espace pour la petite enfance, à condition que le pacte financier se desserre. Voilà.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Oui, donc ces débats d'orientation budgétaire et la période des budgets des communes et des communautés d'agglo, je pense qu'ils prennent une dimension particulière dans une période de colère sociale, vous l'avez dit, de volonté de justice sociale, de justice fiscale et de droit à la vie digne.

Ces délibérations, ces choix politiques mériteraient certainement plus de débat public, plus d'informations, plus d'écoute collective et peut-être même dans le Conseil municipal. Elles mériteraient aussi de sortir des salles pour plus de partage et éviter les *fake news* comme on en est victimes un peu partout.

M. LEONETTI :

Je suis content que vous le reconnaissiez.

Mme DUMAS :

Attention ! Je ne parle pas d'un grand one-woman ou one-man-show de campagne électorale comme on le voit actuellement sur les chaînes d'informations, mais bien d'un débat public permettant d'informer sur les obligations, les contraintes, les compétences de la Ville, mais aussi sur les choix politiques possibles, sur les marges de manœuvre, sur les capacités financières et cela en acceptant, en écoutant, comme vous le faites ici, les contradictions, les propositions des citoyens, puis en expliquant les choix faits.

Quelques mots sur le document financier que vous nous avez fourni. Il est à la fois très réaliste et très cruel comme le monde de la finance peut l'être. Les marchés financiers se portent très bien, l'argent existe, il cultive d'ailleurs les inégalités, et tout cela en constatant l'instabilité de la situation européenne et internationale, mais toujours dans un monde plein d'avidité et de cupidité pour simplement quelques-uns.

Dans ce contexte financier mondial, l'Etat continue à défendre l'austérité et la restriction des services publics. Vous en avez parlé au sujet du pacte financier. Vous le soulignez en effet, et il faut le dire : 60 % des allègements fiscaux accordés par l'Etat sont financés par les collectivités territoriales. Mais il faut aussi dire que l'austérité n'est pas une fatalité mais un choix politique.

Comme d'habitude, ce rapport vante les mérites de la baisse de l'effectif global du nombre de salariés de la Ville, en particulier celle de 2016, de la hausse du temps de travail, de la mutualisation du personnel avec la CASA pour baisser les dépenses de fonctionnement. En revanche, nous n'avons aucune évaluation sur les véritables intérêts de cette mutualisation et sur les incidences des services publics et des choix politiques en conséquence.

Dans ce contexte financier, la Ville d'Antibes, et vous l'avez aussi dit, garde une capacité financière et une marge de manœuvre importantes au service d'une grande majorité de la population, au service de la nécessité d'un nouveau dynamisme permettant de ne plus perdre d'habitants.

Alors, permettez-moi de cibler quelques propositions, dont certaines recourent ce que vous avez dit.

Concernant le logement, c'est un domaine qui peut permettre de nouvelles recettes pour permettre de répondre mieux aux besoins. Nous l'avons vu dans le PLH : les logements vacants augmentent, et bien, décidons d'une taxe sur les logements vacants qui incite à les remettre en location. Instaurons une majoration des taxes, et pas seulement la taxe d'habitation, sur les résidences secondaires. Travaillons au contrôle des locations Airbnb qui réduit les offres de location et qui participe à l'augmentation des loyers. Appliquons, je l'avais proposé la dernière fois, l'encadrement des loyers que la loi ELAN permet, et le gel des loyers des logements sociaux, mais apparemment cela semble être le cas sur les logements sociaux. Et pourquoi pas appliquer une taxe de séjour majorée pour les locations des yachts ?

La gratuité pour toutes et tous des transports en commun sur la CASA. Je ne focalise pas sur les personnes âgées ou les enfants, mais il me semble que c'est un sujet qui prend une réelle dimension en Europe et en France. C'est une mesure écologiquement responsable et de justice sociale pour un droit à la mobilité indispensable à la vie et en particulier quand on travaille. Je sais : c'est une décision qui appartient à la CASA, mais faisons en sorte que la Ville d'Antibes soit moteur à ce sujet et pourquoi pas lancer un audit très rapidement pour chiffrer le coût mais aussi pour chiffrer les avantages écologiques ? Beaucoup de villes sont en train de faire cela.

Instaurons un chèque culture et loisirs aux enfants et aux jeunes de notre commune pour faciliter l'accès aux associations et aux clubs sportifs.

Permettons l'accès à toutes et tous, et vous y répondez par votre proposition, à la cantine dans les écoles maternelles et primaires. J'étais sur la gratuité pour les plus défavorisés, mais j'entends votre proposition qui répond à un besoin encore plus large. Tout comme il y a une nécessité de reprendre en main la gratuité de l'école publique et cela passe par la gratuité totale des fournitures et il me semble qu'il faut l'organiser. En primaire et en collège, on pourrait le faire.

Pour terminer, quand je parle de nouveaux dynamismes, je veux aussi parler de construire une ville plus jeune, plus active, plus moderne, et cela pourrait passer par un investissement au cœur de ville d'un espace dédié à la jeunesse, et pas aux enfants : à la jeunesse, une tranche d'âge qui à Antibes est souvent oubliée, que je donne numériquement de 16 à 25 ans.

Je pense à ce bâtiment de la Poste, immense et sous-occupé, qui va être proche du cinéma. Il y aurait sûrement un beau projet à faire de centre culturel au service des jeunes, la fameuse tranche d'âge, et à inventer avec les jeunes. Je pense à la musique et pas celle forcément que l'on fait au conservatoire. Je suis désolée, Madame Blazy, mais je suis totalement pour le conservatoire. Je pense au street art. Je pense aux jeux vidéo, mais aussi à des lieux de débat et de discussion pour cette fameuse tranche d'âge qui n'existent pas et qui n'existent en tous les cas beaucoup trop peu à Antibes pour, j'allais dire, occuper cette jeunesse. Non, pas simplement, mais en tous les cas pour la rendre plus citoyenne et plus active dans notre ville.

Alors, dernier mot : je suis ravie d'entendre ici que le projet de crèche à la place de l'ancien conservatoire, enfin qui va devenir l'ancien, est toujours d'actualité, et en effet je pense qu'il nous faudra réfléchir très sérieusement à un crématorium et à une situation à quel endroit. Je sais que cela fait débat.

M. LEONETTI :

Aidez-moi sur l'endroit aussi !

Mme DUMAS :

J'ai bien compris : cela fait débat. Mais je pense qu'il faut en effet le débattre plus activement pour essayer de trouver un consensus sur le lieu.

Alors pour conclure, j'aimerais quand même avoir un petit regret que le projet d'université à l'entrée de la ville et autour du Fort Carré qui avait été effleuré à un moment donné, il y a quelques années, ne me semble plus d'actualité et je le regrette bien parce que je trouve que c'était un endroit qui était quand même très bien pour l'Université de la Mer.

M. LEONETTI :

Oui, non : on ne fera pas deux universités. On a fait Sophia Tech. La CASA et le Conseil départemental l'ont portée parce que ce n'est pas l'Etat qui l'a portée alors qu'il en avait la responsabilité. Et aujourd'hui cela fait partie quand même de la relance de Sophia Antipolis. S'il n'y avait pas eu Sophia Tech, la nouvelle université créée, je pense que Sophia, on continuerait à parler de son déclin. Mais effectivement les espaces du CREPS (Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive), vous le savez, je me suis opposé à beaucoup de Ministres des Sports, de mon parti, du vôtre et de celui de Madame MURATORE qui arrivaient en disant : « On va fermer, on va fermer, on va fermer » et je pense que... Voilà, je pense que l'activité du CREPS, c'est plutôt bien.

Vous avez évoqué plusieurs choses. D'abord, ce qui est normal, Monsieur CORNEC, lui, m'amène sur un débat national et quelquefois purement national, et vous, vous m'avez amené sur un débat mondial. Donc, on est Ville d'Antibes. Essayons d'être modestes, même si on est soumis aux lois du monde et aux lois de la nation.

Sur ce que vous dites, il me semble qu'il y a une chose très importante qu'il faut que nous comprenions tous. Si vous regardez la population, pardon de faire cette digression mais elle est utile pour qu'on comprenne le monde dans lequel nous vivons, dans la population telle qu'elle est en France, en Europe, je dirais au fond dans les pays occidentaux, on a vu une chose très particulière : c'est que les très riches sont encore plus riches et que les très pauvres sont un peu moins pauvres, mais que les classes moyennes se trouvent surtout dans la tranche la plus basse, la plus modeste, se trouvent aspirées par la tranche des plus pauvres ; et que c'est cette peur du double déclassement (déclassement qui est en partie culturel mais qui est surtout un déclassement social) qui à mon avis est à l'origine de cette situation du pouvoir d'achat qui s'érode et qui vient en contrepoint d'une vision que nous avons tous : c'est que nos enfants vivront mieux que nous.

Si vous interrogez les Français aujourd'hui et que vous leur posez cette question, ils disent : « Les enfants vivront moins bien que nous. » Donc, cette peur-là est mortifère pour un peuple parce qu'il faut lui redonner la confiance et donc je pense qu'on a peut-être oublié cette portion de classe moyenne qui travaille, pour reprendre des phrases, qui se lève tôt et qui se couche tard, et qui a vu les plus pauvres s'améliorer, les plus riches échapper à l'impôt, et qui reste, elle, piégée, voilà. Dans un monde totalement ouvert, les riches vont où ils veulent et les pauvres restent où ils peuvent. C'est une règle malheureusement mondiale.

Je reviens un peu plus bas. Si je me mettais en bras de chemise en train de faire un débat, vous diriez : « Ce type est en campagne électorale », voilà. Donc, je vais m'en garder, voilà. Et comme j'ai bien aimé le titre du *Figaro*, Emmanuel Macron n'est pas en campagne électorale mais c'est tout comme, voilà. Effectivement, cela y ressemble un peu. Donc, je ne vais pas faire cela. On a une méthode de démocratie participative. Elle a montré sa stabilité. Tous les gens qui veulent venir aux débats dans les quartiers viennent aux débats dans les quartiers et il y a un Conseil de développement qui est *intuitu personæ* mais qui peut effectivement... On a fait 2040. Qu'est-ce que c'est la ville en 2040 ? C'est au fond une façon de dire comment vont vivre les jeunes, les vieux, les moins jeunes, quels seront les loisirs, comment on va se déplacer. Je pense que quand on aura ses conclusions définitives, enfin en tout cas la journée est intéressante, je pense qu'on aura quelque matière à réfléchir.

Si vous me cherchez sur le street art, je suis un passionné de street art. Donc, on peut y aller voilà. Et d'ailleurs, même si ça énerve une partie de la population, je pense qu'il y a dans le street art une saine révolte et beaucoup d'humour, et que c'est les deux éléments qui manquent peut-être un peu à ce siècle. Et donc sur le grand mur qui soutient, je ne vais pas faire de publicité, mais qui soutient une grande marque animalière à l'entrée de la ville et une grande marque de produits de sport, eh bien, il y aura chaque année une expression de street art qui sera l'entrée de la ville, voilà, et qui se fera en même temps que les journées, « Les Nuits Carrées » qui ne correspondent pas tout à fait à la musique qu'on apprend au conservatoire de musique et d'art dramatique, voilà, et que la Ville d'Antibes soutient, voilà, et que Marguerite BLAZY soutient aussi, voilà.

Sur la jeunesse, je suis assez d'accord avec vous et au fond on n'a peut-être pas été assez ambitieux dans la carte LOL 16-25. Cette carte LOL, on en a fait une carte loisirs ouverture pass culturel en disant : « Voilà ce qui est gratuit, voilà les événements qui se passent. » Je pense que, et Alexandra BORCHIO-FONTIMP y travaille, on peut faire une carte LOL qui est un pass city, qui est plus qu'un pass culture, voilà, et qui permet de donner l'accession à cette jeunesse qui n'a pas forcément les mêmes goûts, mais quelle jeunesse a les mêmes goûts que les seniors, je veux dire ? Regardez ce qui est écrit sur les vases babyloniens : « *Cette jeunesse est foutue. Elle ne respecte plus les vieux et elle n'a plus de valeurs.* » Voilà : VII^e siècle avant Jésus Christ, donc cela veut dire que, voilà, les vieux ont toujours eu peur de cette tendance de la jeunesse à les contester et je pense qu'il faut trouver effectivement des moyens d'expression culturels, sportifs, et cette carte LOL peut effectivement prendre de l'ampleur. Je pense même qu'elle devrait prendre de l'ampleur au niveau du pôle métropolitain pour faire dans cette tranche d'âge une véritable inclusion dans la cité.

Gratuité de tous les transports en commun, mon esprit pervers y a réfléchi, voilà. Donc malheureusement, c'est un coût qui tourne autour de 3 millions d'euros et donc ce coût de 3 millions d'euros ne peut pas être supporté par la Communauté d'Agglomération à l'heure actuelle, je dis bien à l'heure actuelle, et même si la santé de la CASA n'est pas mauvaise, et donc pardon, mais on a fait des petits bouts. On a fait une ligne 100 qui est gratuite. On a fait des navettes gratuites, des navettes qui tournent sur les centres-villes qui sont gratuites. Aujourd'hui, on avait les enfants et les seniors à revenu modeste. On va élargir encore cet espace, mais je ne suis pas sûr que vous ayez raison. Je dis : « Je ne suis pas sûr que vous ayez raison », mais je ne suis pas sûr que vous ayez totalement tort sur la gratuité.

La gratuité, il y a des économies et il y a des coûts, et dans les économies et les coûts, il y a des évaluations dans certaines villes qui sont diamétralement opposées. Certaines villes disent : « On a mis tout gratuit, c'est la pagaille et maintenant ça nous coûte cher et on remet un petit tarif » ; d'autres disent : « On fait la gratuité, on n'a plus besoin de contrôles. » Je ne suis pas sûr qu'on n'ait plus besoin de contrôles le jour où on ne fait pas la gratuité, donc cela veut dire que le coût, bien sûr, est le coût d'émission du ticket, de la carte, etc., mais cela ne résout pas tous les problèmes. Donc là-dessus, permettez-moi d'attendre un tout petit peu. D'abord, parce qu'on n'a pas les moyens financiers de le faire et ensuite parce que de toute évidence on est dans une situation dans laquelle on n'a pas une évaluation exacte des effets que cela pourrait engendrer. On va voir sur les plus de 75 ans. Ce n'est pas si vieux que cela, 75 ans, je veux dire. Non, ce n'est pas si vieux que cela ! Madame DUMAS, au moins un peu de sympathie, si ce n'est du respect, dans les cinq ans qui me viennent ! Voilà.

(Rires)

M. LEONETTI :

Donc, on peut cependant imaginer que c'est une tranche d'âge qui aujourd'hui est abonnée.

Mme DUMAS :
(Intervention inaudible)

M. LEONETTI :

Le facteur écologique, j'espère que les 1 000... Je ne sais plus combien il y en a, de plus de 75 ans qui prennent le bus à Antibes. J'espère qu'ils vont croître et multiplier, je veux dire, au moins de cette façon-là en tout cas. Faire en sorte que si demain on a 2 000 personnes de plus de 75 ans qui prennent le bus, c'est un gain écologique. C'est un gain convivial aussi. Et un bus qui est plein n'est pas plus cher qu'un bus qui est vide en plus, voilà.

Donc, je suis à votre écoute sur ces sujets et sur ces évaluations, mais vous avez bien compris : cette Ville n'est pas en difficulté, elle se désendette, elle a les moyens financiers et elle les consacre aux plus vulnérables et en particulier sur... plus vulnérables... plus fragiles ou plus modestes et en particulier pour améliorer leur pouvoir d'achat, et on ne renonce en rien au désendettement et on ne renonce en rien à un pic d'investissement, même si c'est pour construire la pyramide de Khéops, voilà.

Donc, on passe au vote. On prend acte.

MADAME SIMONE TORRES-FORET-DODELIN

02-1 - BP 2019 - SECTEUR CULTURE - SUBVENTIONS - VERSEMENT AVANCES SUR SUBVENTIONS

M. LEONETTI :

Alors maintenant nous passons à la délibération de Simone TORRES-FORET-DODELIN.

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Oui, il est demandé au Conseil municipal de voter le versement d'une avance sur subvention aux associations qui sont liées par une convention d'objectifs et de moyens et qui en ont besoin pour leur programmation :

- Antibéa : 30 000 euros ;
- L'A.C.L. A (Association Culture Loisirs Antibes): 50 000 euros ;
- Label Note : 60 000 euros ;
- Théâtre de la Marguerite : 49 000 euros.

M. LEONETTI :

Personne n'est contre ni ne s'abstient, votée à l'unanimité.

Adoptée à l'**unanimité**.

MONSIEUR SERGE AMAR

03-1 – MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA – DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA – ANTIPOLIS – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

On passe maintenant à la mutualisation Ville d'Antibes/CASA.

M. AMAR :

Monsieur le Maire...

M. LEONETTI :

...Cela concerne la direction générale. On l'a évoquée. Il n'y a pas d'intervention.

Personne n'est contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

M. LEONETTI :

Santé scolaire.

Rires

MONSIEUR ERIC DUPLAY

05-1 - SANTE SCOLAIRE - VACCINATIONS PUBLIQUES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DUPLAY :

C'est pareil, je dis rien... *Rires*

M. LEONETTI :

Non mais c'est de la mutualisation ça. Deux en un, voilà !

Eric DUPLAY ! Je ne t'avais pas shunté, il n'y avait pas de by-pass là.

M. DUPLAY :

Alors, il s'agit de renouveler une convention liant notre commune et le Conseil département sur la pratique et le suivi des vaccinations obligatoires. Cette convention sera reproduite l'année prochaine de façon express. Il est à noter que le nombre de vaccinations est très peu important parce que sur notre territoire, c'est surtout les pédiatres qui s'occupent des vaccinations, et que la majorité de ces vaccinations sont prises en charge par la Croix-Rouge avec laquelle nous avons signé une convention précédemment. J'ai terminé.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Vaccinons, vaccinons, même si de temps en temps le vaccin n'est pas au cœur de la cible que l'on cherche à atteindre.

Adoptée à l'**unanimité**.

MADAME ANGELE MURATORI

06-1 - ETABLISSEMENT ET EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES - USAGE DES SUPPORTS ÉCLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme MURATORI :

Eh oui, mes chers collègues, dans le cadre du plan France Habitat, la société Orange a proposé à la commune la signature d'une convention définissant les modalités d'installation et de l'exploitation du réseau de fibres optiques, attendu par tous avec impatience, sur les supports d'éclairage public du type bois et béton dont l'alimentation est réalisée par un câble aérien déjà existant. Cette convention est établie pour une durée de vingt ans et donne lieu à un versement par la société Orange à la commune d'une redevance de l'utilisation des supports d'éclairage public fixée à 55 euros par ancrage pour l'ensemble de la durée de la convention. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

M. LEONETTI:

Intervention : Madame MURATORE. Non. Intervention Monsieur CORNEC, pardon ! Excusez-moi Monsieur.

M. CORNEC :

Orange : nous nous interrogeons sur ces conventions avec une société Orange qui a plus souvent démontré ses lacunes plutôt que ses compétences et espérons qu'il n'existe pas d'accord secret avec la Commune d'Antibes tendant à privilégier cette société plutôt qu'une autre. Je ne comprends pas très bien qu'il n'y ait pas eu d'appel d'offres.

M. LEONETTI :

Attention !! S'il y avait un accord secret, ce serait un acte de corruption. Donc, je vous demande d'être très prudent dans ce que vous dites parce que généralement quand je fais un procès, je le gagne.

Donc, sachez que si je vous fais un procès en pénal pour diffamation, mettez bien une forme allusive et mettez bien le conditionnel parce que sinon je vous traînerai devant les tribunaux parce que j'ai une réputation au moins : c'est que je suis incorruptible, voilà. Donc, vous vous en souvenez et vous faites attention à ce que vous dites.

M. CORNEC :

En tout cas, sur ce plan-là, vous êtes très susceptible et ce n'est pas la première fois.

M. LEONETTI:

Ah oui?! Sur mon honneur, je suis assez susceptible. C'est drôle, cela ! Et sur mon honnêteté.

M. CORNEC :

Est-ce que l'opposition a encore le droit de poser des questions sur l'absence d'appel d'offres d'une société qui est en quasi-monopole, qui a eu des... ?

M. LEONETTI :

Ça, on va vous répondre.

M. CORNEC :

Voilà : c'est la question que je pose. Essayez d'attendre la fin de la question.

M. LEONETTI :

Non, ce n'est pas la question telle que vous la posiez. Et si vous la posez autrement, je le mets au procès-verbal et je vous attaque en diffamation et je vous fais condamner, voilà. C'est clair ?

M. CORNEC :

Je répète mes mots : espérons qu'il n'existe pas d'accord. C'est suffisamment souple pour vous ?

M. LEONETTI :

Espérons que vous n'êtes pas motivé par un concurrent pour porter ce débat en Conseil municipal alors que vous seriez éventuellement lié à lui.

M. CORNEC :

Ce n'est pas moi qui le porte ; c'est la délibération qui le porte.

M. LEONETTI :

Enfin je vous rappelle, puis comme vous rentrez dans une période où vous avez le verbe qui a un peu tendance à déraper, je vous signale que je suis extrêmement vigilant sur cette thématique. Donc, cela vous permettra de réfléchir avant de parler.

M. CORNEC :

Oui, extrêmement susceptible effectivement.

M. LEONETTI :

Oui.

M. CORNEC :

Donc ce qu'on demande, et si on a encore le droit de poser des questions : Orange est-elle la seule société capable de développer la fibre ?

M. LEONETTI :

Ça, c'est une question.

M. CORNEC :

Si vous aviez attendu la fin de ma délibération qui est très courte...

M. LEONETTI :

Non, je n'ai pas attendu la fin de la délibération : j'ai entendu ce que vous avez dit.

M. CORNEC :

... qui contient quatre phrases, mais manifestement vous n'êtes pas capable d'attendre la fin d'une délibération avant de couper la parole.

M. LEONETTI :

Non, je suis capable d'entendre ce que vous dites et de comprendre ce que vous faites par allusion.

Donc, je vous préviens gentiment que cela ne passera pas, voilà.

M. CORNEC :

Je ne fais pas d'allusion. Je pose simplement une question : pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appel d'offres ? Est-ce que c'est une demande qu'on peut se permettre dans cette salle ?

M. LEONETTI :

Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Oui, merci. Alors, cette délibération nous pose problème sur deux points et nous ne pourrons pas la voter. D'une part, la durée de la convention : vingt ans, c'est beaucoup trop. Dans ce secteur, la technique évolue très vite et vingt ans, cela n'a pas de sens. Et d'autre part, le montant : 55 euros pour vingt ans, c'est ridicule. Donc autant le faire gratuitement si on considère que c'est d'utilité sociale. Merci.

M. LEONETTI :

Alors, un : pour information et dans le calme, Orange est l'opérateur national de l'installation de la fibre. La concurrence ne se situe pas au niveau de l'installation de la fibre ; elle se situe exclusivement au niveau de l'exploitation de la transmission. Voilà, comme cela, cela vous permet de savoir que c'est logique que ce soit Orange qui le fasse.

M. CORNEC :

Mais Câble ne fait pas de la fibre ?

M. LEONETTI :

En revanche... Mais vous arrêtez de m'interrompre ! Surtout pour dire n'importe quoi.

Donc, il n'y a pas d'appel d'offres parce qu'il ne peut pas y en avoir parce que c'est lui l'opérateur national.

En revanche, quand la fibre est installée, alors là il y a un appel à concurrence possible parce qu'il y a différents opérateurs qui peuvent utiliser l'espace sur lequel il y a deux redevances : il y a une première redevance qui est la redevance d'occupation du domaine public – celle-là, elle est définie – et une deuxième redevance qui est celle qu'on a fixée par négociation plus haut que les autres villes. Il n'y a pas d'autre ville qui ait mis un tarif plus élevé qui est simplement la fixation sur le poteau. Ce n'est pas autre chose que la fixation sur le poteau. Donc, il faut le délibérer.

Effectivement, je suis assez d'accord sur le fait que la redevance est minime, mais si j'avais dit gratuit, Monsieur CORNEC aurait dit : « n'y a-t-il pas un accord secret ? » Voilà. Donc comme cela, c'est le tarif maximum qui est utilisé en France. Donc, cela permet à la fois de mettre en place la tarification qui est obligatoire, enfin pas obligatoire mais qui est nécessaire, et de la fixer au tarif le plus élevé possible. Voilà. Et je suis assez d'accord avec vous : 55 euros ou rien pour la Ville d'Antibes, même par branchement, ce n'est pas quelque chose qui va bouleverser l'équilibre financier de la Ville.

(Intervention inaudible)

M. LEONETTI :

Alors, on n'est pas la seule à faire ce type de convention. On n'est pas la seule à utiliser Orange parce qu'il n'y a qu'Orange et qu'il y a un quasi-monopole, et on n'est pas les seuls non plus à utiliser le tarif de 55 alors que d'autres villes très proches que je ne citerai pas ont un tarif à 22, voilà. Donc autant vaut-il avoir 55 plutôt que 22.

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Un, deux. Deux ou un, Monsieur CORNEC ? Deux. Abstentions : deux.

Adoptée à la **majorité par 39 voix POUR sur 43** (2 contre : M. CORNEC, M. TIVOLI, et 2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY).

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD – *Question rapportée en son absence par Monsieur le Maire*

07-1 - BP 2019 - SECTEUR ANIMATION - SUBVENTIONS - VERSEMENT AVANCES SUR SUBVENTIONS

M. LEONETTI :

Pas d'intervention sur la proposition d'Audouin RAMBAUD d'avances sur subventions tel que cela a été fait sur la culture, et donc dans ce domaine pas de vote contre ni d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

Départ de Mme Jacqueline DOR – procuration à M. Eric PAUGET

Départ de M. André-Luc SEITHER – procuration à M. Gérald LACOSTE

Présents : 29 / procurations : 14 / absents : 6

MONSIEUR MARC FOSSOUD

14-1 - QUARTIER OUEST RESIDENTIEL - STADE GILBERT AUVERGNE - REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS - LANCEMENT DE L'OPERATION A TRAVERS UN CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE - DETERMINATION DES INDEMNITES FINANCIERES AUX CANDIDATS AYANT REMIS UNE ESQUISSE - COMPOSITION DU JURY

M. LEONETTI :

Alors, il y a une présentation. C'est Monsieur GILLET qui présente.

M. GILLET, Directeur Architecture – Bâtiments, au sein de la DGA Ressources et Prospective :

Oui, bonsoir. Simplement pour situer tous les travaux qui vont être faits sur le stade Gilbert Auvergne, donc un plan de l'état des lieux avec les trois terrains (rugby, football et le terrain d'entraînement) et voilà l'ensemble des travaux qui ont été ou qui vont être réalisés dans le cadre des opérations. Tout d'abord, sur l'ancienne école, des travaux de rénovation ont été réalisés l'année dernière. Vient de se terminer la rénovation des vestiaires ici foot et rugby. Cet été, il y aura la rénovation des terrains qui deviendront des terrains synthétiques, donc le rugby, le foot et le petit terrain d'entraînement.

À cette occasion, le terrain de rugby prendra des dimensions plus raisonnables que celles qu'il a aujourd'hui et cette réduction de longueur, qui le maintient quand même dans des dimensions homologuées, permet de récupérer une vingtaine de mètres ici en bout et ce qui permettra de rajouter environ 60 à 70 places de parking. Donc, on aura une poche de stationnement ici de l'ordre de 100-120 à 150 places de stationnement. Et enfin, ici, sur le terrain à l'arrière de l'école – c'est l'objet de la délibération du concours, du lancement de concours – il y aura donc le bâtiment pour le tennis de table avec une zone de parking à l'avant. Et j'ai oublié : il y aura la réfection de la buvette en fin d'année, ici.

M. LEONETTI :

J'étais en commentaire avec Monsieur le Député. Je ne me suis pas aperçu que vous aviez terminé.

M. FOSSOUD :

Je peux dire un mot, Monsieur le Maire ?

M. LEONETTI :

Bien sûr ! Je veux, oui.

M. FOSSOUD :

Dans le cadre de sa politique visant au développement et à l'amélioration des équipements sportifs, la Ville d'Antibes souhaite mettre en œuvre un projet sur le site Gilbert Auvergne qu'on vous a présenté : l'activité de tennis de table et du club local de cette discipline, l'éducation physique et sportive des écoles, les activités sportives et éducatives du centre des Colonnes, les activités de proximité du quartier. Il est ainsi prévu de construire et d'aménager donc une salle de tennis de table de 1 024 m² transformable en équipement polyvalent, des locaux techniques pour le fonctionnement du site de Gilbert Auvergne, des locaux et une salle de réunion destinés à la vie associative locale, un parking d'une capacité, comme vous a présenté Monsieur GILLET, augmentée de 50 places de stationnement. La surface utile à construire est d'environ 2 400 m². L'opération est estimée à un chiffre dérisoire : 5 625 000 euros hors taxes. Et comme j'ai entendu Monsieur le Maire tout à l'heure qui disait qu'il n'y avait pas d'emprunt : il y a de l'argent, il n'y a pas de souci de ce côté-là. Merci.

M. LEONETTI :

Et le terrain de rugby est homologué. C'est déjà suffisamment difficile de jouer au rugby, n'est-ce pas Françoise THOMEL? Si en plus on te met un terrain qui a deux mètres de plus de part et d'autre, ça complique la situation. Peut-être après l'opposition. On va laisser la parole à l'opposition, puis à la fin on parle.

Monsieur CORNEC.

M. CORNEC :

Alors, nous sommes très heureux que le stade Gilbert Auvergne veuille devenir le pôle sportif de l'Ouest antibois, mais nous sommes effarés des sommes prévues pour une simple salle de tennis de table, certes de 1 000 m², et du terrain synthétique qui, on sait, coûte très cher. Mais quand même, à 5 625 000 euros hors taxes, soit 5 625 euros le mètre carré, ce n'est plus du luxe ; c'est somptuaire.

Vu la profusion et la...

M. LEONETTI :

Pharaonique, je dirais même !

M. CORNEC :

Oui, je n'osais pas le dire.

M. LEONETTI :

Non mais allez-y, allez-y !

M. CORNEC :

Alors pharaonique, allons-y !

Vu la profusion et la bonne qualité des salles d'associations antiboises, nous nous étonnons d'un besoin supplémentaire de locaux mutualisés permettant le développement de la vie associative locale.

Alors je sais que vous allez faire de l'humour et que vous allez dire que...

M. LEONETTI :

N'essayez pas de penser à ma place. Ça ne nous arrangerait ni vous ni moi.

M. CORNEC :

Non, non, mais vous allez voir : cela rejoint ce que vous disiez tout à l'heure à propos du référendum d'initiative citoyenne local et de la participation des citoyens.

Moi, je pense que la profusion des salles et l'augmentation des salles n'augmentera en rien la participation des citoyens à la vie de la commune si vous n'organisez pas un RIC local. Mais j'aurai l'occasion de vous en reparler.

À cause d'équipements superflus et de coûts qui nous paraissent faramineux, nous nous abstiendrons.

M. LEONETTI :

C'est bien. Là aussi, vous pourrez tracter devant l'espace en expliquant que tout cela, il ne fallait pas le faire.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Alors nous, nous trouvons très bien que ce stade soit rénové. Nous disons même que la partie en dur en avait bien besoin. Donc, c'est très bien.

C'est sur le jury : nous souhaitons faire partie du jury mais complètement. Les textes sont clairs : hormis la participation des membres de la commission d'appel d'offres, la composition du jury est libre et donc à partir du moment où on fait partie du jury, on en fait partie avec toutes ses fonctions. Merci.

M. LEONETTI :

C'est les règles quoi ? C'est les règles antiboises socialistes, cela, je veux dire. Madame MURATORE, si vous voulez venir, venez. Je veux dire que voilà. Puis vous le regardez, vous consultez. Je veux dire qu'on ne va pas se battre sur le... Voilà. D'autant plus que souvent quand on fait des jurys, quand on fait des commissions, quand on fait tout cela, de temps en temps on a du mal quand même à retrouver tout le monde. Donc, venez. Voilà. Vous serez bienvenue. Non, c'est une remarque qui ne vous concerne que très peu.

Madame DUMAS n'intervient pas.

Alors, il y a deux délibérations. La première délibération, c'est la rénovation et la construction de ce nouvel espace sur l'espace.

Oui, pardon Françoise ! Oui, oui, Françoise THOMEL.

Mme THOMEL :

Non, juste en tant que... Je prends ma casquette d'adjointe de quartier pour remercier le Conseil municipal pour cet embellissement qui en avait vraiment besoin. Il faut savoir quand même qu'il y a plus de 800 enfants qui sont inscrits dans les différents clubs sportifs que sont la Jeunesse Sportive de Juan-les-Pins section foot et le Rugby Club cher à mon cœur.

Je suis très heureuse d'accueillir bientôt dans notre quartier, enfin notre beau quartier, le tennis de table qui le mérite bien vu ses résultats, que ce soit en club, et qui fait beaucoup d'efforts aussi pour recevoir les handicapés. Je remercie les services aussi d'avoir pensé à l'extension au niveau du stationnement parce que nous en avons vraiment besoin sur ce secteur. Enfin bref, je suis vraiment très contente et je suis très contente aussi que vous ayez pensé à la vie associative des quartiers parce que je trouve très important que justement dans un quartier il y ait une salle pour faire vivre du plus jeune au plus ancien. On voit qu'à la Croix-Rouge cela marche très, très bien et j'espère qu'aux Eucalyptus, sur le secteur de Saint-Maymes, il y aura aussi une initiative de ce style. Enfin bref, merci pour tout.

M. LEONETTI :

Merci Françoise. Nous, ce qu'on pense aussi, c'est que quand même les enfants en face, l'utilisation de cette salle, c'est une salle de sport et de loisir supplémentaire, et puis comme on le disait ensemble antérieurement, le tennis de table, c'est quand même... Voilà. Pour jouer au rugby, pour jouer au foot, il faut avoir une petite connaissance des choses.

Le tennis de table, presque tout le monde pense qu'il sait jouer quoi, voilà.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Deux.

Alors maintenant le jury, cela pose un problème là, je veux dire qu'on ne va pas faire un drame mais...

M. AMAR :

Mme MURATORE peut venir si elle veut, mais elle ne peut pas avoir de voix délibérative.

M. LEONETTI :

Je le sais, Monsieur. Je le sais.

Alors, qu'est-ce que vous me proposez comme jury ?

Alors, le jury c'est : LACOSTE, MONIER, c'est cela ? ... C'est la commission d'appel d'offres reproduite.

Ah ! c'est la même que la commission d'appel d'offres. Plus quoi ?

Mme MURATORE :

Les textes disent : les membres de la commission appel... Le jury peut être composé de façon tout à fait libre hormis les membres de la commission appel d'offres qui en sont membres de droit. Donc, il y a les membres de la commission appel d'offres. Cela, c'est membres de droit. Mais nous demandons aussi à faire partie du jury, tout au moins moi et Pierre AUBRY en suppléant. Merci.

M. LEONETTI :

Monsieur le Directeur, *help* ! La règle.

M. PINTRE :

Il faut un vote à la proportionnelle. C'est le quorum qui s'applique.

M. LEONETTI :

Ah ! oui mais ce n'est pas un problème de commission d'appel d'offres, Madame MURATORE. C'est un problème qu'on doit élire à la proportionnelle les représentants. C'est ça, le problème.

M. PINTRE :

La loi dit que c'est la commission d'appel d'offres.

M. LEONETTI :

Parce que si on fait un autre jury, on le fait à la proportionnelle.

Eh oui, non, le jury c'est à la proportionnelle, je veux dire. La loi dit que c'est la commission d'appel d'offres. Après, si on fait un jury, on le fait à la proportionnelle. Oui, pour que vous soyez élue, il faut qu'on soit 20 dans la commission là, donc cela ne va pas le faire.

M. PINTRE :

En revanche il est possible d'y assister en tant que personnalité qualifiée sans voix délibérative.

Mme MURATORE :

Est-ce que je peux ? Au dernier Conseil municipal... Là, je n'ai pas repris tous les textes parce que je pensais que c'était acquis. Au dernier Conseil municipal, j'avais tous les textes qui disent clairement que, hormis la commission d'appel d'offres qui elle est de droit, le jury peut être composé comme vous le souhaitez et vous l'avez reconnu puisque sur l'école du Ponteil...

M. LEONETTI :

Non, on peut élire un jury différent.

Mme MURATORE :

Non.

M. LEONETTI :

Madame MURATORE, on peut élire un jury différent de la commission d'appel d'offres, mais si on élit un jury différent, on est obligés de l'élire à la proportionnelle.

Moi, je vous invite en tant que « personnalité ayant un intérêt particulier ». Mais c'est à titre consultatif : vous ne votez pas. Vous venez, Madame MURATORE, voilà, je veux dire. De toute façon, il y a la majorité.

La majorité a la majorité dans la commission aussi, donc voilà. Puis pour reprendre un truc, ce n'est quand même pas la pyramide de Kheops ou le palais du Louvre qu'on est en train de construire. C'est une salle pour faire du tennis de table.

Et il faut voter à bulletin secret là, Monsieur le Directeur ? Non. Alors, je rappelle : la commission d'appel d'offres, c'est CHAUSSARD, LACOSTE, MONIER, THOMEL, CORNEC, et les suppléants : FOSSOUD, GILLI, DESBORDES, LELLOUCHE, TIVOLI.

Peut-être que... Enfin voilà. Peut-être que Monsieur CHAUSSARD s'arrangera avec Monsieur FOSSOUD pour que ce soit lui qui y soit et puis on garde la commission d'appel d'offres, voilà, et ceux qui veulent venir en plus, ils viennent.

Si vous trouvez un texte différent, je revoterai différemment, mais pour l'instant on vote, voilà, le président, le maire, etc., les élus et les élus c'est ceux que j'ai dits. C'est la commission d'appel d'offres, voilà.

Allez, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Et vous êtes invités tous, voilà, tous ceux qui veulent.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : M. CORNEC et M. TIVOLI).

*Départ de M. Serge AMAR – procuration à M. Eric DUPLAY
Présents : 28 / procurations : 15 / absents : 6*

M. LEONETTI :

Alors, nous passons maintenant à : Place de Gaulle - Propriété communale cadastrée.

MADAME ANNE-MARIE BOUSQUET

16-1 - PLACE DE GAULLE - PROPRIÉTÉ COMMUNALE CADASTRÉE BL 92 - VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE DES LOTS 121-122-166-167 et 168 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

M. LEONETTI :

Alors là, c'étaient les bâtiments qui étaient l'ancienne bibliothèque. Donc, Madame Bousquet me propose de le remettre en appel d'offres parce qu'on n'a pas pu le vendre à 2 millions et que le seul appel qu'on avait, c'était 1,4 million. Alors là, il y a encore un jury.

Mme BOUSQUET :

Non, on garde le même jury, Monsieur le Maire. On garde la même commission que lors des deux précédentes.

M. LEONETTI:

D'accord. Alors, sur le sujet de la vente avec une commission ad hoc, personne n'est contre, pas d'abstention. Donc maintenant, il y a dix élus à désigner (six majorité, quatre opposition).

Alors là, on fait large : Jacques GENTE, Anne-Marie BOUSQUET, Marguerite BLAZY, André-Luc SEITHER, Patrick DULBECCO, Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ensuite Monsieur CORNEC s'il le souhaite ? ensuite Madame MURATORE si elle le souhaite ? ensuite Madame DUMAS ? et après il y a non-inscrits mais ils ne sont pas là. Ils ne sont pas là, on ne les désigne pas. D'accord.

Donc au lieu d'en avoir dix, il y en a neuf. D'accord pour cette liste votée à main levée ? Personne n'est contre ? Donc la liste, c'est : GENTE, BOUSQUET, BLAZY, SEITHER, DULBECCO, BORCHIO-FONTIMP, CORNEC, MURATORE et DUMAS. Qui est contre ? S'abstient ? Vous êtes élus.

Adoptée à l'**unanimité**.

Départ de M. Jacques BARTOLETTI – procuration à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Départ de M. Eric PAUGET – procuration à M. Jean LEONETTI

La procuration de Mme Jacqueline DOR s'annule

Présents : 26 / procurations : 16 / absents : 7

M. LEONETTI :

Nous passons maintenant à avenue Francisque Perraud.

16-2 - AVENUE FRANCISQUE PERRAUD - PARCELLE DL0006 - MISE EN DEMEURE D'ACQUÉRIR DE LA PART DE MONSIEUR GRIGUER

Mme BOUSQUET :

Oui, Monsieur le Maire. Donc là, il s'agit d'accepter l'acquisition d'une vente de terrain de 258 m² dont 166 sont en nature de voirie et de payer la somme de 13 001 euros à Monsieur GRIGUER qui en est actuellement propriétaire, mais cette parcelle doit être incluse dans la voirie publique pour l'élargissement de la voie.

M. LEONETTI :

Madame MURATORE, vous n'êtes pas pour l'élargissement de la voie, vous, c'est cela ?

Mme MURATORE :

Exactement ! Non, ce n'est pas la première fois qu'on a des informations différentes en commission et en Conseil municipal, par le texte de la délibération et par ce qui est dit.

Alors, on souhaitait savoir quel est l'objectif de l'acquisition ? Madame BOUSQUET vient de répondre. Parce que sur la délibération c'est bien écrit « élargir la chaussée ». Or en commission, on nous a dit que c'était pour faire des trottoirs. Alors effectivement, notre vote pourrait être différent.

M. LEONETTI :

Les deux mon général, non ?

Mme BOUSQUET :

Non. Monsieur le Maire, non. Il s'agit également, par ces travaux-là, de sécuriser le virage parce qu'on est dans un virage. Donc, cet élargissement est pour sécuriser le virage.

M. LEONETTI :

D'accord. Les trottoirs seront plus larges ou pas ? On ne peut pas savoir là, aujourd'hui ? Ah ! oui, il faut attendre d'avoir toute l'emprise.

Mme BOUSQUET :

Et en signalant aussi que le propriétaire donc à qui on rachète cette parcelle a déjà financé les travaux de clôture pour délimiter le terrain privé du terrain communal. Il a quand même financé 15 000 euros.

M. LEONETTI :

Si j'ai bien compris la question de Madame MURATORE, c'est de savoir si on élargit la voie ou si on élargit le trottoir. On élargit la voie pour le virage en tout cas, voilà. Françoise THOMEL.

Mme THOMEL :

Juste une petite explication parce que comme c'est sur le secteur Antibes Ouest Résidentiel : c'est une voie qui est prévue d'élargissement au niveau du PLU et dès que nous avons la possibilité de racheter petit à petit des bouts de propriété, nous le faisons pour, dans la suite, envisager cette extension avec une voie montante, une voie descendante, et trottoirs, voire stationnement, puisque par rapport au PLU, l'extension irait, voilà.

M. LEONETTI :

Cela vous va, Madame MURATORE ? À moitié.

Allez, au vote ! Qui est contre ? S'abstient ? Délibérée.

Adoptée à l'**unanimité**.

16-3 - CHEMIN DE SAINT MAYMES - PARCELLE DK 136 -ACQUISITION A L'EURO AUPRÈS DE MADAME GERVA MARIANNE

Mme BOUSQUET :

Là, c'est 15 m² également à dégager du domaine privé pour l'élargissement du chemin de Saint-Maymes, donc prévoir des travaux qui sont pour la chaussée et les trottoirs, et donc là cette fois-ci il s'agit d'une cession à un euro.

M. LEONETTI :

Personne n'est contre, ne s'abstient.

Adoptée à l'**unanimité**.

16-4 - CHEMIN DES QUATRE CHEMINS - PARCELLE AO 361 - ACQUISITION A L'EURO AUPRÈS DE LA SNC VILLA CAP SUD

Mme BOUSQUET :

Là, c'est la parcelle de 313 m², donc pour un euro également, proposée par la SNC La Villa Cap Sud dans le cadre de leur projet immobilier qui est en cours d'achèvement et qui permettra, dans l'avenir, de créer une voie de liaison entre les Quatre chemins et l'avenue de la Fontonne, mais dans un avenir un peu plus lointain. Mais il nous faut cette emprise.

M. LEONETTI :

D'accord.

Personne n'est contre, pas d'abstention.

Adoptée à l'**unanimité**.

16-5 - CHEMIN DES TERRES BLANCHES - PARCELLE DO 66 - ACQUISITION A L'EURO AUPRÈS DE LA COPROPRIÉTÉ TERRA BIANCA

Mme BOUSQUET :

Toujours un euro pour 148 m² pour la copropriété Terra Bianca, chemin des Terres blanches, en nature de voirie également pour la voie.

M. LEONETTI :

Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'**unanimité**.

16-6 - BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ - PARCELLES CT 47-48-49-498 -ACQUISITION A L'EURO AUPRÈS DE LA COPROPRIÉTÉ LE RIVIERA

Mme BOUSQUET :

Même délibération que les précédentes pour la parcelle de 458 m², toujours en nature de trottoir, boulevard Poincaré.

M. LEONETTI :

Ça, c'est bien.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? Délibération adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

16-7 - ZAC MARENDA LACAN - 17 RUE LACAN - PARCELLES BO 53-54 ACQUISITION A TITRE ONEREUX - LOTS 3 A 8 - PROPRIETE GIBAJA

Mme BOUSQUET :

Cette fois-ci, il s'agit d'acquérir la dernière emprise qui nous manque pour terminer les acquisitions foncières de l'îlot C pour les travaux d'aménagement de logements et éventuellement d'équipements scolaires, et là un accord a été trouvé, donc, au profit des époux GIBAJA pour une somme de 475 000 euros, et ce qui permettra donc de récupérer ces 114 m² qui sont situés en premier étage en duplex et qui permettront finalement d'être enfin arrivé au bout des négociations, en précisant que tout s'est déroulé sans qu'il y ait eu la moindre procédure d'expulsion.

M. LEONETTI :

Je me réjouis que cette méthode fonctionne, voilà. On est en DUP, on prend le prix des Domaines, on discute avec les propriétaires et finalement on est arrivés à acquérir. Il ne reste plus qu'un appartement à un endroit. Donc, rien ne s'oppose à ce qu'on lance déjà le projet sur le groupe scolaire et qu'on réfléchisse. Ce que je ne sais pas encore vraiment : si c'est une maternelle ou si c'est quelque chose de différent qu'il faut faire à cet endroit. En tout cas, on va avoir à la fin de ce mandat l'emprise foncière.

J'ai l'intervention du Rassemblement Bleu Marine, Monsieur CORNEC.

M. CORNEC :

En cohérence avec l'opposition que nous avons démontrée maintes fois non pas au projet de restructuration urbaine Marena-Lacan, mais à vos choix architecturaux incohérents selon nous avec l'environnement du XII^e siècle du Vieil Antibes, nous nous opposons à cette acquisition.

M. LEONETTI :

Il n'y a pas de projet architectural là, je veux dire : c'est un groupe scolaire.

M. CORNEC :

C'est globalement. À chaque fois, vous nous reprochez notre cohérence. Donc voilà, je suis cohérent.

M. LEONETTI :

Ah ! oui, oui. J'aime bien ce genre de cohérence dans l'obstination.

Donc, vous êtes contre Marena-Lacan. C'est un engagement de campagne. Ensuite, on a fait 14 délibérations à l'unanimité que vous avez votées et cela montre effectivement la cohérence que vous avez sur ce projet.

Donc ZAC Marena-Lacan, 17 rue Lacan, parcelle à titre onéreux, qui est contre ? S'abstient ? deux abstentions. Contre ? Ah ! contre. Comme cela, il y aura les trois variations : il y a eu des abstentions, il y a eu des votes pour et il y a eu des votes contre, ce qui montre la cohérence. C'est cela, la cohérence : c'est d'élargir le spectre au maximum.

Adoptée à la **majorité par 40 voix POUR sur 42** (2 contre : M. CORNEC et M. TIVOLI).

16-8 - BOULEVARD ALBERT 1ER ET BOULEVARD DU MARÉCHAL LECLERC - PARCELLE BS 552 - RÉTROCESSION GRATUITE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN NU POUR 286 M² AU PROFIT DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE LE SAN MICHAEL

Mme BOUSQUET :

C'est une régularisation en fait suite à une erreur cadastrale qui date de 1966 et donc il faut rétablir cette erreur et remettre dans le domaine privé la partie occupée par les terrasses sur une superficie de 286 m². Donc, les restaurants récupèrent leurs terrasses et la Ville, par contre, récupère la partie en nature de trottoir et de voirie. C'est une simple régularisation.

M. LEONETTI :

Très bien ! On régularise. Personne n'est contre, pas d'abstention. Délibération adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

16-9 - ZAE DES TROIS MOULINS - ROUTE DES TROIS MOULINS - PARCELLE HA 004 PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT D'UN BIEN RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER - VOLUME 1 TRÉFONDS ET SURPLOMB DU BHNS - SURFACE A DÉCLASSÉE 1 318 M² ENVIRON

M. LEONETTI :

Donc là, c'est le déclassement pour le BHNS, c'est cela ?

Mme BOUSQUET :

Exactement ! Je complète ou c'est bon ? Vous avez tout dit, Monsieur le Maire. C'est bon ?

M. LEONETTI :

Oui, sauf à préciser où c'est, etc. J'ai un même vote, une même intervention pour Monsieur CORNEC.

M. CORNEC :

(Début d'intervention inaudible)

... tout à l'heure, lors du développement durable, à propos des Trois Moulins, mais je voudrais profiter de cette délibération pour dire notre opposition. Beaucoup de choses nous paraissent aberrantes dans ce projet des Trois Moulins s'inscrivant dans le projet global de développement de Sophia de 2030 qui inclura la zone commerciale Open Sky.

Premièrement, la région n'a absolument pas besoin d'un espace commercial gigantesque supplémentaire, enfin je veux dire la communauté de communes évidemment, aggravant la concurrence des surfaces commerciales qui se disputent les abords de l'axe autoroutier. Nous savons que les petits commerçants de Polygone Riviera ont déjà du mal à payer leur loyer. Un nouveau programme commercial les tuera. Selon nous, comme les commerçants d'ailleurs de centre-ville.

Selon nous, ce nouveau projet d'ultra-bétonisation est une hérésie à proximité de la forêt de la Valmasque protégée, dans une zone amont de forts ruissellements urbains qui constituent un facteur de risque important d'inondation pour les usagers des voiries publiques proches, autoroute incluse, et des propriétés riveraines.

Dans cette zone, les problèmes de ruissellement seront aggravés par l'imperméabilisation des sols et le sous-dimensionnement des buses sous autoroute qui n'ont pas été élargies et aggravent les conditions de captation des eaux. Rappelons que cette zone se trouve en amont du bassin versant du Laval qui couvre une superficie, une surface d'environ 400 hectares, de l'échangeur autoroutier jusqu'à la mer où il débouche. Ce versant Laval occupe une situation stratégique sur le territoire d'Antibes en reliant le centre-ville et la route 6007 audit échangeur autoroutier A8 et au grand pôle d'activités au nord du territoire par la route de Grasse RD35. Sa situation a favorisé déjà beaucoup d'implantations commerciales et résidentielles caractérisant le développement économique des trois dernières décennies.

Nous considérons que des implantations commerciales en amont de ce versant constitueront un risque non négligeable d'aggravation des inondations et de concurrence déloyale pour les commerces antibois.

M. LEONETTI :

Je suis fatigué là franchement.

Vous savez ce que c'est Ecotone ? Le projet, là, Trois Moulins : il n'y a pas un mètre carré de surface commerciale. C'est du Sophia Antipolis. Vous savez qui c'est Xavier NIEL ? Non, vous ne savez pas, non voilà. Donc moi j'arrête.

M. CORNEC :

C'est Orange, Xavier NIEL, non ? Ah ! non c'est...

M. LEONETTI :

Parce qu'il y a un moment où je suis fatigué quand même. Confondre la zone commerciale avec le développement de Sophia Antipolis, je veux dire : Monsieur CORNEC, je n'ai pas d'agressivité particulière vis-à-vis de votre personne et je n'ai rien contre vous, mais il faut arrêter là, je veux dire. Il faut arrêter de tout confondre en permanence. Le type qui vous fait les notes, là, vous le prenez ce soir, là, et vous lui mettez une avoinée, vous lui dites : Ecotone, c'est Sophia Antipolis voilà. Ecotone, c'est des bureaux pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Vous pouvez aussi être contre cela.

M. CORNEC :

C'est du béton.

M. LEONETTI :

C'est l'avenir, donc cela ne m'étonnerait pas que vous soyez contre. Mais au moins ne dites pas que c'est une zone commerciale, voilà. Je veux dire que...

Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Deux. S'abstient ?

Adoptée à la **majorité par 40 voix POUR sur 42** (2 contre : M. CORNEC et M. TIVOLI).

16-10 - ZAE DES TROIS MOULINS - ROUTE DES TROIS MOULINS - PARCELLE HA 004p - DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION DES BIENS RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

M. LEONETTI :

Ensuite, ZAE des Trois Moulins. Vous ne me le refaites pas ? Non. Non, cela va. Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à la **majorité par 40 voix POUR sur 42** (2 contre : M. CORNEC et M. TIVOLI).

Monsieur CORNEC, avant que vous partiez, je vous donne 14 délibérations que vous avez votées sur Marena-Lacan. Je vous les donne, si vous voulez. Cela vous permettra de voir la cohérence que vous avez d'un moment à l'autre et au fur et à mesure qu'on avance.

M. CORNEC :

(Intervention inaudible)

M. LEONETTI :

Ah ! oui, cela tombe bien. Eh bien, je vous l'enverrai. Les 14 délibérations que vous avez votées sur Marena-Lacan, je vous les enverrai. Alors, ce serait risible si les idées proférées n'étaient pas si terribles.

Départ de M. Tanguy CORNEC – La procuration de M. Lionel TIVOLI s'annule

Présents : 25 / procurations : 15 / absents : 9

MADAME JACQUELINE DOR – *Questions rapportées en son absence par M. Yves DAHAN*

19-1 - PETITE ENFANCE - CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

On passe maintenant à la réalisation... Non, pardon : petite enfance. Alors, Jacqueline DOR a été obligée de partir. C'est toi ? Alors, Yves DAHAN.

M. DAHAN :

Oui, merci Monsieur le Maire.

M. LEONETTI :

Il passe de l'enfance à la petite enfance.

M. DAHAN :

Voilà, tout à fait. C'est deux délibérations qui sont liées. Je rappelle que le 4 mars 2016 a été signée la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance-Jeunesse de la CAF et cet avenant n° 1 permet d'intégrer dans cette convention le troisième relais assistantes maternelles des Semboules. Donc, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la subvention de fonctionnement correspondante. On peut voter.

M. LEONETTI :

J'ai sauté une délibération, ce n'est rien. Celle-là, on la passe puisqu'il n'y a pas d'intervention. Personne n'est contre ni ne s'abstient. La délibération est adoptée.

M. DAHAN :

Merci Monsieur le Maire.

Adoptée à l'**unanimité**.

19-2 - PETITE ENFANCE - RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS « SEMBOULES » - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DAHAN :

Je passe à la seconde qui est l'avenant de la convention d'objectifs et de financement concernant le relais d'assistantes maternelles et qui permet donc le versement par la CAF de la prestation de service pour les Semboules, pour les assistantes maternelles pour les Semboules, soit un financement supplémentaire de 3 000 euros, et il est demandé en contrepartie l'établissement de s'engager à promouvoir l'activité des assistantes maternelles et de favoriser leur départ en formation continue. Donc, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement relative au relais d'assistantes maternelles « Semboules », d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement relative au même relais, et d'autoriser la commune à percevoir la prestation de service qui en découle.

M. LEONETTI :

Personne n'est contre ni ne s'abstient, délibération adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

M. LEONETTI :

J'ai oublié la projection sur la zone de déclassement, de la reconversion de l'ensemble des équipements qui existent, sportifs et associatifs. Donc, avec votre autorisation et sans que ce soit l'objet d'une modification dans le vote, Thierry MOTSCH-GALAS va nous présenter quelque chose de simple sur les transferts. C'est simple. Quand on l'explique, c'est simple.

M. MOTSCH-GALAS, Directeur des Sports au sein de la DGA Vie Sociale et Culturelle :

Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, cela va être court et simple, le plus simple possible. En fait, c'est à titre informatif s'agissant de l'impact de la création de la ZAE sur le site des Trois Moulins.

Il y a, comme vous le savez, un certain nombre d'équipements sportifs qui vont à cette occasion être redéployés.

Alors, vous avez un document qui paraît compliqué. On va le simplifier. On démarre la lecture en haut à gauche par les salles associatives et la salle de musculation qui sont dans les équipements sportifs des Croûtons. Ces équipements, les activités qui concernent environ une quinzaine d'associations, dont un certain nombre de sections de l'ASOA, qui est un club sportif omnisports, les activités de cette quinzaine d'associations vont être redéployées sur la salle de la Rostagne à partir du mois d'avril. Les services municipaux sont au travail avec les associations concernées pour les aider à transférer au mieux leurs activités. Elles seront transférées donc sur la Rostagne pendant environ deux ans jusqu'à la livraison de leurs locaux définitifs qui vont être construits sur le stade Paul Charpin. Jean-Michel Gillet vous en dira deux mots tout à l'heure. Aujourd'hui, on peut confirmer que la totalité des activités des associations seront déployées. Elles auront autant de créneaux d'activités aux mêmes heures et aux mêmes jours, voilà. Donc, il n'y a aucune perte en ligne.

S'agissant du tennis, la colonne du milieu, le tennis qui est installé aux Croûtons sera déployé sur le complexe sportif Paul Charpin aux Semboules. Pour pouvoir jouer au tennis, il faut des terrains. La construction des terrains a démarré par une piste autour, une piste liée à la sécurité incendie. Les travaux des terrains de tennis vont démarrer. Ils seront livrés, les terrains de tennis, fin juin. Les locaux qui permettent au club de tennis de fonctionner seront livrés, eux, à la fin de l'année 2019.

Des locaux provisoires seront installés dès maintenant sur le site pour permettre à l'ASOA Tennis, puisque c'est la section tennis de l'ASOA, de fonctionner sur ce site dès le mois de juin.

Enfin, l'activité football, c'est le CDJ, le Club des Jeunes pour ceux qui connaissent. L'activité a déjà été redéployée en grande partie. Des locaux définitifs seront construits et livrés – Jean-Michel Gillet vous donnera le détail tout à l'heure – et fonctionnels à la fin de l'année 2019 (novembre ou décembre). D'ici là, des locaux provisoires permettront là aussi au Club des Jeunes de fonctionner et de démarrer l'année sportive 2019/2020, dès le mois de septembre, sur un nouveau terrain synthétique qui va être construit et qui sera livré en août ou début septembre. Voilà.

M. LEONETTI :

Merci. J'ai rencontré personnellement, avec Marc Fossoud, toutes les associations et je pense qu'on a un timing qui va être respecté. Il y a un élément qui va être décalé dans le temps, mais qui n'est pas gênant. On travaille déjà sur la nouvelle école du Ponteil transférée à la Rostagne et là on a six mois de décalage mais qui en fait permettra de travailler en temps masqué pour l'implantation de l'école. Comme l'implantation de l'école, de toute façon, n'est pas en 2021, elle sera probablement à la rentrée 2022, on a la possibilité d'héberger à la Rostagne et de faire l'ensemble des équipements et de recevoir donc tout le monde. Il n'y a personne qui est resté sur le carreau. Merci. Donc, on a déjà voté. Donc, c'était simplement pour que vous ayez cette information.

MADAME MARGUERITE BLAZY

24-1 - REALISATION D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - AVENANT N°2 - FIXATION DU COUT DE REALISATION DES TRAVAUX - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Alors, je vais vous dire une chose. Je vais vous demander une solidarité à l'opposition et à la majorité. S'il y en a un qui sort, il n'y a plus de quorum. Il y a trois délibérations. Régis est chargé d'empêcher tout le monde de sortir !

(Rires)

M. LEONETTI :

Donc bon, ce n'est pas des délibérations qui me paraissent... Voilà.

Réalisation d'un conservatoire de musique et d'art dramatique. Marguerite BLAZY. Oui, cela adoucit les mœurs.

Mme BLAZY :

Oui. Oui, aussi. Alors, c'est juste une délibération réglementaire. En effet, lorsqu'il s'écoule un délai entre une estimation de prix et le commencement des travaux, il est normal d'actualiser ces prix à condition que l'écart ne dépasse pas 2 %, ce qui est le cas. Une précision toutefois : la rémunération du maître d'œuvre reste inchangée et surtout les travaux avancent ! Et je vous invite à venir aux soirées artistiques en avril écouter les musiques actuelles, toutes les musiques.

M. LEONETTI :

Oui. Eh bien, heureusement que Monsieur CORNEC est parti parce que sinon il dirait : « Tu dépenses un pognon dingue pour un conservatoire pharaonique ! ».
Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

C'est juste une question que nous avons déjà posée à l'occasion du rapport développement durable : pourquoi sur le conservatoire on ne fait pas le même procédé de chauffage et rafraîchissement par les eaux usées puisqu'on va le faire pour le centre nautique qui est à côté ? Il nous semble qu'il n'y a pas des travaux énormes, énormes, et que c'est dommage de s'en priver. Merci.

M. LEONETTI :

On va le regarder, mais alors les eaux usées, enfin je ne sais pas, moi. Il n'y a pas assez de débit sur l'avenue Jules Grec. Ils ne font pas assez d'eaux usées, voilà. Et la piscine, ils la récupèrent sur la nationale. Je ne fais que répéter là parce que, excusez-moi, c'est technique. Donc, je répète ce que me dit Jean-Michel Gillet.

Mme BLAZY :

C'est quand même un Bâtiment Durable Méditerranéen.

M. LEONETTI :

Oui, oui, bien sûr !

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Délibération adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

MONSIEUR MATTHIEU GILLI

38-1 - BATTERIE DU GRAILLON - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA BATTERIE DU GRAILLON ET DE L'ESPACE MUSEAL MER ET LITTORAL - EXTENSION - DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION LIEES A L'OPERATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE.

M. LEONETTI :

Batterie du Graillon, on y arrive.

Alors simplement, pendant que vous installez tout cela, je vais vous expliquer notre stratégie.

D'abord, c'était un musée napoléonien. J'adore Napoléon, mais comme le musée était à la fois naval et napoléonien, tous les équipements... (*extinction des lumières*) laissez-moi la lumière trois secondes... laissez la lumière sur moi, comme disait Mado la niçoise.

Le napoléonien est parti avec le naval parce qu'il était lié au naval.

Quand on a eu cet espace, c'est un espace qui a deux inconvénients. Une contrainte forte, c'est que c'est un bâtiment classé et donc par conséquent on ne peut pas le modifier.

Toute modification et extension se fait avec l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France. Mais très rapidement, on s'est aperçus que mer/littoral c'était la bonne stratégie. D'abord parce qu'on voulait un musée, un endroit qui soit pédagogique et qui soit en même temps touristique et culturel. Et donc dans ces conditions, on a commencé à travailler et on s'est aperçus que lorsqu'on a commencé à travailler sur les premières modalités, il y a un espace qui est contraint et donc, on ne peut pas faire le musée océanographique de Monaco.

Donc dans cette idée, on a dit : comment on peut faire et utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication ? Et donc le projet que vous allez voir a été remanié. C'est pour cela qu'il a pris un peu de retard à l'allumage. Il a été remanié pour faire en sorte que dans ce petit espace on ait une immersion dans l'espace méditerranéen pour bien faire comprendre à nos enfants, mais aussi aux touristes, ce que c'est que les fonds méditerranéens. Si vous descendez la colline et que vous arrivez en bas, eh bien, vous vous trouvez devant des fonds marins qui sont les plus beaux que l'on peut avoir sur la Méditerranée et sur la Côte d'Azur. Ça va. Franchement, en Méditerranée, moi j'ai plongé à Marseille : ce n'est pas plus beau que là.

Donc, cet élément-là est un élément de projet qu'on va mettre en œuvre et qui est un projet écologique, culturel et éducatif. Et donc, j'espère qu'il correspondra à vos espérances et à vos attentes. Moi, c'est un projet qui me tient très à cœur parce que je pense qu'il va marquer quelque chose qui n'existe pas aujourd'hui : c'est l'ancrage de la faune et la flore méditerranéennes sur la ville d'Antibes Juan-les-Pins. C'est parti !

M. PIZZOL, Responsable de l'Unité Qualité Milieu Urbain, Direction Santé Environnement et Développement Durable, au sein de la DGA Proximité :

Bonsoir. Alors donc, je vais vous présenter le projet d'aménagement de l'Espace Mer-Littoral. Donc, c'est un projet qui a pour but d'immerger le visiteur sur le milieu marin méditerranéen et notre littoral méditerranéen, à la fois par donc une forte présence de numérique, par le vivant, par l'*in situ* aussi, on le verra au déroulé de la présentation. Donc là, actuellement, nous sommes donc sur la fin de la phase donc qui s'appelle l'avant-projet définitif. Donc l'objectif, c'est d'en faire un véritable outil d'éducation à l'environnement. C'est aussi un lieu de découverte pour tous les publics.

Alors, la Batterie du Graillon, et notamment l'Espace Mer-Littoral, est située à l'extrémité sud-ouest du Cap d'Antibes. Donc, c'est un site qui fait 2,2 hectares, avec une pinède de pins d'Alep et des bâtiments militaires, site appartenant au Conservatoire du Littoral et donné en gestion à la Commune d'Antibes.

Donc là, vous avez le plan de masse du projet. Donc, vous avez aux abords tout un aménagement paysager qui est prévu, parkings. Sur la partie droite – je vous montre –, ici, vous avez actuellement un logement de gardien donc qui va être démolé pour – on va le voir par la suite – faire un espace détente/boutique. Vous avez donc l'ensemble des bâtiments qui vont être réhabilités, une extension de bâtiment ici et donc, je vous disais, tout l'aménagement extérieur. Est prévue la création de ce cheminement en bas de la parcelle. Il a pour but de sécuriser cette portion-là du Cap d'Antibes notamment pour les piétons. Donc, les gens qui se baladent autour du Cap d'Antibes pourront emprunter ce cheminement. Quand l'Espace Mer et Littoral est ouvert au public, donc on pourra accueillir ce public-là ou le public pourra tout simplement continuer le chemin du sentier du littoral qui passe ici. Voilà. Est prévue également la réhabilitation de la tour à tous les étages. On va le voir juste après.

Donc, le schéma de fonctionnement. Donc, vous avez le visiteur par les flèches orange. Ce sont tous ces accès. Une des contraintes bien évidemment, c'est le parking, beaucoup de sentiers littoraux qui vont arriver donc au niveau de l'entrée de l'Espace Mer-Littoral. Donc, le visiteur entrera dans une salle d'exposition permanente. Je vais vous la décrire un petit peu après. Il continuera sa visite sur un volume dédié aux aquariums et dans le bâtiment qui est ici est prévue donc une salle entre autres pédagogique pour accueillir les scolaires, les éduquer. Ensuite, le visiteur continuera au niveau de la tour, au rez-de-chaussée, par une plongée virtuelle, à l'étage par l'historique de ce site-là, et ensuite il finira sa visite au sommet de cette tour. On a une vue panoramique assez exceptionnelle. Je vais vous la montrer juste après. Le visiteur ensuite poursuivra sa visite dans la pinède où vous avez actuellement déjà un centre de réhabilitation de la faune sauvage, des activités de randonnée aquatique en palmes, masque, tuba, et en kayak, et un sentier de découverte botanique. Une fois que le visiteur, donc, aura terminé cette balade, il finira par l'espace détente/boutique qui est ici, qui donne donc sur la baie du Golfe-Juan.

Donc, vous avez ici un premier aperçu du bâtiment. Donc, sur la partie en haut, c'est l'état actuel et en bas, donc, c'est la partie future : la salle pédagogique ici à gauche, à droite on entraperçoit l'espace détente/boutique. Donc, c'est un projet qui a été travaillé longuement avec l'Architecte des Bâtiments de France, avec énormément de contraintes, comme le disait Monsieur le Maire. C'est un bâtiment qui est BDM niveau bronze, qui à la fois comporte de la réhabilitation et du neuf, donc ce qui rend sa complexité.

Donc, je vais vous présenter la partie exposition permanente. Donc, voici le volume de la salle. Donc le but, c'est de présenter les quatre habitats, les quatre principaux habitats marins qui sont donc bien sûr l'herbier de posidonies, les fonds sableux, le coralligène et la pleine eau. Donc, ce seront des expositions à la fois statiques, interactives.

Donc pour commencer sur la posidonie, vous aurez donc par des systèmes de vidéoprojection des poissons, de la posidonie qui va être active, qui va permettre donc aux visiteurs de découvrir donc cet habitat et les espèces que l'on peut y trouver dedans.

Sur la vidéo suivante, donc... Je cherche, pardon, la souris, excusez-moi.

M. LEONETTI :

Vous êtes à Antibes Sophia Antipolis, première technopole européenne !

(Rires)

M. PIZZOL :

Sur cette vidéo-là, donc c'est pour présenter l'habitat sableux, donc qui est un habitat très minéral où on pense que souvent il n'y a rien dedans et en fait le visiteur pourra, comme vous le voyez là sur la vidéo, affouiller avec ses mains au niveau du sable et découvrir en fait les espèces des fonds sableux que l'on peut...

M. LEONETTI :

C'est virtuel.

M. PIZZOL :

C'est virtuel, tout à fait.

Ensuite, je n'ai pas de vidéo virtuelle pour vous montrer cet habitat-là, mais il y a une vidéo sur du réel, mais on sera sur du virtuel pour la réalisation. C'est l'habitat coralligène qui est un habitat qui est extrêmement complexe, comme vous pouvez le voir : des gorgones, des coraux mous, des coraux durs. L'ensemble de ces animaux constitue un habitat très complexe. Donc là également par des technologies de vidéoprojection, on recréera cet habitat et on aidera le public à comprendre sa composition.

Ensuite, le dernier habitat, donc c'est l'habitat de la pleine eau. Donc là, on part de l'infiniment petit à l'infiniment grand. Donc, ça part du plancton qui est de quelques microns jusqu'à un rorqual qui peut monter jusqu'à 22 mètres, en passant par plein d'espèces. Vous les avez vues : méduses, etc. Donc là pareil : par vidéoprojection, on représentera tous ces animaux à l'échelle 1. Voilà la tortue Caouanne, les dauphins que l'on retrouve dans notre Méditerranée. Voilà le rorqual. Voilà.

Ensuite donc est prévu dans le projet... Je vous en ai déjà parlé donc de la salle pédagogique qui va nous permettre d'accueillir le scolaire. Actuellement, on accueille sur l'été en saisonnier donc les jeunes de centres de loisirs. Là, on pourra, tout au long de l'année, accueillir les différentes écoles sur différents projets pédagogiques et donc pouvoir les éduquer dans une salle adaptée.

Je vous en parlais : les visiteurs, donc, pourront évoluer dans cette aile du bâtiment pour découvrir, cette fois-ci par le vivant, le milieu marin méditerranéen et ses habitats. Donc le principe du projet sur ces aquariums, c'est de donner la sensation au public de marcher sur l'eau. Donc là, vous êtes par exemple sur notre littoral, sur un ponton, où de part et d'autre vous allez pouvoir découvrir des aquariums de sol sur lesquels donc on va pouvoir parler notamment des habitats (herbiers de posidonies, fonds sableux, petits fonds coralligènes) que l'on peut voir quand on se balade sur notre littoral.

Au fur et à mesure que vous allez pénétrer dans la salle, donc vous avez des parois rocheuses de part et d'autre qui vont nous permettre donc de découvrir les fonds. On est en train de s'immerger progressivement. Et dans tous ces petits aquariums qui seront présents ici, on va découvrir des espèces, des habitats assez remarquables pour arriver donc dans les profondeurs et sur ce grand aquarium mural qui va représenter les tombants de coralligènes. Donc là, vous avez un premier visuel qui a été fait par notre scénographe. Comme je vous le disais, les aquariums de sol qui sont présents ici et on les aperçoit ici, les petits zooms de part et d'autre, et un grand aquarium mural. Les aquariums ici de sol vont représenter une masse d'eau d'environ 5 000 litres et les petits aquariums, avec l'aquarium de fond, cela va représenter au total également 5 m³. Donc, on aura au total 10 000 litres d'aquariums pour présenter à nouveau les habitats et les espèces de Méditerranée, voilà. Donc là, un autre aperçu avec un petit peu plus de luminosité.

La visite se poursuivra donc au rez-de-chaussée donc de la tour par une plongée virtuelle. Donc là, l'image est statique, mais vous avez une représentation. Donc, le visiteur aura ce qu'on appelle un casque, des oculi sur la tête et des manettes, les manettes lui permettant de représenter virtuellement ses mains, et donc au travers d'une plongée il pourra découvrir les fonds marins méditerranéens, toucher les espèces. En touchant ou en cliquant dessus avec les manettes, vous accéderez donc à des informations sur la faune et la flore bien sûr méditerranéennes, le but étant encore, d'une nouvelle façon, de découvrir nos richesses méditerranéennes.

Ensuite, la visite se poursuit à l'étage de la tour, donc au niveau de la salle où il y aura une expo sur l'histoire de la tour. Donc l'histoire débute du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Donc, vous avez dans cette salle, vous aurez notamment une table ronde sur laquelle, pareil, par vidéoprojection, on pourra virtuellement représenter ce qui se passait donc au XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Pourquoi la Batterie du Graillon ? Pourquoi elle est implantée là ? Il y a toute une stratégie au niveau de la rade et à l'époque avec les évolutions des systèmes défensifs, des tirs de canon à 600 mètres, 1 kilomètre. Ce n'est pas un hasard, voilà, si la Batterie du Graillon est implantée là.

Enfin, le visiteur poursuivra sa visite sur le toit-terrasse de la Batterie du Graillon au niveau de la tour, où on peut observer donc une vue panoramique assez exceptionnelle. On peut voir jusqu'à Cap Camarat, jusqu'à de l'autre côté, donc, à Saint-Tropez, jusque donc de l'autre côté de la baie que l'on devine ici, qui est la baie des Anges, où on a notamment toute la chaîne des Alpes, comme vous pouvez le voir sur cette photo, donc vue assez exceptionnelle.

M. LEONETTI :

Et par temps clair on voit la Corse.

M. PIZZOL :

Enfin le visiteur, donc, sortira de la tour, comme je vous l'ai dit en préambule, accédera donc à la pinède qui fait 1,5 hectare, dans laquelle on retrouve donc un centre de réhabilitation pour la faune sauvage, nos randonnées en kayak et en palmes-masque-tuba, accompagnées de guides naturalistes, et bien sûr nous avons fait donc un sentier de découverte botanique donc au travers de la pinède pour découvrir les essences méditerranéennes.

Enfin le visiteur remontera et finira par l'espace détente/boutique. Donc là, je vous ai remis un nouveau visuel. C'est un bâtiment qui sera très épuré, très aéré, comme vous pouvez le voir, très ouvert sur l'extérieur. L'objectif notamment avec l'Architecte des Bâtiments de France était de remettre en valeur ces murs d'enceinte et cette façade-là du corps de garde de l'époque.

Voilà, donc au niveau planning, pour 2019, donc là nous sommes encore dans la phase études. On devrait en principe, à partir de septembre/octobre, démarrer les travaux, travaux qui vont démarrer, enfin qui vont durer 15 mois. Cet été, donc, on aura une exploitation saisonnière à nouveau de juin à septembre. Pour 2020, donc ce sera pleinement des travaux. On prévoit également une exploitation saisonnière sur juillet/août pour la partie pinède, et si l'avancée des travaux nous le permet, il y aura une ouverture de la tour avec donc les technologies que j'ai pu vous présenter précédemment. Et enfin donc, on prévoit l'ouverture annuelle au public pour le début d'année donc 2021.

Enfin, concernant le budget prévisionnel d'investissement, donc il est de 2 640 000 euros hors taxes. Il est prévu donc des subventions niveau CASA, Conseils départemental, régional, etc. On compte donc pouvoir récupérer 1,6 million, ce qui resterait à la charge de la commune : 1 million d'euros hors taxes. Vous avez en bas donc le plan pluriannuel d'investissement : 640 000 euros environ pour 2019, 1,2 million pour 2020 et 800 000 euros sur 2021.

Je vous rappelle que nous serons ouverts encore cet été en saisonnier. Vous êtes donc les bienvenus. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

M. LEONETTI :

Très bien ! Matthieu, tu veux rajouter quelque chose ?

M. GILLI :

Très rapidement. Monsieur le Maire, chers collègues, vous imaginez que c'est avec un plaisir non dissimulé qu'on poursuit ce qui est un petit peu un des fils rouges de la politique environnementale de la Ville d'Antibes de ce mandat. On a eu beaucoup d'explications, beaucoup de chiffres, et maintenant je vais vous demander beaucoup de suffrages simplement pour autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que tout document permettant la réalisation de l'opération, mais aussi les demandes de subvention qu'on vient de vous présenter auprès de tous les partenaires institutionnels susceptibles de participer financièrement au projet.

M. LEONETTI :

Il y a deux délib', non ? Ah ! oui, il y a une première délib'.

Alors, 38-1, Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Je vous remercie parce que je disais que le projet était très bien présenté. Ce qui nous gêne dans le projet... Alors je n'ai peut-être pas tout compris. Ce qui nous gêne dans le projet, c'est les aquariums parce qu'on est à une époque où justement on a un rejet, disons, des animaux en captivité et installer des aquariums, cela nous paraît contradictoire avec tout ce qui se passe actuellement partout contre les animaux en captivité. Il nous semble que pour voir la réalité, je dirais, des fonds marins, développer la plongée, développer les balades en kayak ou en bateau à fond vitré, ouvert, c'est beaucoup plus pertinent que de mettre des aquariums. Merci.

M. LEONETTI :

Là, vous avez... Madame MURATORE, vous n'avez pas tort, mais d'abord vous avez compris que la plupart de cette immersion est une immersion virtuelle et qui permet effectivement beaucoup de pédagogie.

Après, il faut qu'il y ait des aquariums, mais dans ces aquariums, pardon de dire ça comme ça, mais il n'y a pas de dauphin, il n'y a pas d'orque, il n'y a pas de mammifère, voilà. Donc, on va peut-être y trouver une murène ou une langouste ou la faune et la flore qu'on trouve en bas, donc voilà. Et d'ailleurs, vous voyez que la délibération qui suit est une délibération qui tient compte justement des règles nouvelles des animaux en captivité, en sachant que, voilà, une méduse à l'intérieur de l'aquarium n'est pas plus... Enfin je ne sais pas, je n'ai pas discuté. J'ai fait très peu de dialogue avec la méduse, mais je ne pense pas qu'on entame ou on altère sa... Enfin je ne sais pas. Qu'est-ce que tu en penses ? La méduse... Ils me disent 99 % d'eau, voilà.

Non, c'est des petits aquariums qui simplement rappellent la réalité et ce qu'il y a d'original dans ce projet, c'est la nouvelle technologie qui est portée en haut et la réalité, j'allais dire la réalité vraie qui est portée parce que tu peux plonger en bas et retrouver exactement ce que l'on a pu voir dans le virtuel. Donc, moi je trouve que c'est un super projet.

C'est un super projet écolo et éducatif. Ça va marcher, voilà. Ça va marcher plein pot. Moi, ils m'ont mis les lunettes, là, quand on marchait sur l'eau : c'est génial quoi ! Voilà.

C'est ce que je voudrais faire sur un endroit qui est commercial sur les Clausonnes, voilà, sur les nouvelles technologies quoi ; que cela serve plus à cela qu'à faire du commerce, voilà. Bien. Je n'aurais pas dû dire ça, mais je continue à dire : boîte postale Valbonne mairie et boîte postale DUP préfet.

Mais pour cela, j'assume complètement, et Matthieu avec moi, ce beau projet qui sera un beau projet ludique et pédagogique pour nos enfants, mais aussi... Enfin les hommes et les femmes sont des enfants aussi.

Donc personne n'est contre. On le vote. C'est voté.

Adoptée à l'**unanimité**.

38-2 - AQUARIUMS DE L'ESPACE MER ET LITTORAL - DOSSIER D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT POUR LA PRESENTATION AU PUBLIC D'ANIMAUX NON DOMESTIQUES - RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

M. LEONETTI :

Le dernier, c'est : aquariums de l'Espace Mer et Littoral - Dossier d'ouverture d'un établissement, etc. Personne n'est contre ni ne s'abstient, et c'est voté.

Adoptée à l'**unanimité**.

La séance a été levée à 19 heures 44.

Le Directeur Général des Services,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI